

au cœur du social

OPTIONS

17^e CONGRÈS



JAMALDINE OUDNI

S'engager pour le progrès

CNAS L'action sociale sourire compris.



Le sourire du CNAS, c'est aussi le mien !

Guillaume, animateur territorial, vous parle du CNAS :

Cette année, j'ai obtenu un prêt très intéressant pour acheter mon appartement. J'ai bénéficié de réductions pour un séjour vacances et d'un tarif préférentiel pour aller voir mon groupe de rock préféré et tout cela grâce au CNAS ! En tant que célibataire, je profite pleinement des prestations sociales, culturelles et de loisirs du CNAS, et je sais que je pourrai toujours compter sur lui. Ainsi soutenu, c'est avec le sourire que je m'emploie à servir mes concitoyens.



Pour découvrir toutes les prestations, rendez-vous sur
www.cnas.fr/adherer

CNAS
L'action sociale
sourire compris

Contact : Jean Tancerel : 01 30 48 09 09 - jean.tancerel@cnas.fr service public local

CLIC, CLIC,
CLIC ET PAF !
VOUS VOILÀ
DÉJÀ DANS
LE TRAIN.

SERVICE E-BILLET*



*Le service e-billet est soumis à conditions, disponible pour la plupart des tarifs SNCF et sur certaines destinations sur les lignes TGV, Intercités et TER. Renseignez-vous dans vos points de vente SNCF habituels.



Ma santé et
ma prévoyance

Mes loisirs

Ma maison et
ma vie quotidienne

Mon argent

Mon véhicule

La Macif est une entreprise d'économie sociale.

Construit sur un modèle qui allie bénéfice social et performance économique, le groupe Macif couvre les besoins de près de 5 millions de sociétaires en assurances de biens, assurances de personnes, banque, épargne, crédit et assistance.

Plus d'informations sur macif.fr

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Macif agit en qualité d'Intermédiaire en Opérations de Banque pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr)



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**

Lorsqu'il parle de retraite complémentaire, Frédéric est unique



Frédéric, conseiller retraite complémentaire, photographié par Olivier Roller

Parce que votre carrière est unique, vous avez besoin de conseils uniques. C'est pourquoi 1 000 conseillers retraite, spécialisés dans la retraite complémentaire AGIRC et ARRCO, vous accompagnent et vous aident à préparer votre dossier de retraite. Disponibles et accessibles, ils sont à votre écoute par téléphone au 0 820 200 189* ou dans l'un des 100 centres d'information (CICAS) répartis dans toute la France. Vous pouvez également préparer votre retraite AGIRC et ARRCO en contactant votre caisse de retraite complémentaire.

Le numéro pour préparer votre
retraite complémentaire

0 820 200 189*

*0,09 € TTC la minute à partir d'un poste fixe

● RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

agirc et arrco

Votre retraite, on y travaille

AVEC L'AGIRC ET L'ARRCO, LES GROUPES DE PROTECTION SOCIALE AGISSENT POUR VOTRE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE • AG2R LA MONDIALE • AGRICA • APICIL • AUDIENS • BTPR • B2V • CGRR • CRC • CREPA • HUMANIS • IGRC • IRCEM • IRCOM • IRP AUTO • KLESIA • LOURMEL • MALAKOFF MÉDÉRIC • PREMALLIANCE • PRO BTP • RÉUNICA

8 à propos Au fil de l'actualité

mouvement

9 Fonction publique
Unité pour les salaires et l'emploi

10 Alstom
Nationaliser pour sauver l'entreprise

Esclavage
Commemoration militante

11 Risques psychosociaux Gros malaise
Conseillers prud'homaux
La réforme doit être abandonnée

Sages-femmes
C'est reparti ?



17^e CONGRÈS



JAMALDINE OUDNI

17 Bilan d'activité
« Plus de sens à l'activité spécifique »



JAMALDINE OUDNI

18 Suite des débats
Un choix de société en question

20 Sondage
Quand l'organisation du travail en piétine les potentialités

22 Monde
Emploi qualifié : à situations diverses, même préoccupation...



JAMALDINE OUDNI

24 Spécifique
De hautes ambitions revendicatives

26 Professions intermédiaires
Comment accélérer les carrières ?

28 Orientation
Quand tout se transforme...

30 Ict et jeunes diplômés
Etre audible pour conquérir de nouveaux droits

ENCART CENTRAL
• Options *Mines-Energie*
(16 pages)
• Options *Santé*
(8 pages)

12 Rapport introductif
Pour un syndicalisme offensif, spécifique et solidaire

15 Débat d'ouverture
L'austérité en ligne de mire

BULLETIN D'ABONNEMENT

● **Options (mensuel, 10 numéros par an):**
Edition générale 32 €
Edition avec encart professionnel 39 €
● **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €**
● Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €
● **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**
263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex
Tél.: 01 55 82 83 60 – Fax: 01 55 82 83 33
Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM
PRÉNOM
BRANCHE PROFESSIONNELLE
ADRESSE
.....
CODE POSTAL VILLE
COURRIEL

32 Rapport financier

Ugict : une progression continue



JAMALDINE OUDNI

33 Thierry Lepaon

L'affaire de toute la Cgt

34 Statut cadre

Une identité sans cesse en construction...



JAMALDINE OUDNI

36 Conclusions

« Permettre aux ict de s'engager pour le progrès »

38 Instances élues

Commission exécutive, Commission financière de contrôle et Bureau

droits

39 Droit constitutionnel

Rattachement d'une commune à un Epci à fiscalité propre

Contrôle aérien

Fixation d'une limite d'âge inférieure au droit commun de la fonction publique

40 Le Parlement européen

Un acteur essentiel du droit européen

hors champs

42 Parution Monographie

Une vie d'invention derrière la caméra

43 Paris Daumier sur seine squatte la Maison de Balzac

44 Exposition

Méditations visuelles et sonores d'un sculpteur du temps



PHOTO KIRA PEROV

platines

47 Eleni Karaindrou « Medea »

Alban Berg « Lulu »

bouteilles

47 Bordeaux Primeurs 2013

lire

48 Les polars DU PASSÉ 3 époques, 3 décors, 3 réussites

49 Les romans DE L'AMOUR Les éternels serments du cœur

grilles

50 Echecs et mots croisés



**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 83 60
Fax : 01 45 82 83 33
<options@ugict.cgt.fr>
<www.ugict.cgt.fr/options>

**DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION**
Marie-José Kotlicki

RÉDACTEUR EN CHEF
Pierre Tartakowsky

RÉDACTEUR GRAPHISTE
Anne Dambrin

RÉDACTION
Valérie Géraud
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE
Claire Chaumeron

PUBLICITÉ
Claire Chaumeron
Tél. : 01 48 18 84 32

PHOTOGRAVURE
Anne Dambrin

IMPRESSION
Siep - Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi
CONCEPTION GRAPHIQUE
Ligne neuf
84, av. de la République
75011 Paris

Commission paritaire :
0112 S 08090
du 18/01/2007
ISSN : 1154 - 5658
Dépôt légal :
2^e trimestre 2014



Europe : têtes et estomacs sont comme la nature...

Cette chronique, en général grinçante, se fera plus posée, considérant que, pour le grincement – surtout de dents –, le score aux européennes suffit amplement. Pour l'Europe, d'abord. La France, le Danemark, la Grande-Bretagne, l'Autriche, la Grèce enregistrent une avancée de leurs partitions d'extrême droite (FN inclus, n'en déplaise à Marine Le Pen) qui devrait conduire à des changements de cap profonds. J'écris « devrait » car, au vu du passé récent, le conditionnel, pour ne pas dire le scepticisme, s'impose. Un projet, pour avancer, a besoin de jambes, un chantier de bras, et l'avenir a besoin, lui, d'être raconté. L'Union européenne, qui est tout à la fois rêve, chantier et avenir, n'a eu de cesse de casser les premières, de couper les seconds, de décourager enfin le dernier en le ramenant à un compte de faits. Les épisodes grec, espagnol et italien ont, de ce point de vue, eu un impact déflagrant : comment penser que le contentieux du référendum sur le Traité constitutionnel européen (Tce), que la brutalité de la Troïka, que les politiques d'austérité, de surcroît profondément inégalitaires, que les promesses électorales de révision du traité ne seraient pas, à un moment donné, lourdement sanctionnés ? Les têtes et les estomacs sont comme la nature : ils ont horreur du vide. Il était fatal qu'une force politique s'avise d'en tirer profit. Pour notre malheur, c'est l'extrême droite qui a su le faire, en se drapant dans les plis du drapeau tricolore, en maniant une démagogie sans réserve, en se faisant passer pour le contraire de ce qu'elle est. Le mal est double : d'une part, le poids de l'abstention dit une fois encore la distance qui s'est construite entre les citoyens et leur citoyenneté ; cette pente sent la lassitude et l'impuissance ; elle annonce de prochaines défaites et ne sera pas facile à remonter. La confiance est une plante qui demande du soin et du temps ; les deux risquent de ne pas être au rendez-vous. D'autre part, le score du FN lui permet de parler haut. Le paradoxe



le plus absurde – et donc le plus douloureux – est que c'est le plan européen, celui-là même qu'il vomit, qui lui permet de se présenter en France comme le premier des partis. Le FN n'est certainement pas le premier parti de France, pas plus qu'il n'est, comme cela a pu s'écrire, le « *parti du peuple* ». Mais il est en tête ; et il porte avec lui la dangereuse illusion d'une xénophobie habilement maquillée en « *patriotisme* », selon laquelle notre monde se diviserait en « *franco-sceptiques* » et « *vrais Français* ». La douleur des lendemains sera donc à la mesure de cette illusion toxique. Mais qui paiera la note ?

France : la poétique l'emporte sur le politique

Lorsque les démagogues l'emportent, il faut s'interroger sur les fonctionnements de la raison. La plupart des Français sont persuadés que le Parlement européen n'a aucun pouvoir ; dans les textes et les faits, il en a davantage que son homologue français, mais ils l'ignorent. La plupart des Français sont persuadés que tout ce qui est mauvais vient de Bruxelles ; dans les faits et les textes, le mauvais, comme d'ailleurs le bon, passe à travers le filtre des décideurs nationaux, mais ils l'ignorent. Et bien peu de ces décideurs le leur disent. Mais cette ignorance ne vient ni d'une réticence génétique, ni d'une incompréhension dont seraient seuls responsables de mauvais professeurs (quoique...). Elle se nourrit au quotidien d'une absence de pratiques sociales. L'abstention témoigne du fait que l'Europe, telle qu'elle se construit, se construit sans les citoyens. Cela trouve évidemment un écho fort dans un pays où l'absence de proportionnelle dans la désignation des institutions contribue à affaiblir la représentation, ses débats et, partant, à faire la part belle aux postures victimaire et « *antisystème* ». Dans un contexte aussi déprimé, la poétique a beau jeu de l'emporter sur le politique et n'éprouve pas de grandes difficultés à



PHOTOPQR / L'EST REPUBLICAIN / MAXPPP

stigmatiser les puissants, les riches, le système et tout ce qui peut – à un degré quelconque – symboliser ce qui ne tourne pas rond dans notre société. Cette mécanique, aux envolées aussi vibrantes que creuses, peut se payer de formules à l'emporte-pièce et se gargariser à tout-va du « *génie singulier de la France* », elle ne conduit qu'à des mesures d'exclusion et d'autoritarisme. On peut ou non les approuver, mais elles sont de toute façon très éloignées des problèmes qui sont posés à l'Europe et à la France. Reste qu'il faut l'affronter pour ce qu'elle est : une illusion dangereuse, mais une illusion populaire. De ce point de vue, l'argument ressassé au lendemain de l'élection d'un vote « inutile » et qui « ne changera rien » est, d'une part, contre-productif – au mieux il nourrit l'abstention, au pire il « confirme » la perversion d'un système qui ne tient pas compte du peuple – et, d'autre part, faux. Car un score à 25 % change profondément la donne institutionnelle, politique et idéologique.

Syndicalisme : les deux pieds dedans

Cet impact global concerne évidemment la scène sociale et ses acteurs, parmi lesquels le syndicalisme. Le Front national est entré en concurrence avec ses thématiques et ses priorités, du moins est-ce ce qu'il affiche. Les grands dossiers qui sont devant nous, qu'il s'agisse de l'industrie – avec Alstom et d'autres –, qu'il s'agisse de la solidarité entre générations – avec le financement de la protection sociale et des retraites –, qu'il s'agisse enfin de la cohésion sociale – avec singulièrement la défense des services publics et les réformes territoriales –, vont voir l'extrême droite avancer des solutions qui n'en sont pas mais exercent une capacité de nuisance forte. Le syndicalisme, dans son état de faiblesse, se trouve de toute façon les deux pieds dedans et doit faire face à une triple tâche dont aucun des aspects n'est séparable des autres. Il lui faut opposer aux thématiques nationalistes sa propre vision de la construction de l'emploi, du progrès social. L'apport de la Confédération européenne des syndicats est à cet égard bienvenu et atteste d'une vision partagée sur tout le continent de la place du travail et de sa valeur. Il faut le faire savoir. Il lui revient d'articuler cet aspect de défense sociale à la défense des valeurs qui fondent non pas le « vivre ensemble », mais une république fondée sur le principe d'égalité et de fraternité ; la France ne se construira ni hors le monde, ni contre celles et ceux qui y travaillent, la font vivre et ne souhaitent que pouvoir la faire prospérer. Cela implique enfin que le syndicalisme se souvienne qu'il est, profondément, un singulier pluriel ; cela renvoie à un devoir d'unité pour peser, à un devoir de rassemblement – ce qui exclut tout ralliement à telle ou telle famille –, à la nécessaire mise en valeur, dans le débat public, de la multiplicité des projets dont il est porteur. Cela ne peut suffire à faire société ; mais si l'on veut entraver son délitement, c'est indispensable.

Pierre TARTAKOWSKY

FONCTION PUBLIQUE UNITÉ POUR LES SALAIRES ET L'EMPLOI

LES FONCTIONNAIRES DEMANDENT UN "DÉGEL" IMMÉDIAT DE LA VALEUR DU POINT APRÈS, DÉJÀ, QUATRE ANS DE BLOCAGE.



JULIEN MUGUET / MAXPPP

Le 15 mai dernier, les agents des trois fonctions publiques (Etat, collectivités territoriales, hôpital) étaient appelés à se mobiliser par les organisations syndicales Cgt, Cfdt, Cftc, FA-FP, Fsu, Solidaires et Unsa, pour défendre à la fois le pouvoir d'achat et l'emploi des fonctionnaires. Grèves, rassemblements, arrêts de travail... cette journée unitaire a pris des formes diversifiées. Au total, près de cent vingt rassemblements ont eu lieu sur tout le territoire.

S'agissant en premier lieu de la question des salaires, les syndicats dénoncent le maintien du gel de la valeur du point jusqu'en 2017, annoncée par le Premier ministre. Et l'hypothétique « *clause de revoyure* » évoquée ces derniers jours en cas de reprise de l'économie « *ne change rien à la question* », estiment les sept organisations syndicales de fonctionnaires. Cela fait des années, en effet, que le choix a été fait « *d'une politique privilégiant l'individualisation des rémunérations au détriment du dispositif collectif* ». Quant au « *coup de pouce* » également annoncé en direction des bas salaires, ces mêmes organisations parlent de simples éléments de communication : présenté comme une nouveauté, ce « *coup de pouce* » a en effet « *été décidé à l'automne dernier et est mis en œuvre depuis le 1^{er} février* ». Dans un communiqué, les syndicats demandent à la fois une revalorisation immédiate du point d'indice, la refonte de la grille pour une meilleure reconnaissance des qualifications, l'intégration d'une large partie des primes dans le traitement indiciaire. Sur la question de l'emploi public, l'apaisement n'est pas non plus d'actualité, pour des raisons à la fois d'essor de la précarité et de difficultés à assurer les missions dans des secteurs en sous-effectifs. Des phénomènes qui s'aggravent. D'où la nécessité, pour les organisations syndicales, de créer des emplois statutaires pour « *faire face aux besoins* ». Mais pas seulement : elles demandent également le développement des garanties pour les contractuels et la possibilité, pour tous les fonctionnaires, d'« *exercer des missions de service public dans des conditions décentes* ». C.L.

ALSTOM NATIONALISER POUR SAUVER L'ENTREPRISE

Qui pour acheter tout ou partie d'Alstom ? General Electric ? Siemens ? D'autres groupes ? La question est posée depuis plusieurs semaines et, pour l'instant, toutes les réponses données aux salariés d'Alstom – et des sous-traitants de l'entreprise – sont à prendre au conditionnel. Le 28 avril 2014, Thierry Lepaon a pourtant donné une réponse,



SIMON DAVAL / MAXPPP

jusqu'alors occultée par les dirigeants du groupe et par le ministre en charge du dossier: « aucune de ces deux solutions ne trouve gré à nos yeux. Nous pensons que l'Etat français doit prendre ses responsabilités en entrant majoritairement dans le capital de l'entreprise. Cette affaire est au cœur de la place et du rôle de l'industrie dans notre pays. Alstom doit rester un pilier de l'industrie française ». Plusieurs arguments plaident en effet pour la solution d'une nationalisation au moins partielle. En premier lieu, les commandes publiques pour la SnCF ou Edf représentent 50 % environ, ce qui fait de l'Etat l'un des clients majeurs d'Alstom. Ensuite, l'excellence des équipes qui travaillent sur autant de projets d'avenir que le Tgv et le métro du futur, le train-tram, les éoliennes marines, SuperGrid (réseaux de transport de l'énergie électrique plus efficaces) ou les centrales thermiques au gaz est un atout nécessaire au développement technologique du groupe, mais aussi du pays. De plus, les emplois conservés ou supprimés qui découleront de l'option choisie ne peuvent laisser indifférents les dirigeants français, de même que les profits dégagés précédemment par Alstom : plus de 1,3 milliard d'euros ont été versés aux actionnaires ces cinq dernières années. Or, aujourd'hui, Alstom est dans une situation compliquée en raison d'une stratégie qui s'est traduite par une croissance externe à des coûts exorbitants, financée notamment par des réductions d'effectifs et d'investissements qui ont entraîné des pénalités de retard. Mais si plusieurs groupes de taille internationale sont à l'affût de la vente d'Alstom, cela signifie évidemment que l'entreprise attire les convoitises, car son potentiel est intact. En publiant un décret rendant le feu vert de l'Etat incontournable, le gouvernement s'est donné les moyens de ne pas être hors jeu. Retour d'une politique industrielle et de l'intérêt général ? A suivre. C.P.

ESCLAVAGE COMMÉMORATION MILITANTE

Le nouveau maire (FN) de Villers-Cotterêts a créé un scandale en refusant de participer à la commémoration traditionnelle de l'abolition de l'esclavage. Pour le nouvel élu, ces cérémonies visent à culpabiliser la France et sentent la récupération politique; pire, elles manqueraient de sincérité.

Dans la ville où vécut le général Dumas, père d'Alexandre et lui-même esclave, le propos a fait scandale. Il faut rappeler à ce tout nouveau républicain que la loi Taubira reconnaît la traite négrière et l'esclavage colonial comme un crime contre l'humanité et que, à ce titre, la République commémore l'abolition de l'esclavage le 10 mai. Ce qui correspond d'ailleurs à l'avènement de la Deuxième République qui, à la différence de la monarchie, a immédiatement aboli l'esclavage qu'elle considérait comme un crime de « lèse humanité ».

Une commémoration citoyenne et militante a eu lieu à Villers-Cotterêts le 10 mai, avec la participation notamment de la Cgt, de la Fsu, de la Ldh et de nombreux collectifs d'Ultramarins. Le nouveau maire n'y participait pas, décidément esclave de ses pulsions haineuses. L.S.



MICHEL STOUPIAK / AFP

RECRUTEMENTS DANS L'ÉDUCATION NATIONALE : L'HÉCATOMBE

50%

des postes offerts à la session exceptionnelle du Capes, ce printemps, n'ont pu être pourvus en mathématiques (soit 799 postes sur 1 592 postes offerts), c'est le résultat le plus emblématique des difficultés récurrentes de l'Éducation nationale à recruter depuis plusieurs années. La tendance se confirme en Ses (104 postes non pourvus sur 260, soit 32 %) ou encore en arts plastiques (28 postes non pourvus sur 300). Le niveau exigé de recrutement (mastère) et sa reconnaissance insuffisante en termes de salaire de départ, auxquels s'ajoutent les difficultés croissantes d'exercice du métier, sont évoqués parmi les principales causes de cette désaffection.

RISQUES PSYCHOSOCIAUX **GROS MALAISE**



RICHARD MOUILLAUD / MAXPPP

Malgré les suicides répétés au travail et la multiplication de tous les signaux d'alerte sur la montée des risques psychosociaux en entreprise, rien ne bouge. En atteste la dernière enquête « Santé et itinéraire professionnel » produite par les services statistiques du ministère du Travail ⁽¹⁾. De 2007 – date de la recherche précédente – à 2010, montre-t-elle, aucun des facteurs de risque de mal-être ou de stress au travail n'a disparu. Très rares sont ceux dont l'ampleur a diminué, comme « *la liberté d'organiser son travail comme [on] l'entend* ». Majoritaires, en revanche, sont ceux qui sont restés à l'identique, voire ont progressé. Ainsi, près d'un salarié sur deux doit toujours « *penser à trop de choses à la fois* » et 42 % des salariés disent encore devoir « *cacher [leurs] émotions ou faire semblant d'être de bonne humeur* » pour satisfaire leurs employeurs. Pour un salarié sur trois, la pression au travail reste la norme. Le nombre de ceux qui disent « *devoir faire des choses [qu'ils] désapprouvent (vente abusive, réaliser des licenciements, appliquer des sanctions ou développer des actes illégaux)* » a même progressé de 4 points sur la période pour atteindre 37 % ; celui estimant que leur travail n'est pas reconnu à sa juste valeur de 12 points pour atteindre 44 %.

Dans ce contexte, les cadres du privé font incontestablement partie de ceux qui pâtissent le plus du manque de prévention des risques psychosociaux. Ils représentent 25 % des salariés qui se disent sous pression, le plus fort pourcentage recensé ; les professionnels de l'enseignement et de la santé, eux, affichant un taux très élevé de « *non-reconnaissance de leur travail* » et d'absence de « *soutien* ». Mais, au triste palmarès des salariés les plus exposés au mal-être au travail, ce sont les jeunes, les ouvriers non qualifiés et les employés sous contrats temporaires qui apparaissent à la plus mauvaise place, eux qui se déclarent les plus exposés aux facteurs de risques psychosociaux et à leur cumul. Autant dire à une santé physique et mentale dégradée. M.H.

(1) Cf. <<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2014-031.pdf>>.

CONSEILLERS PRUD'HOMMAUX **LA RÉFORME DOIT ÊTRE ABANDONNÉE**

Le 29 avril, le nouveau ministre du Travail, François Rebsamen, a rappelé ses intentions : la transformation en 2017 du mode de désignation des conseillers, non plus sur la base d'une élection au suffrage universel mais sur celle du niveau de représentativité de chaque organisation, niveau mesuré lors des élections professionnelles pour les syndicats de salariés, en fonction du nombre d'adhérents pour les organisations d'employeurs. Inacceptable, maintient la Cgt. Si cette réforme n'est pas abandonnée, prévient-elle avec désormais plus de cinquante mille pétitionnaires ⁽¹⁾, quelque cinq millions de chômeurs et de précaires ne participeraient pas aux élections des représentants du personnel et donc « *se verraient privés de toute expression vis-à-vis de leurs juridictions prud'homales* ». Qui plus est, il y aurait demain confusion entre la désignation des représentants du personnel et celle des conseillers prud'hommes. Deux nominations « *qui n'ont strictement rien à voir : d'un côté, on élit le collègue qui, notamment, négocie avec l'employeur dans l'entreprise ; de l'autre, on choisit les conseillers qui sont chargés de faire respecter les droits de tous les salariés sur un territoire donné* ». M.H.

(1) Cf. <www.cgt.fr/Suppression-des-elections-prud->.



BRUNO LEVESQUE / MAXPPP

SAGES-FEMMES **C'EST REPARTI ?**

Les sages-femmes pensaient que leur longue et massive mobilisation de cet hiver avait enfin ouvert les yeux des responsables politiques sur la nécessaire revalorisation de leur métier. Mais, pour l'instant, ça bloque... Alors qu'une partie d'entre elles restent persuadées que seuls un changement radical de statut et une sortie de la fonction publique hospitalière permettront d'y arriver, d'autres, au sein de l'intersyndicale Cgt-FO-Cfdt-Unsa-Sud, ont déjà participé à deux séances de négociations avec le ministère sans que ce dernier propose d'avancée significative, en particulier en termes de reconnaissance des compétences techniques et médicales, de champ de responsabilités, de salaires ou de déroulement de carrière. A l'issue de la séance du 12 mai, l'intersyndicale constatait même un recul par rapport aux propos de la ministre, le 4 mars, et appelait dans un premier temps les sages-femmes à manifester le 15 mai et à organiser des assemblées générales pour relancer le débat et pour envisager une reprise de la mobilisation... V.G.



RAPPORT INTRODUCTIF

Pour un syndicalisme offensif, spécifique et solidaire

Le rapport présenté par la secrétaire générale sortante et dont nous publions ci-dessous des extraits inscrit sa réflexion sur la toile de fond de la mondialisation ; il invite le congrès à une posture offensive, à définir des objectifs à porter ensemble, à mener des campagnes interprofessionnelles de fond, à prendre des mesures concrètes pour renforcer l'efficacité de la Cgt en construisant un syndicalisme de masse chez les Ictam.

Marie-José Kotlicki développe son propos à partir d'un constat : la prolifération d'un modèle *low cost* qui s'étend sur fond de financiarisation de l'économie et affaiblit à la fois la consommation et l'industrie tout en dégradant salaires, qualifications, protection sociale et investissement professionnel. Ce processus correspond à une stratégie patronale porteuse de divisions au sein du salariat, d'exigences renforcées vis-à-vis de la collectivité (en termes d'exonération de cotisations sociales, de baisse de la fiscalité des entreprises, d'augmentation des crédits d'impôts) tout en lui restituant toujours moins en contrepartie en matière d'emplois comme d'innovation.

Cette situation de moins-disant se projette d'ailleurs de façon globale : « *La mise en œuvre de ce modèle low cost suppose une montée de l'autoritarisme qui sape les principes mêmes de la démocratie dans l'entreprise et dans la société. Il engendre un low cost politique, véritable crise de la démocratie avec la mise en coupe réglée par les multinationales à travers le traité transatlantique, la politique d'austérité européenne et le dessaisissement des droits des peuples ; et, en France, la propagation de la gangrène du Front national.* »

Une telle politique suscite évidemment des réactions fortes : « *L'euromanifestation de la Confédération européenne des syndicats à Bruxelles, le 4 avril dernier, a surpris nombre d'observateurs par son ampleur.*



Elle s'est située résolument contre l'austérité, avançant des propositions concrètes pour relancer l'économie et l'emploi. Elle a surtout reflété une émergence de luttes sur tout le continent : marche de la colère au Portugal, marche pour la dignité en Espagne, grève générale en Grèce... Jusqu'à l'Allemagne qui est enfin obligée d'avancer sur la mise en place d'un smic.

« En France, des journées d'action montent en puissance. Les luttes des sages-femmes ou encore des intermittents affirment leur volonté de revalorisation de leurs métiers.

Toutes ces luttes et beaucoup d'autres prennent à contre-pied les politiques d'austérité.

« L'importante journée d'action unitaire du 15 mai chez les fonctionnaires affirme qu'un coup d'arrêt doit être donné aux mesures d'austérité prétendument justifiées par la réduction du déficit public. Un déficit qui ne cesse de se creuser par les allègements de 7 milliards d'euros de cotisations patronales, ajoutés au 30 milliards du pacte de responsabilité. »

Marie-José Kotlicki fait le lien entre la priorité accordée aux intérêts des actionnaires, le remboursement des dettes publiques érigé à la hauteur d'un dogme et les politiques d'austérité qui balayent le continent européen, se traduisant par une offensive contre les services publics, des suppressions massives d'emplois et de services, des privatisations. Elle en appelle à changer de cap et estime que l'urgence est de redonner un contenu et un sens à l'aspiration au changement. Pour l'Ugict, cela implique, comme le rappelle le thème du congrès de l'Ugict-Cgt, de « *s'engager pour le progrès* » social, économique, humain, environnemental.

Mobilisation des Ictam et démarche syndicale spécifique et solidaire

Soulignant avec force que les catégories de l'encadrement ont toujours été un enjeu stratégique de toute transformation, eu égard à leurs place et rôle dans l'entreprise et au fait qu'elles constituent un salariat qualifié à responsabilité, le rapport revient sur les enjeux de leur mobilisation et interroge la démarche syndicale qu'appelle cet objectif. Il souligne, à cet égard, l'importance à disputer l'entreprise au patronat : « *Si la définition de l'entreprise, considérée comme société d'actionnaires, est la seule reconnue dans le droit, les luttes avec les sous-traitants, comme les interventions*



JAMALDINE OUDINI

dans la gestion des entreprises, font avancer une autre conception : celle de l'entreprise considérée comme communauté créative de richesses. [...] Notre démarche syndicale doit s'inscrire dans une logique à la fois de résistance et de propositions revendicatives. Tout retard sur l'innovation sociale, sur la réponse aux besoins du salariat d'aujourd'hui circonscrirait nos luttes et les assimilerait à préserver de rares "privilèges".

Dans la foulée, le rapport passe en revue une série d'agressions sociales qui dessinent autant d'axes d'intervention allant de la reconnaissance des qualifications, placée au centre de la démarche syndicale, jusqu'à la défense de la protection sociale, grevée par les exonérations fiscales, en passant par celle d'une fiscalité comme outil d'intervention et de développement de la création de richesses du pays. Puis, soulignant que le Front national surfe sur le désespoir, il aborde la question du rapport entre syndicalisme et politique. Il estime à cet égard que les salariés « attendent et demandent que "syndicalisme" et "politique" jouent chacun leur rôle dans la complémentarité de leurs responsabilités. Le rassemblement des salariés est du ressort de la responsabilité syndicale. Nous ne cherchons

pas uniquement un meilleur partage des richesses, mais aussi une autre manière de les produire, ce qui est au croisement des rapports politique-syndicalisme». Ce qui l'amène ensuite à analyser les conditions de l'unité syndicale qui « joue un rôle clé lorsqu'elle se conjugue à l'unité d'action ». Cette réflexion est d'autant plus importante que, « en quelques années, le salariat s'est profondément modifié avec 47 % d'Ict. Le logiciel d'hier, qui consistait à rassembler la classe ouvrière et à élargir ensuite aux cadres intellectuels, ne fonctionne plus. [...] Avec l'atout que constitue les cinquante années d'expérience de l'Ugict, la Cgt pèse 21 % aux dernières élections de représentativité dans les deuxième et troisième collèges du privé, trois points devant la Cgc.

» La Cfdt confédérale a épousé la ligne gouvernementale, signé le pacte de responsabilité et se veut l'interlocuteur privilégié du patronat. [...] La Cgc avait précédemment payé sa défection chez les cadres au niveau des retraites complémentaires. Elle ambitionne de redevenir la première organisation en se recentrant sur un syndicalisme catégoriel rénové, prônant une défense des cadres, voire des techniciens, en soi, avec une idéologie libérale. D'où des contradictions comme celles que l'on a pu observer

à propos du pacte de responsabilités». Le rapport en conclut que la capacité de l'Ugict à avancer des contenus revendicatifs et propositionnels pertinents et attractifs sera décisive pour favoriser le rassemblement des Ict et de leurs organisations syndicales.

Syndicalisation et organisation spécifique

Notant que l'on observe une montée de l'abstention dans les catégories d'encadrement et que ce phénomène est nouveau, le rapport pointe le sondage réalisé par l'Ugict-Cgt en avril dernier selon lequel 78 % des cadres la jugent inefficace pour les défendre tout en la considérant comme une référence... pour les autres et dans le syndicalisme ! Les Ictam comptent d'abord sur eux-mêmes pour se défendre ; viennent ensuite les syndicats (25 %) puis les avocats (10 %). Si ce constat n'est pas agréable à entendre, souligne Marie-José Kotlicki, il oblige à une analyse de la perception du syndicalisme Cgt, de la qualité de la vie syndicale et de l'organisation d'une activité qui leur soit spécifique.

Développant le caractère spécifique des catégories de l'encadrement au syndicalisme, le rapport rappelle la nécessité de construire un syndicalisme de masse ...



JAMALDINE OUDNI

... parmi nos catégories et souligne : « Les ingénieurs, cadres et techniciens, dans l'entreprise comme dans le syndicalisme, ne veulent pas entrer dans un moule. Détenteurs d'informations, de responsabilités, qui ont des impacts forts sur les autres et l'environnement, ils ont besoin d'espaces pour "dire leur mot" et échanger. Ils ont besoin de construire leur syndicalisme et pas seulement de le rejoindre. C'est de la conjugaison de leur autonomie dans le collectif syndical qu'il s'agit. Travailler à faire une place à l'individualité dans le collectif n'est pas couronner l'individualisme !

» Afin d'être réellement efficaces – au-delà d'une campagne électorale –, nous avons besoin d'organiser l'activité revendicative spécifique et de réfléchir à transformer les structures spécifiques existantes. Parfois, la qualité de l'activité revendicative n'est pas satisfaisante, voire inexistante au sein même de la structure. On l'élimine alors comme s'il suffisait de casser le thermomètre pour faire tomber la fièvre ! »

Combiner activité et structure spécifique

Ce qui amène Marie-José Kotlicki à plaider contre toute tentation de simplification : « Des velléités de la simplification des structures émerge une réalité : celle du faible nombre de militants dont dispose la Cgt, et particulièrement parmi les Ict. Se rassembler en une seule structure est alors un réflexe naturel mais qui, à l'expé-

rience, se traduit souvent par une activité Cgt globalisante laissant sur le bord de la route l'activité spécifique Ictam. » Le rapport se félicite à cet égard de ce que « nous sommes entrés dans un mouvement Cgt de recherche d'efficacité de l'activité revendicative et de transformation pour déployer, partout où existent des Ict, une activité en prise avec leurs préoccupations ». Ces progrès sont évidemment à articuler aux campagnes revendicatives que l'Ugict mène et entend poursuivre. A ce titre, le rapport, qui développe l'intérêt d'un soutien par une communication participative, liste une série de pistes, à commencer par « la conquête d'un nouveau statut pour les cadres et techniciens [...] un défi pour le syndicalisme. L'Ugict propose de s'y atteler en s'appuyant sur les éléments du statut cadre existant en y intégrant toute la diversité que recouvrent les Ict aujourd'hui, la féminisation de ces catégories, les problématiques des jeunes diplômés, l'essor considérable en nombre de cette composante du salariat ainsi que l'unité d'intérêts avec le salariat d'exécution » Cet axe de mobilisation est inséparable de la bataille à mener pour l'Agirc. Dans le même état d'esprit, l'Ugict entend mener une grande campagne sur la réhabilitation de la notion de qualification et sa reconnaissance en ciblant plusieurs points fondamentaux : « Reconnaître les diplômés dans les conventions collectives et le statut de la fonction publique, reconnaissance du

Bts-Dut et du Lmd. Investir les brèches ouvertes dans les projets déjà en cours sur la reconnaissance du doctorat. Dans les conventions collectives, dans le cadre de l'égalité professionnelle hommes-femmes, renégocier les classifications avec la refonte des grilles de classification pour revaloriser les professions à prédominance féminine. » Au-delà des divers items revendicatifs qui suivent, intégrant la formation, le temps de travail, les usages du numérique, la conquête de droits nouveaux, l'Ugict poursuivra ses campagnes pour un management alternatif : « Redéfinir un nouveau statut de l'entreprise opposable au diktat des actionnaires, se réappropriier l'entreprise dans la pratique jusqu'au niveau du droit, c'est placer la Cgt au cœur de la réconciliation des travailleurs et de l'entreprise, favoriser une attractivité forte de notre syndicalisme parmi les Ict. »

Conclusion

En conclusion, Marie-José Kotlicki invite toute la Cgt à porter l'outil Ugict qu'elle construit avec les ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise pour en faire la référence syndicale du salariat qualifié à responsabilités. Une Ugict attractive qui redonne sens, fierté, éthique, créativité et initiative à leur place et rôle dans le collectif de travail. Une Ugict qui bâtit avec eux une identité de salariés professionnellement engagés et socialement responsables. ◀



DÉBAT D'OUVERTURE

L'austérité en ligne de mire

En ouverture des débats, Armelle Bruant (syndicat de Tda, filiale de Thales, Ufict-Métallurgie) rappelle que son syndicat sort d'une lutte de sept années contre un plan de licenciement, avant d'axer son intervention sur une critique de l'Union européenne et de son processus de construction. Elle réclame l'ouverture d'un débat sur l'Europe, préalablement à toute revendication émanant de l'Ugict, et demande « une clarification » dans le projet d'orientation. « L'Union européenne ne fait pas "fausse route", comme cela est écrit. C'est, selon nous, une erreur d'analyse. L'Union européenne ne fait que suivre la route qu'elle s'est tracée », explique-t-elle, niant la possibilité d'une « Europe sociale ». De nombreuses interventions portent sur la réforme territoriale et l'affaiblissement des services publics, en lien en particulier avec la mise en œuvre du pacte de responsabilité. Jean-Marc Gardère (Jura, Ufict des services publics) critique ce qu'il appelle le « mille-feuille de réformes territoriales » : fusion des régions, suppression annoncée de la clause générale de compétence après qu'elle a été rétablie... Une « instabilité permanente » qui rend de plus en plus complexe le travail des différents acteurs au sein de collectivités confrontées en outre à la baisse drastique de moyens : ce sont au moins 12 milliards d'euros qui vont manquer, peut-être le double. En mettant en évidence les conséquences que ces décisions vont avoir sur les collectivités (suppression d'emplois publics, disparition de services publics de proximité, privatisation de services publics rentables...), « il y avait la possibilité de s'y prendre autrement », explique-t-il, en mettant notamment en œuvre « une réforme de la fiscalité locale plus juste et plus équilibrée ».

Ce thème est ainsi repris par d'autres délégués. Notamment par Nathanaël Uhl (Ufict-Services publics), qui met en évidence les conséquences de ces évolutions sur les « encadrants » : dégradation des conditions de travail, rallongement du temps de travail, accroissement des ten-

Les débats sur le rapport d'ouverture et le bilan d'activité ont principalement été marqués par des interventions sur le pacte de responsabilité, les économies décidées pour le financer et la réforme territoriale. Avec, comme conséquence, l'affaiblissement de l'emploi et des services publics locaux.

sions avec les personnels. De son côté, Benoît Martin (CD de Paris) dénonce le déficit démocratique constaté dans de nombreux domaines, citant, entre autres, la mise en place, au 1^{er} janvier 2016, du Grand Paris, un processus qui « échappe en effet au contrôle des citoyens ». Enfin, Fabrice Aubert, ingénieur dans la fonction publique territoriale (Bouches-du-Rhône), tout en refusant « le processus de financiarisation des collectivités territoriales », insiste sur la qualité des relations de travail au sein de la commission exécutive, qu'il quitte aujourd'hui.

L'intérêt général au cœur des tensions

C'est « une note d'optimisme » que veut pour sa part transmettre Stéphane Jouteux (Fédération des sociétés d'études). Il travaille dans une société informatique de trois mille trois cents salariés, trente-huit ans de moyenne d'âge, où la Cgt est la première organisation syndicale. Or, lors de la dernière négociation annuelle obligatoire (Nao), « nous avons obtenu +2,9 % sur les salaires. Mais aussi une augmentation de 40 % des primes d'astreinte pour mille collègues ou des temps partiels à 80 % rémunérés 90 % pour les plus de cinquante-sept ans ». Pour autant, l'entreprise est confrontée, ajoute-t-il, à des processus destructurants : *lean management*, délocalisations dans les pays à bas coûts et développement de la sous-traitance en cascade, essor des contrats atypiques...

Lors du rapport d'ouverture, Marie-José Kotlicki avait parlé de la mobilisation des sages-femmes comme d'« un contre-pied aux politiques d'austérité ». L'une d'entre elles, Astrid Petit (CD de Paris, Ufmict-Santé), témoigne du combat de ces der-



JAMALDINE OUDINI

niers mois pour une reconnaissance professionnelle et une augmentation des salaires. En insistant, d'une part, sur ce qui a opposé l'intersyndicale au collectif d'associations et de syndicats professionnels, dont l'objectif est de « sortir les sages-femmes de la fonction publique ». « Or, explique-t-elle, sur la base notamment de votes organisés dans les maternités, les sages-femmes ont massivement exprimé ... »

... leur attachement à la fonction publique.» En reliant, d'autre part, leur lutte à la mise en œuvre du pacte de responsabilité. Le 12 mai dernier, en effet, après plus d'une décennie de blocage, de nouvelles propositions salariales ont été mises sur la table. Mais sur la base de 16 millions d'euros, contre 20 millions en novembre 2013 : «*Soit 4 millions d'euros en moins pour nos salaires, une conséquence concrète du pacte de responsabilité*», souligne Astrid Petit, le pacte devant être financé par 50 milliards d'euros d'économies, dont 10 seront issus de l'assurance maladie. «*Cela montre clairement que rien n'est acquis.*»

Aller au contact avec les salariés, ça marche!

Sur la démarche syndicale, Fabien Beiersdorff (Union fédérale des personnels de l'encadrement du commerce et des services, Ufec, Disneyland) explique de quelle manière l'union fédérale a entamé, depuis quatre ans, un processus de restructuration et de reconstruction. Dans un secteur composé de 40 % d'Ictam, il s'est agi de mieux se faire connaître (tracts sur l'évaluation, les salaires...), d'aller au contact des salariés, sur le terrain. «*Et ça marche*», explique-t-il, en citant, comme «*élément moteur*» de cette reconstruction le travail entre le collectif Ufec et la CE fédérale. En quatre ans, le nombre de syndiqués a augmenté de 30 %. En ce qui concerne spécifiquement les grands magasins, il met en valeur le

fait que, en mars dernier, la justice a suspendu le plan de rachat du Printemps par le Qatar.

«*Aller au contact des salariés, sur le terrain, ça marche, je confirme.*» C'est ainsi que Stéphane Lovisa, secrétaire général de l'Ufict-Métallurgie, commence son intervention, axée sur la Cgt et son organisation. Il compare l'ensemble «*à une voiture dont le moteur serait formidable, mais avec un petit embrayage*». C'est-à-dire, s'agissant de la Cgt, un défaut d'organisation dans les syndicats, les entreprises, les administrations ; un défaut de présence parmi les salariés. Il propose d'améliorer la formation des cadres «*en se déplaçant dans un syndicat sur la question des Ict et du déploiement*». Comme cela a été fait au Havre, au sein de Hersel, du groupe Safran, «*dans un syndicat absolument exemplaire*» où il s'est agi d'aborder ces questions en envisageant le rapport que les salariés techniciens, ingénieurs et cadres entretiennent avec leur travail. «*Cela a donné lieu à des débats très intéressants, parfois déstabilisants*», explique Stéphane Lovisa, qui conclut : «*Il faut développer ce type d'interventions pour parler du travail, du rapport au travail, identifier les différences pour construire un syndicalisme spécifique, efficace et utile pour tout le monde.*»

Ingénieur à la ville de Paris (Ufict-Services publics), Benjamin Gluckstein revient sur le pacte de responsabilité, dont il demande «*le retrait*» tout comme «*l'abandon de l'acte III de la décentra-*

lisation». Il décrit essentiellement les conséquences de leur mise en œuvre sur la ville de Paris : réorganisation et fusion des services à la ville de Paris, passage de vingt-sept à vingt directions... Cela va se traduire, explique-t-il, par des centaines de suppressions d'emplois, des menaces sur les services publics une fois les services mutualisés, mais aussi «*une remise en cause de notre statut avec la métropole du Grand Paris*». Tout en condamnant également le pacte de responsabilité, Hervé Delattre (Fédération des professionnels de la vente) dénonce les attaques portées au monde du travail dans son ensemble qu'il a observées en tant que conseiller du salarié (Code du travail, Sécurité sociale...) et met en évidence la souffrance au travail des personnels du secteur qui «*vivent la désalarisation*». Il cite, comme illustration de ce mouvement, le développement du contrat de «*vendeur à domicile indépendant*» (Vdi), essentiellement occupé par des femmes. Enfin, Caroline Blanchot (Union fédérale des cadres et agents de maîtrise cheminots) axe son intervention sur la réforme du système ferroviaire, mise en place au prétexte des directives européennes qui, pourtant, ne l'imposent pas. Elle se traduirait par «*un éclatement structurel, social et organisationnel de la SnCF*», souligne-t-elle, au détriment du service public, du transport public, de son maillage sur le territoire et, par conséquent, au détriment de la réponse aux besoins des populations ou aux exigences environne-

mentales. Elle rappelle que, le 22 mai, les cheminots étaient appelés à se mobiliser pour imposer un contre-projet de réforme «*qui part notamment de leur vécu*». La seconde partie de son intervention porte spécifiquement sur l'Europe : «*Elle n'est certes pas celle que l'on souhaite. Mais affirmer qu'on ne peut pas intervenir et qu'il n'est pas possible de faire l'Europe sociale, c'est désespérant. Il nous faut au contraire travailler à reprendre la main sur cette question. Cela produit des résultats*», citant notamment l'harmonisation sociale des personnels transfrontaliers. En particulier grâce au développement du dialogue social européen, que ce soit à la Confédération européenne des syndicats, au sein d'Etf (Fédération européenne des travailleurs des transports) ou d'Eurocadres. ◀



JAMALDINE OUDINI



BILAN D'ACTIVITÉ

“Plus de sens à l'activité spécifique”

Jean-Luc Molins intervient sur le bilan d'activité qu'il inscrit à l'enseignement du travail collectif et... de l'innovation.

D'emblée, Jean-Luc Molins insiste sur le fait que le bilan présenté «est le fruit d'un travail collectif qui a associé les membres de la commission "Bilan d'activité", les camarades responsables des différents pôles et collectifs de travail, ainsi que le secteur communication de l'Ugict», avec un document papier et un document électronique jusqu'alors inédit, «plus ludique que d'habitude», permettant notamment de mettre en relief les événements essentiels du mandat. Cette forme innovante de présentation (trente-cinq pages mêlant textes et illustrations) est, selon lui, «le reflet de la recherche d'un nouveau style et d'une nouvelle façon de mener l'activité spécifique à la suite du dernier congrès. A savoir: la conjugaison de l'innovation, de la formation, de la mise en place de nouveaux outils au service de notre activité syndicale».

Autres innovations: celles menées en matière de communication au service du développement de l'activité syndicale de terrain, ou dans le domaine de la formation via de nouvelles offres de formation syndicale pour répondre aux besoins de l'activité militante. Le kit Ugict de représentativité, qui concentre l'ensemble des outils nécessaires à la mise en œuvre ou au déploiement de l'activité spécifique en territoire, en est un exemple. «Nous avons travaillé à donner encore plus de sens à l'activité spécifique Ugict-Cgt en direction des ingénieurs, cadres et techniciens, mais aussi à une meilleure prise en compte» de ceux-ci dans la Cgt, a insisté Jean-Luc Molins. «Oui, nous avons toutes et tous travaillé, comme l'avait décidé son 16^e Congrès, à inscrire l'Ugict-Cgt comme la "référence syndicale" pour les Ictam.» Pour quelles avancées? Une loi en cours d'adoption contenant de nouveaux droits



pour les stagiaires et un meilleur encadrement des stages; des propositions pour atteindre l'objectif d'égalité femmes-hommes, et l'obligation de la suppression des écarts salariaux cumulés sur l'ensemble de la carrière professionnelle; une meilleure reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives. Autres combats: la prise en compte des années d'études, l'encadrement des forfaits en jours et du portage salarial. Le bilan du mandat met également en évidence que l'Ugict-Cgt «gagnerait à être plus accessible». Pour ce faire, «nous avons décidé de placer l'organisation de l'activité spécifique au centre de son déploiement, pour mieux rayonner sur l'ensemble des Ictam», a souligné Jean-Luc Molins. «Nous avons maintenant vocation à disputer la première place dans l'encadrement, ce sera la meilleure façon

de contribuer à ce que la Cgt conserve sa première place d'organisation syndicale française... Cela reste un enjeu clé pour l'avenir, qui nécessite de prendre des dispositions concrètes ainsi qu'une meilleure prise en compte par toutes les structures.» Enfin, le bilan montre une Ugict-Cgt «solidaire, qui agit contre l'éclatement des liens sociaux et œuvre pour le rassemblement du monde du travail. Par exemple, l'assurance chômage avec le refus d'opposer les salariés. Le choix du syndicalisme spécifique est de créer les conditions de convergence pour réunifier le salariat et choisir le syndicalisme de solidarité pour réaliser notre objectif de transformation sociale».

Pour Jean-Luc Molins, «notre marge de progression demeure énorme», même si le cap des quatre-vingt mille adhérents a été franchi et si l'Ugict-Cgt est la deuxième organisation dans l'encadrement devant la Cfe-Cgc. «Notre démarche, qui consiste à apporter des débouchés et des réponses syndicales à partir du vécu au travail et des conditions d'exercice professionnel, est gagnante lorsqu'elle est déclinée au plus près des Ictam. Cela montre que nous avons tout à gagner à être plus opérationnels et plus réactifs sur chaque chantier revendicatif.» Et de conclure: «Gageons que, dans le prolongement du rapport introductif de Marie-José Kotlicki à ce 17^e Congrès, les choix d'orientation qui découleront des débats et qui seront arrêtés par les congressistes poursuivront cet élan qu'a su insuffler notre 16^e Congrès en donnant encore plus de visibilité et de lisibilité à notre syndicalisme spécifique.»



SUITE DES DÉBATS

Un choix de société en question

Sophie Binet présente les travaux de la commission sur la première partie du document d'orientation, qui a fait l'objet de 180 amendements.

Le texte s'articule autour de trois points : l'analyse de la France dans la crise ; la démonstration des impasses du modèle "low cost" et, pour "sortir du fatalisme et de la résignation", opter pour un syndicalisme de conquête. Deux résolutions le complètent.

L'élément premier est que le capital prospère sur la mondialisation financière. En effet, cette dernière a engendré une oligarchie déconnectée des intérêts des peuples (les 10 % des personnes les plus riches possèdent 83 % de la richesse mondiale). De plus, les leçons de la crise de 2008 n'ont pas été tirées : les Etats ont aidé les banques, permettant au système financier de ne pas s'écrouler. Mais c'est aussi parce que la « vieille Europe », et notamment la France, possédait des systèmes sociaux et des services publics protecteurs que nous avons été, dans un premier temps, relativement protégés par cette onde de choc. Néanmoins, l'Union européenne persiste à imposer l'austérité : le revenu brut disponible par habitant a chuté de 30 % entre 2008 et 2013 ; partout, des reculs sont imposés aux populations et aux salariés. La jeunesse européenne paie un lourd tribut, confrontée à un chômage de masse et à la précarité.

En France, le changement promis et attendu n'a pas lieu. Le gouvernement français fait de la réduction de la dette sa priorité politique et se prive ainsi de marges de manœuvre budgétaires – par l'adoption du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (Tscg) – et économiques avec le crédit d'impôt compétitivité emploi (Cice), porté à 200 milliards d'euros annuels, sans aucune contrepartie. Politiques aussi en réduisant le rôle des parlementaires à la retranscription dans la loi des accords nationaux interprofessionnels. Par ailleurs, la surenchère sur la notion de « coût du travail », la fragilisation des garanties collectives, le refus de revenir sur la loi concernant les retraites sont autant d'éléments qui alimentent le fatalisme et la résignation.

Pire : l'idée de progrès est remise en cause. Ainsi, les Ictam n'ont jamais été aussi pessimistes sur leurs perspectives d'avenir comme sur celles du pays : 83 % des cadres français considèrent que les opportunités pour progresser professionnellement sont faibles et 39 % pensent même que leur situation financière va se dégrader. Ils estiment que le niveau de vie en France va diminuer (55 %) et que le nombre de chômeurs va augmenter (53 %). Ces réponses pessimistes quant à leur avenir individuel et collectif sont à mettre en relation avec le désastre de l'emploi dans l'industrie (29 400 suppressions de postes en 2012, 56 000 en 2013) et avec un corollaire : le poids de l'industrie est passé de 31,8 % du Pib en 1980 à 18,3 % en 2013.

La conclusion est implacable : l'alternative entre *low cost* et qualité. Et tandis que le pays s'enfoncé dans la crise, que la financiarisation de l'économie attaque nos modèles sociaux et que l'on veut généraliser le modèle *low cost*, il n'y a qu'une solution : l'autre modèle, celui qui s'appuie sur les qualifications et sur le rôle contributif des Ictam pour reconstruire du progrès économique, social et scientifique.

La France au défi des politiques d'austérité

Le *low cost* est devenu un modèle de société. En limitant l'enjeu de la compétitivité à la « compétitivité coût », ce modèle transforme le travail créateur de richesses en coût qu'il faudrait faire baisser à tout prix. Ce principe enferme dans une fuite en avant qui entraîne le recul des droits sociaux et l'abaissement du prix du travail – ce qui signifie aussi bloquer les salaires. Il passe aussi par la sous-traitance, qui transforme les contrats de

travail en contrats commerciaux, lesquels font peser la variabilité de l'activité sur les salariés des sous-traitants. Ce modèle pèse aussi sur les services publics : le sous-dimensionnement de l'offre de services publics entraîne une baisse de qualité et laisse la place au privé. Parallèlement, le transfert de compétences et la baisse des finances des collectivités territoriales débouchent sur des délégations au profit du privé ou des partenariats public-privé, qui permettent de s'affranchir du statut de la fonction publique.

Le "low cost" et la remise en cause du professionnalisme

Mais les conséquences du *low cost* se font également sentir sur le plan environnemental (traité comme une obligation secondaire ou un obstacle à la compétitivité). Ainsi, ce modèle productiviste conduit à une politique du logement déconnectée de la réflexion sur l'isolation thermique, et celle des transports tourne le dos au développement du fret ferroviaire. La situation agroalimentaire en Bretagne ou le scandale de l'amiante en sont d'autres exemples. En allant plus loin, la traduction politique du *low cost* fait ressurgir des « idéologies » que l'on croyait définitivement révolues. Elle induit une société qui secrète un nouveau poujadisme, recherche des boucs émissaires et s'appuie sur la xénophobie.

Pourtant, l'Allemagne a renoncé à cette voie qui promouvait les « *minijobs* » et a décidé de mettre en place un salaire minimum. Mais, en France, Hartz, l'ancien conseiller de Schröder, a trouvé un nouvel écho tandis que la loi dite de « sécurisation de l'emploi », adoptée en juin 2013, a fragilisé les droits des salariés. La pression permanente d'objectifs de rentabilité



à court terme conduit à dégrader les conditions de travail et, pour les Ictam – parfois considérés comme privilégiés –, à remettre en cause le sens du travail et l'éthique professionnelle.

Et, finalement, qui bénéficie du système *low cost*? La réponse est claire: 65 % des emplois privés sont financés avec de l'argent public. Ainsi, avec 20 milliards de crédit d'impôt compétitivité emploi (Cice), le volume des exonérations fiscales et sociales atteint 200 milliards d'euros annuels (quatre points du Pib). Les exonérations de cotisations sociales (dites «Fillon») sur les salaires inférieurs à 1,6 smic, d'un montant de 30 milliards par an, s'apparentent à des trappes à bas salaires qui incitent les employeurs à rémunérer les travailleurs en deçà du salaire médian... Des employeurs qui veulent s'exonérer d'une réflexion sur le coût du capital.

C'est en s'appuyant sur les Ictam, en élevant le niveau de qualification des salariés, en augmentant le nombre de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et en adoptant une politique de relance au service de grands projets et d'infrastructures qu'il sera possible de préparer la France de demain. Il faut en effet prendre en compte l'atout démographique de la France, mais aussi celui de son haut niveau de qualification (70 % d'une génération obtient le bac). Il est nécessaire de lutter contre «la triple peine» des jeunes soumis au chômage (avec un taux deux fois supérieur à celui de leurs aînés), la précarité (l'accès au premier emploi stable se fait à vingt-neuf ans en moyenne)

et le déclassement (avec un salaire mensuel net médian à l'embauche de 1 200 euros à bac plus deux) qui se conjugue avec de fortes inégalités femmes/hommes. Or, il faut rappeler que la mixité est un levier de progrès économique et social, d'évolution du travail, un levier émancipateur – en évitant l'enfermement de l'identité professionnelle et des métiers dans des stéréotypes de genre. Les services publics sont également vecteurs de développement économique et de progrès social. D'autres leviers sont à valoriser, comme la réduction du temps de travail ou un haut niveau de protection sociale qui est un atout pour la croissance et la sortie de crise.

Les Ictam, moteurs du progrès

Enfin, il est temps de réfléchir à un nouveau modèle fondé sur le développement humain et écologique, en particulier en redonnant du sens au travail des salariés. Et de repenser à une nouvelle définition de l'entreprise.

Deux résolutions complètent ce document. La première insiste sur la nécessaire réaffirmation de la hiérarchie des normes (renforcer les droits des salariés); de nouveaux droits d'intervention et d'expression pour les salariés; le refus de la partition des rôles des acteurs sociaux; le renforcement du contenu du «dialogue social»; la conquête de nouveaux droits; rompre avec l'Europe du dumping social, de la concurrence et de l'austérité pour construire l'Europe sociale. Dans la seconde résolution, l'Ugict-Cgt s'engage à agir pour un nouveau modèle

de développement économique, social et environnemental, adossé à la responsabilité sociale de l'encadrement, au service du développement. Dans cet objectif, l'Ugict-Cgt interviendra au sein du mouvement syndical européen et international et continuera à rechercher et à développer des relations avec les organisations syndicales progressistes dans le monde en vue de construire un mouvement syndical international solidaire, afin de promouvoir le progrès social face à la mondialisation capitaliste.

Débat avec la salle

Plusieurs interventions permettent aux membres de la commission de poursuivre le débat commencé avec le dépôt d'amendements. «Si l'on veut que l'Europe devienne sociale, il faut travailler dessus», souligne un délégué, intervenant également sur les notions de «majorité économique» ou de «majorité politique», plus judicieuses selon lui. Sur ce point, Sophie Binet lui répond que les termes employés reflètent la réalité: un droit de vote à dix-huit ans, certes, mais des droits sociaux qui ne suivent pas. «Le système est fondé sur l'aide aux familles, pas aux jeunes», précise-t-elle.

La commission rappelle également qu'un certain nombre de questions soulevées – portant par exemple sur les choix de gestion, sur les traités européens, la conception du développement humain durable – relèvent du champ des responsabilités confédérales et non de celui de l'Ugict proprement dite.

Le document est adopté à l'unanimité. ◀



SONDAGE

Quand l'organisation du travail en piétine les potentialités

Le sondage réalisé par l'institut ViaVoice pour le compte de l'Ugict sur, d'une part, les attentes des cadres et, d'autre part, celles des catégories techniciennes a servi de référence à nombre d'interventions dans les débats du Congrès. Nous en publions ici les éléments essentiels. Il est disponible dans son intégralité sur <www.ugict.cgt.fr/sondage2014>.

Opinions et attentes des cadres

- **Reconnaissance professionnelle : décevante.** Le niveau de rémunération est jugé en inadéquation par rapport au degré d'implication : 65 % (+18 points par rapport au baromètre 2012), à la charge de travail : 61 % (+14), au temps de travail réel : 55 % (+8), à la qualification : 47 % (+6), aux responsabilités : 46 % (+7). Sur chacun de ces critères, les femmes affichent un taux d'insatisfaction supérieur aux hommes d'environ 10 points, et davantage encore sur la charge de travail (67,9 % contre 56,5 %) et l'implication (71,1 % contre 60,3 %). Le niveau d'insatisfaction dans le secteur public dépasse celui du secteur privé de plus de 10 points sur chacun des critères. Arrivent en pointe les responsabilités (58,1 % contre 39,9 %) et la qualification (61,7 % contre 39,4 %).
- **Evolution professionnelle : stagnation (49 %).** Seuls les jeunes de moins de 40 ans déclarent à 48 % avoir connu une évolution professionnelle positive ces cinq dernières années. Pour les plus de 40 ans, la situation professionnelle est estimée de moins en moins favorable avec l'âge (38,2 % pour les 50-59 ans) et se dégrade rapidement à l'approche des 60 ans (12,6 %). Pour les années à venir, les cadres pensent que leur évolution professionnelle sera marquée par la stagnation (57 %), voire une dégradation (14 %).
- **Management : détérioration.** Pour 52 % des cadres contre 41 % en 2012, le management se détériore, et c'est encore plus sensible dans le public (60,3 % contre 47,5 % en 2012). Le système d'évaluation individuelle est largement

rejeté pour son manque de transparence (61 %) et parce qu'il n'est pas fondé sur les bons critères (71 %).

- **Choix stratégiques : étrangers.** Les cadres ne se sentent pas associé(e)s aux choix stratégiques de la direction de leur entreprise ou de leur administration à 75 % (+10 points en deux ans), 82 % dans le public. Ils privilégient quasiment à égalité le fait de donner la priorité «aux équipes salariées» (49,1 %) puis «aux choix stratégiques» (47,7 %), loin devant «les actionnaires» (3,1 %). Seules les petites entreprises de moins de 200 salariés placent «les choix stratégiques» devant «les équipes salariées» (52,5 % contre 43,7 %), mais toujours loin devant «les actionnaires» (3,9 %). L'écart est plus réduit pour les entreprises de moins de 50 salariés : (49,2 % contre 48,9 %) et pour les actionnaires : 1,9 %. Les femmes, contrairement aux hommes, placent «les équipes salariées» (53,5 % contre 46,3 %) devant «les choix stratégiques» (44,1 % contre 50,1 %)...

- **Ethique : perdante.** 5 % des cadres (+2 points) considèrent être confrontés à des problèmes d'éthique professionnelle (63 % dans le public). Ils estiment qu'elle est mise à mal «souvent» (13,3 %), et «de temps en temps» (42 %). Le secteur public est plus touché que le secteur privé, avec un «souvent» à 18,1 % contre 10,8 % et avec un «de temps en temps» à 45,2 % contre 40,3 %. Les femmes déclarent être plus souvent en prise avec un problème d'éthique professionnelle que les hommes : «souvent» (17,1 % contre 10,8 %), «de temps en temps» (40,9 % contre 42,6 %).

- **Ntic : ça déborde.** Soixante-quinze pour

cent des cadres indiquent utiliser pour un usage professionnel les nouvelles technologies sur leur temps personnel, signalant un débordement de la vie professionnelle sur la vie privée, quels que soient la taille de l'entreprise et le secteur d'activité professionnel. On constate à nouveau un lien entre charge de travail et difficulté à poser ses Rtt. L'usage des Tic pour raisons professionnelles sur son temps privé est plus répandu dans le secteur public par rapport au secteur privé (82,9 % contre 70,3 %).

- **Se défendre : solitude.** Cinquante-sept pour cent des cadres privilégient une approche individuelle pour défendre leurs droits et leur emploi. Les syndicats arrivent en deuxième position (25 %), devant les avocats (10 %), la direction (6 %), les pouvoirs publics (2 %), les partis politiques (0,2 %). Le défaut d'implantation syndicale favorise l'approche individuelle. Ainsi, dans les petites entreprises de moins de 50 salarié(e)s, les cadres déclarent pour se défendre d'abord compter sur eux-mêmes (68,6 %) et placent les avocats (12,2 %) devant les syndicats (8,7 %).

Professions techniciennes et intermédiaires

- **Reconnaissance professionnelle : dégradée.** Le sentiment d'«être reconnu(e) dans son travail» s'est dégradé de 10 points depuis mars 2009 (33 % contre 43 %). Aujourd'hui, 56 % des sondé(e)s ne s'estiment pas reconnu(e)s dans leur travail. L'insatisfaction sur le niveau de rémunération au regard du temps de travail réel est de 58 %, de la qualification déte- nue de 59 %, des responsabilités exercées



JAMALDINE OUDINI

de 61 %. Elle atteint des sommets par rapport à la charge de travail (68 %) et au degré d'implication (73 %).

• **Accès à la formation professionnelle : compliqué.** Soixante-neuf pour cent y ont accès (-4 points par rapport à mars 2009); elle correspond moins aux besoins professionnels pour 64 % (-10 points), et aux demandes exprimées: 52 % (-8 points). Ce sont les salariés des entreprises de moins de 50 salariés qui ont le plus difficilement accès à la formation professionnelle (49,3 %).

• **Avenir professionnel : incertain.** L'attrait du statut cadre, même s'il arrive en tête (46,6 %), n'est pas plébiscité dans les choix d'évolution professionnelle: 32,8 % optent pour «*rester dans une filière technique ou intermédiaire*» et 20,6 % ne savent pas. Le défaut de reconnaissance professionnelle, le contexte de réorganisation et d'incertitude sur l'avenir professionnel pèsent. Le secteur public est plus impacté que le secteur privé: le nombre d'indécis est deux fois plus fort dans le public que dans le privé (30,2 % contre 15,3 %). Cette incertitude touche beaucoup plus les femmes que les hommes (24,7 % contre 16 %), notamment dans le secteur public (34,1 % contre 18,8 %).

• **Charge de travail : explosive.** L'augmentation de la charge de travail est plus forte dans le secteur public que dans le privé (65,9 % contre 62,6 %). Seuls 6 % des sondé(e)s estiment que leur charge de

travail a baissé et 30 % qu'elle est restée stable. Dans ce contexte tendu, 42 % estiment ne pas pouvoir faire un travail de qualité. Les heures supplémentaires se banalisent (57 %, soit 10 points de plus qu'en mars 2009) et, pour 49 %, il n'y a ni paiement ni récupération des heures supplémentaires effectuées.

• **Responsabilités : alourdies.** Cinquante pour cent disent que leurs responsabilités ont grandi, avec 55 % dans le secteur public et 46,5 % pour le secteur privé. Parallèlement, 52 % ressentent leur niveau d'autonomie dans leur travail stagner. C'est aussi dans le secteur public que l'autonomie au travail peine à augmenter par rapport au privé (22,9 % contre 33,2 %).

• **Pratiques managériales contestées :** 52 % estiment que les pratiques managériales se sont dégradées au cours de l'année; seuls 8,8 % voient une amélioration et 38,9 % pas de changement. L'évaluation individuelle est largement discréditée, car jugée non fondée sur de bons critères par 74 % des sondé(e)s et pas transparente par 66 %. C'est en seconde partie de carrière (après 40 ans) que le ressentiment est le plus fort sur ces deux aspects (10 points de plus pour la tranche d'âge 40-49 ans).

• **Technologies de l'information : intrusives.** L'usage actuel des Tic participe à l'intensification du travail (60 % contre 29 %), intensification davantage ressen-

tie par les plus de 40 ans. Mais un sur deux (45 % contre 45 %) estime qu'elles facilitent le travail. Femmes et hommes affichent sensiblement la même perception de l'intensification du travail (60,4 % contre 59,4 %), mais les femmes sont plus sensibles au débordement de la vie professionnelle sur la vie privée (47,3 % contre 42,9 %). En revanche, elles considèrent davantage que l'usage des Tic facilite le travail (46,8 % contre 42,9 %).

• **Défense : individuelle.** Majoritairement, à hauteur de 54,5 %, les professions techniques et intermédiaires privilégient l'approche individuelle devant les syndicats (28,5 %), les avocats (10,6 %), la direction (4,8 %), les pouvoirs publics (1,4 %) et les partis politiques (0,2 %). L'absence d'implantation syndicale favorise l'approche individuelle. Le déterminant de la présence syndicale se retrouve également en comparant les résultats entre le secteur public et le secteur privé pour la confiance accordée aux syndicats pour défendre les droits et l'emploi. Dans le secteur public, l'écart se resserre fortement entre «*se débrouiller par soi-même*» (45,5 %) et «*avec les syndicats*» (38,5 %), tandis que dans le secteur privé l'écart s'accroît entre les deux approches (59,4 % contre 23,1 %). Enfin, la confiance dans les syndicats est plus forte chez les femmes que chez les hommes (31,2 % contre 25,6 %) et pour les diplômé(e)s de l'enseignement supérieur post-premier cycle (31,3 %). ◀



MONDE

Emploi qualifié : à situations

William Lis introduit au thème du débat en soulignant qu'il unit les organisations syndicales confédérales partout dans le monde et s'inscrit dans la recherche de mieux-être, de justice sociale et de progrès. Mais que cet enjeu relève chaque fois de formes et de priorités différentes : ici c'est le prisme de la fuite des cerveaux, là d'une immigration des jeunes diplômés, ailleurs il recouvre un contenu discriminant vis-à-vis des femmes...

PARTICIPANTS

MICHEL TREMBLAY,
DE LA CSN CANADA,
FADEL KÉBÉ,
DU SDTS/CSA SÉNÉGAL,
VÉLICHKA MIKOVA,
DU CITUB, BULGARIE,
PAULA RUIZ TORRES,
DE L'UGT ESPAGNE,
VALÉRIE LESAGE,
SECRÉTAIRE DE LA CGT,
SLAVICA UZELAC,
EUROCADRES
WILLIAM LIS, UGICT.

Dans la foulée de son intervention, Valérie Lesage, de la direction confédérale de la Cgt, inscrit le débat dans son contexte d'actualité, en soulignant l'importance de la prochaine réunion de l'Oit à Genève, au cours de laquelle la Cgt présentera la candidature de son ancien secrétaire général au bureau de l'Oit. Elle souligne à quel point l'investissement international de la Cgt et de l'Ugict sont complémentaires, singulièrement au sein de la Ces et d'Eurocadres. Concluant sur les prochaines élections européennes elle rappelle l'importance, face aux politiques d'austérité, du positionnement de la Ces, pleinement engagée pour un changement de cap avec un plan d'investissement dont la logique s'oppose à la mise en concurrence des travailleurs entre eux. Elle en appelle, face à la mondialisation de l'économie et aux moins-disants sociaux qu'elle porte, au rassemblement syndical pour opposer des alternatives à la mondialisation. Dans ce cadre, elle estime que le travail engagé par l'Ugict sur le travail qualifié est crucial : « *La reprise économique passe par des emplois à haute valeur ajoutée, la recherche et l'innovation. Mais les immenses potentialités sont gâchées par les politiques de déni de la qualification ; l'enjeu est mondial comme l'augmentation des qualifications est une réalité mondiale.* »

Coopérations pour bonnes idées et bonnes pratiques

Slavica Uzelac, après avoir présenté Eurocadres et son travail, attire l'attention des délégués sur les réseaux d'Eurocadres, qui concernent pour le premier les femmes cadres, pour le deuxième les jeunes diplômés et les jeunes cadres et enfin, pour le troisième, l'amélioration des conditions de travail pour les travailleurs de la recherche, avec l'objectif d'introduire ce sujet dans le dialogue social européen. Elle souligne que ces réseaux visent à encourager les contacts entre organisations syndicales, à faire circuler bonnes idées et bonnes pratiques. Elle souligne enfin que ces trois réseaux militants et pratiques recourent les champs de salariés massivement concernés par l'emploi qualifié et les stratégies de déqualification.

Vélichka Mikova focalise son propos sur les migrations bulgares, dont elle indique qu'elles ont changé de contenu : « *En 1999, il y a eu une grande*

vague liée à des considérants politiques ; depuis, les migrants se déterminent à partir de facteurs économiques, mais aussi du fait de l'absence d'environnement stable et d'un certain délitement sociétal. Cela concerne beaucoup des hommes, des étudiants, des chefs de projet aux motivations économiques et sociales. C'est ainsi que la Bulgarie fournit des spécialistes hautement qualifiés, ingénieurs, médecins, informaticiens, et le marché européen leur est ouvert. Cette fuite des cerveaux pèse sur le marché du travail ; un salaire de médecin en Bulgarie va aller de 300 à 500 euros ; c'est plus que les 170 euros du salaire moyen... Ce mouvement s'accompagne de modifications profondes des organisations du travail : nous avons par exemple énormément de développeurs de logiciels qui optent pour le travail à domicile. Face à ces enjeux, le syndicat doit s'impliquer dans les processus de conventions collectives et obtenir des employeurs que soient négociées avec les employeurs des mesures d'anticipation sur les besoins du marché du travail pour les cadres, en mettant en avant une dimension éthique au recrutement dans les secteurs vulnérables et vitaux, comme la santé, les services publics. Cela passe également par des accords entre pays d'origine et pays d'accueil. »

Professionnels jeunes et femmes sont impactés par l'austérité

Paula Ruiz Torres centre son intervention sur le lien entre austérité et discriminations ; elle rappelle que trois catégories ont été percutées de plein fouet par les mesures d'austérité et une réforme du travail, adoptée en 2012, qui a amplifié les licenciements et les pleins pouvoirs des directions d'entreprises. « *Cela a réduit la capacité des professionnels à se projeter dans l'avenir ; la génération la mieux formée de l'histoire est aussi celle qui a le moins d'opportunités, et les femmes ont été frappées par l'augmentation du chômage et du travail familial, par la réduction des services publics qui touchent à la sphère de l'enfant, par la remise en cause du droit à l'ivg. Tout cela constitue une régression contre laquelle nous devons nous mobiliser.* » Et d'en appeler à un investissement dans un modèle de croissance différent qui mise sur le développement, la recherche, l'innovation.

Fadel Kébé salue le Congrès par un grand « *Salaam tout le monde* » et revient sur le contexte

diverses, même préoccupation...

AUSTÉRITÉ ET RESTRUCTURATIONS SE RETROUVENT DANS LES PROGRAMMES EUROPÉENS. LES TRAVAILLEURS DE LA RECHERCHE VIVENT TRÈS MAL CES RÉALITÉS, ET LA DÉFENSE DE LA RECHERCHE ET DU TRAVAIL QUALIFIÉ EST AU CŒUR DE NOTRE RÉFLEXION ET DE NOTRE ACTION. NOUS ESPÉRONS ÊTRE UN OUTIL UTILE QUI PROLONGE L'ACTIVITÉ SYNDICALE QUOTIDIENNE.



JAMALDINE OUDINI

économique du Sénégal, en soulignant l'enjeu central de la formation corrélée à la reconnaissance des diplômés. Il souligne à cet égard : « *L'emploi reste la pierre angulaire du développement et l'objet central des débats nationaux, avec un chômage de longue durée chez les jeunes et un sous-emploi massif, singulièrement dans les zones agricoles. D'où un exode urbain important et problématique. L'entrepreneuriat féminin traduit une réelle amélioration du statut des femmes. Chômage, sous-emploi et qualification sont au cœur de la demande sociale.* »

Michel Tremblay s'attache, sur la base d'un PowerPoint très documenté, à dresser un parallèle frappant entre les problèmes que connaissent l'Europe et la France tels qu'analysés par l'Ugict, et ceux que son syndicat rencontre au Canada. Il énumère les similitudes, nombreuses : délocalisations, privatisations, nouvelles organisations du travail, *lean management*, précarisation, nouveaux salariés, à quoi il ajoute un antisindicalisme dont la virulence est sans commune mesure avec ce que connaît le continent européen. Après avoir dressé le bilan des politiques de précarisation du travail, il plaide pour un modèle de flexisécurité – en soulignant auprès du Congrès qu'il sait que le terme n'est pas ici en odeur de sainteté – défendu par la Csn : « *Proposons une flexisécurité qui favorise le mentorat, la retraite pro, les transferts de compétences, les transferts d'une catégorie à l'autre avec formation. Ça passe par la réduction de l'appel au privé, une ancienneté réseau et une agence publique de main-d'œuvre.* » Et de terminer son

exposé par un appel au renforcement des relations de travail entre organisations syndicales. On retrouve cette même préoccupation dans un message adressé au Congrès par M. Odaga, secrétaire général du Zenroren japonais, qui en appelle « *au travail en commun pour faire entendre la voix des travailleurs dans le monde contre les logiques qui dominent et imposer un agenda social ambitieux basé sur l'égalité des chances et la réussite pour tous. Le mouvement syndical reste le meilleur outil pour ces objectifs, et il a toujours prouvé qu'il est l'expression la plus limpide et la plus forte de ces aspirations.* »

Emploi qualifié et recherche scientifique ont partie liée

Enfin, Pascal Janots, pour la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques, apporte sa contribution en revenant sur l'engagement de la Fmts aux côtés du syndicalisme, dans une démarche qui articule défense des conditions de travail des travailleurs scientifiques et défense des finalités de leur travail. « *Ces questions sont aujourd'hui cruciales et dominées par le marché mondial et les organisations du travail qui visent à instrumentaliser la recherche à partir de critères de stricte rentabilité. Austérité et restructurations sont les grands mots d'ordre et se retrouvent dans les programmes européens. Les travailleurs de la recherche vivent très mal ces réalités, et la défense de la recherche et du travail qualifié est au cœur de notre réflexion et de notre action. Nous espérons être un outil utile qui prolonge l'activité syndicale quotidienne.* »



CONSTRUCTION SPÉCIFIQUE

De hautes ambitions revendicatives

Renforcer les droits et les garanties collectives, en gagner de nouveaux, avoir son mot à dire au travail et sur le travail dans toutes ses formes actuelles. Le Congrès a aiguisé les outils et les arguments revendicatifs pour mobiliser les Ict...

« **L**a partie II du document d'orientation a fait l'objet de 151 amendements, dont 70 ont été intégrés au texte définitif », souligne Sylviane Lejeune, qui présente les travaux de la commission chargée de remodeler cette partie, consacrée aux « Ambitions revendicatives » de l'Ugict. L'enjeu central porte sur l'indispensable réappropriation du travail par les salariés, sur le fameux « laissez-nous bien travailler » ! Pour l'Ugict, il s'agit de se montrer en permanence animé par la combativité, mais aussi en capacité de faire des propositions et de porter des revendications, bref de s'engager pour le progrès des droits au travail. Droits d'expression et d'intervention, sur tout ce qui touche au travail sous toutes les formes. En se mobilisant, par exemple, comme ce fut le cas cette année, pour imposer des règles à l'usage des nouvelles technologies et des réseaux sociaux dans le cadre du travail, en demandant l'instauration d'un « droit à la déconnexion » qui commence à être reconnu dans certaines entreprises. Pour le droit à une vie privée, à avoir son mot à dire sur l'organisation du travail, sur le télétravail, sur l'égalité professionnelle hommes-femmes, la stabilité et la reconnaissance pour les jeunes diplômés, la protection et la valorisation des seniors, sur le management, la recherche, l'innovation... Un champ revendicatif très vaste, qui fait l'objet de trois cent treize alinéas.

« La capacité de mobilisation des ingénieurs, cadres et techniciens est un enjeu majeur pour la sortie de crise, insiste Sylviane. Assurer un avenir au travail qualifié, restaurer le rôle des Ict, poursuivre l'élévation générale des qualifications tout

en nous battant pour reprendre la main sur le travail, c'est la clé pour faire évoluer notre modèle de développement et nous donner des perspectives collectives. »

S'engager pour le progrès des droits au travail

La commission souligne qu'un grand nombre d'amendements à la partie II ont porté plus sur la forme que sur le fond, de nombreuses formulations ayant été améliorées, précisées ou enrichies. Certains amendements ont certes été rejetés parce qu'ils ne portaient pas une orientation faisant consensus. Mais la plupart d'entre eux l'ont été dans la mesure où ils n'apportaient pas forcément plus d'éléments au texte de départ, ou qu'ils portaient sur une donnée trop sectorielle, certains s'avérant également redondants par rapport à d'autres alinéas.

Le travail de la commission fait néanmoins l'objet d'un débat sur un certain nombre de points. Sur les retraites, Christian (organismes sociaux) demande pourquoi l'alinéa 2-212 se base sur « la garantie d'une pension nette représentant au minimum 75 % de la rémunération nette de fin de carrière ». Sylvie Durand explique qu'« il s'agit là d'être plus lisible aux yeux des salariés et de revendiquer un minimum garanti en termes de revenu, en se basant sur ce qui sera au final réellement perçu par le retraité, sans entrer dans les détails du mode de calcul de la pension ». Gentiane Thomas (chimie) revient sur les alinéas 2-207 à 210 portant sur la protection sociale, estimant que « c'est une erreur d'accepter la modulation de la part socialisée des salaires comme levier pour financer la protection sociale et de parler de modulation des cotisations

patronales sans expliciter plus précisément une démarche qui s'avère trop complexe ». Sylvie Durand y revient également, rappelant qu'il ne s'agit en rien de baisser les cotisations, mais de moduler l'augmentation de la part patronale en fonction de critères à la fois quantitatifs, tels que le chiffre d'affaires de l'entreprise, mais aussi qualitatifs, en particulier le comportement des employeurs en matière d'emploi : précarité des salariés ou pas, égalité professionnelle dans l'entreprise, investissement en R et D, notamment.

Entre Gpe-c et Gpe-q, pour le Congrès, c'est tout vu !

Pour Sylvie, « c'est un levier indispensable pour faire face à la question du financement des retraites : huit millions de retraités en 1993, quinze millions aujourd'hui, +87 % de retraités, avec un Pib qui n'a augmenté que de 27 %, il faudra bien trouver des moyens de financement, si possible en instaurant un cycle vertueux de pratiques dans les entreprises ». Les alinéas 2-207 à 210 ont d'ailleurs été enrichis. Un alinéa 2-207 bis précise « le rejet des mesures d'austérité visant à baisser la rémunération du travail », en particulier les mesures d'exonération de cotisations sociales, la réduction des dépenses publiques ou la fiscalisation du financement de la protection sociale. Les alinéas suivants explicitent « la double modulation de la part patronale des cotisations, en fonction de la part des salaires dans la valeur ajoutée de l'entreprise, et en fonction de la politique de l'entreprise en matière d'emploi, mais aussi d'investissement dans la recherche et dans le développement ».

Sébastien Melin (Ratp) revient sur la partie concernant la Gpec (gestion pré-



JAMALDINE OUDINI

visionnelle des emplois et des compétences), qui a fait l'objet d'échanges fournis au sein de la commission, Sylviane Lejeune insistant sur le fait qu'il est important pour les salariés de ne pas laisser le patronat dévoyer cette notion. Pour Sébastien, en revanche, le terme de « *compétences* » porte depuis toujours la dévalorisation de repères tels que la qualification et ne trouve pas sa place dans le vocabulaire syndical. Il propose même que le document d'orientation troque le « c » de Gpec contre un « q », en particulier dans l'alinéa 2-150. La commission lui répond que le document d'orientation doit être lisible pour tous les salariés et, que l'on s'en félicite ou pas, le terme de Gpec est entré dans les mœurs, identifiant un certain nombre de pratiques telles que la formation ou la gestion des évolutions professionnelles. L'enjeu, désormais, c'est de lui donner un autre contenu, en se battant pour que le terme de « *compétences* », outre les qualifications reconnues par un diplôme, prenne aussi en compte un

grand nombre de qualités, aptitudes et pratiques mises en œuvre dans le travail sans pour autant être reconnues par les entreprises. Le Congrès est néanmoins consulté et, pour l'heure, la Gpec conserve son « c », ce qui n'empêchera pas le syndicat de se battre pour la reconnaissance des qualifications et pour que la notion de compétences intègre plus de critères valorisant l'apport des salariés dans l'entreprise. Sylvie Durand indique par ailleurs que d'autres alinéas du document d'orientation, 2-176 et 2-177, soulignent que la notion de compétences est souvent utilisée par l'employeur au détriment de celle de qualification, très majoritairement dans le but de minimiser la qualité de la contribution des salariés à l'entreprise, et que c'est un levier – mais pas le seul – sur lequel les entreprises s'appuient pour accentuer l'individualisation des salaires. Plusieurs délégués du Sntrs (Michel Pierre, Daniel Steinmetz) expriment quant à eux leur souci que la volonté d'exercer un contrôle citoyen sur le pilotage et les

choix stratégiques de la recherche ne prime pas sur la nécessaire réaffirmation de la liberté des chercheurs. Ils estiment que, dans l'alinéa 2-287 consacré à cette question – « *la cohérence du pilotage de la recherche publique ou privée devient urgente et décisive pour notre pays, etc.* » –, la première phrase doit être supprimée. A leurs yeux, « *le pilotage de la recherche ne porte pas sur sa cohérence, mais sur ses orientations, et nous ne sommes plus dans "l'urgence", mais face à une réalité effective* ». Les délégués du Sntrs estiment que la recherche publique ne doit pas entraver la liberté des chercheurs, mais la commission insiste sur la nécessité d'un contrôle social sur les choix de société impliqués dans les choix de recherche. Au final, avec l'accord du Congrès, la commission accepte de compléter l'alinéa en réaffirmant l'attachement de l'Ugict à la « *liberté de recherche* » des chercheurs. La partie II du document d'orientation est adoptée à l'unanimité moins huit absentes. ▶



PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

Comment accélérer

Les professions intermédiaires constituent certes un groupe hétérogène, marqué notamment par une grande diversité des diplômes et des parcours. Mais elles peuvent également se retrouver autour d'éléments qui les unifient : montée des qualifications, autonomie, déficit de reconnaissance... La table ronde montre, dans ce contexte, la nécessité de travailler de manière interprofessionnelle pour construire des repères communs à tous.

PARTICIPANTS

ANNICK PICARD ET CHRISTINE PRIVAT,
UFMICT-SANTÉ,
FABIENNE TATOT,
OFICT-EQUIPEMENT-ENVIRONNEMENT,
HERVÉ CHAILLOU,
UFICT-MÉTALLURGIE,
FRED SÉCHAUD,
CHERCHEUR AU CÉREQ,
CHRISTIAN DELBOÉ,
UGICT.

Professions intermédiaires et techniciens : quelles reconnaissances et perspectives d'évolution ? En ouverture de cette table ronde, Christian Delboé (Ugict) est revenu sur les éléments qui fondent le groupe des « professions intermédiaires », selon la définition de l'Insee (27 % du salariat français). Ni ouvriers ni cadres : syndicalement, affirme-t-il en substance, on ne peut se contenter d'une définition « par défaut » : « *Il nous faut, à l'Ugict, caractériser et définir ce qui fonde l'existence même de ces professions dans la hiérarchie de l'entreprise.* »

Hétérogénéité de sa composition, disparité des niveaux de diplôme... au-delà de leur diversité, les professions intermédiaires se retrouvent aussi autour d'éléments qui les unifient. C'est la montée des qualifications pour tous, mais aussi « *des responsabilités élevées, une autonomie dans le travail, un attachement au sens de leur travail.* ». Le technicien ? « *C'est un salarié apte à mettre en œuvre de manière autonome une technique complexe, qu'elle soit administrative, sociale, juridique, industrielle. C'est une définition que nous avons donnée à l'Ugict,* » rappelle Christian Delboé.

Caractériser et définir ce qui fonde cette profession

Tout en posant une question : « *Avec cette définition, sommes-nous en phase pour fédérer autour de la reconnaissance, notamment, des qualifications ?* » Aujourd'hui, en effet, au « *carrefour de l'entreprise* », le technicien est « *pluriel* » ; l'analyse du contenu de son exercice professionnel met en évidence une interpénétration des dimensions managériale, technique, commerciale et administrative. Pour autant, « *ces exigences se transforment rarement en rétribution et/ou en progression de carrière, notamment au regard de l'investissement du salarié.* ». Cela étant posé, il rappelle également la revendication d'un seuil d'entrée dans les grilles de classification, fonction du diplôme acquis ou validé, susceptible de « *pouvoir fédérer* » ; des seuils d'entrée assortis en outre d'un déroulement de carrière permettant, à qualification égale, le doublement du salaire sur la carrière, mais aussi le progrès d'au moins un niveau de qualification également sur la carrière.

Cette hétérogénéité des professions intermé-

diaires, on la retrouve dans les interventions à cette table ronde, traitant des aspirations des personnels de la santé ou de l'action sociale (travailleurs sociaux, infirmiers), de la fonction publique d'Etat, ou des techniciens de la métallurgie. Mais qui, toutes, mettent en évidence un déficit de reconnaissance professionnelle. Au sein de la fonction publique d'Etat, les déroulements de carrière sont régis par des systèmes différents : concours à l'entrée, puis concours internes ou examens professionnels, listes d'aptitude. Fabienne Tatot (Ofict-Equipement-Environnement) livre les résultats d'une consultation menée auprès de personnels de catégorie B du ministère, en lien avec la mise en place d'une nouvelle grille de classification. Des résultats qui témoignent à la fois d'une « *élévation très importante des niveaux de diplôme et du niveau de responsabilité* », mais aussi « *d'un rapport salaire/reconnaissance jugé beaucoup trop faible* », dans un contexte global, par ailleurs, de réduction des moyens et de mise en œuvre des politiques s'austérité.

Qualification et diversité des parcours techniciens

Dans le travail social, le sentiment de ne pas être reconnu est partagé par 80 % des professionnels, a montré une enquête réalisée par l'Ugict, un secteur où « *la revalorisation des salaires comme des parcours est primordiale* », souligne Annick Picard (Ufmict-Santé). Dans le secteur de la santé, Christine Privat (Ufmict-Santé également) témoigne de la situation des professions dites « *réglementées* ». Elle met en évidence à la fois une faiblesse des salaires et un déroulement de carrière qui stagne depuis des années. Une infirmière, par exemple (bac plus trois), commence sa carrière à 1,2 smic (1 450 euros) pour atteindre 2 400 euros en fin de carrière. Pour ces professionnels de la santé, « *il n'y a véritablement pas de possibilité d'évolution de carrière, si ce n'est en devenant cadre* », ce qui ne répond pas, évidemment, à l'aspiration de tous.

Dans la métallurgie (quatre millions de salariés), Hervé Chaillou décrit un système où l'évolution professionnelle des techniciens est réelle au cours des deux premières années de travail, mais, très vite, la grille est bloquée. Pour autant, un nouveau niveau a été créé, le niveau 6, mis

les carrières ?

LA QUALIFICATION EST LA SOMME DES COMPÉTENCES, DE LA FORMATION INITIALE, CONTINUE, DE L'EXPÉRIENCE DU SALARIÉ. A PARTIR D'UN DIPLÔME DONNÉ, ELLE ÉVOLUE TOUT AU LONG DE LA VIE. TOUT SALARIÉ DOIT POUVOIR PROGRESSER D'AU MOINS UN NIVEAU DE QUALIFICATION DURANT SA CARRIÈRE.



JAMALDINE OUIDNI

en place dans certaines entreprises de la métallurgie. « Cela a permis "d'ouvrir" la grille "techniciens", de faire évoluer un certain nombre d'entre eux, notamment ceux qui n'aspirent pas à devenir cadres. » Mais « le niveau 6 a-t-il bien été créé dans l'intérêt des salariés » ? interroge une déléguée, décrivant une situation où ce niveau fait avant tout écho à une stratégie patronale. S'il est en effet utile d'alerter sur ce risque potentiel, la nouvelle grille de la métallurgie montre qu'il est possible d'« ouvrir le parcours des techniciens », insiste pour sa part Fabrice Fort (Renault Trucks Vénissieux), dont l'intervention montre que traiter des qualifications en lien avec le travail permet aussi d'avancer sur la question du sens du travail.

Chercheur au Céreq (Centre d'études et de recherches sur l'emploi et les qualifications), Fred Séchaud a coréalisé une étude, à la demande de l'Education nationale, sur la place, le statut et le rôle des diplômés dans les conventions collectives. De l'analyse des accords de branche conclus entre 2001 et 2010, les chercheurs ont dressé des constats transversaux qui traitent, notamment, de l'intégration – ou pas – des diplômés dans la définition des qualifications. Ils montrent que, en tendance, les négociations les plus récentes (2005-2010) accordent une moindre place au diplôme. Cela s'inscrit en particulier dans le mouvement d'essor des grilles à critères classants. L'étude montre également que certaines branches ont même abandonné toute référence au diplôme. Notamment celle du com-

merce, précise Fred Séchaud, « où la politique de classification se traduit par une valorisation des capacités, de l'expérience, du savoir-être ». Un discours patronal, précise-t-il, « qui s'articule parfaitement avec les intérêts économiques du secteur », où il est désormais courant de voir des diplômés de l'Enseignement supérieur être recrutés sur des emplois de caissiers.

Politiques de formation professionnelle « mal maîtrisées, peu mises en œuvre », opposition compétences/qualifications, réelle pour certains, dépassée pour d'autres... font l'objet d'interventions qui, d'une certaine manière, s'interrogent toutes sur les vecteurs d'accélération des évolutions de carrière, à partir de l'analyse des situations de travail et de métiers identifiées dans chaque profession. Avec une réalité, repérée par tous : des salaires qui tendent de plus en plus vers le smic. Mais aussi une précision apportée par Christian Delboé : « Pour nous, la qualification est la somme des compétences, de la formation initiale, continue, de l'expérience du salarié. A partir d'un diplôme donné, elle évolue tout au long de la vie. Tout salarié doit pouvoir progresser d'au moins un niveau de qualification durant sa carrière. » Et d'ajouter : « Nous avons besoin de travailler ensemble sur la diversité des parcours techniciens », de manière interprofessionnelle, afin, comme le souligne aussi Fabienne Tatot, « de construire des repères communs et compréhensibles pour nos catégories ». Et parvenir « à un véritable statut du technicien ». ◀



ORIENTATION

Quand tout se transforme...

Jean-Luc Molins introduit les éléments essentiels de cette partie du document d'orientation, axée sur les pratiques et les outils syndicaux, à partir des éléments de la transformation de la vie syndicale intervenue ces dernières années. La question essentielle étant celle d'une appropriation de l'enjeu de la syndicalisation des Ictam par la Cgt, en utilisant son outil Ugict.

Soulignant la dimension stratégique de ce déploiement au regard des défis posés au travail, à la vision du futur et à l'avenir de la Cgt comme première organisation syndicale en France, il en pointe la dimension de mixité: «*La dimension égalité femmes-hommes est un aspect essentiel qui ouvre de nouveaux horizons revendicatifs et soulève des questions nouvelles. De même, le déploiement en direction des Ictam passe par l'activité spécifique et les structures, sans opposer les modes d'organisation les uns aux autres. Il s'agit d'être en capacité d'impulsion sur le lieu de travail, quelle que soit la forme d'organisation, avec l'objectif de ne laisser personne sur le bord de la route. Cela nécessite des changements de méthode, de répondre aux évolutions en cours, de se doter d'une plus forte capacité à impulser des campagnes revendicatives interprofessionnelles.*»

Attentes et structures; conduire le changement

Informant les délégués que trente-trois propositions d'amendements ont été déposées, il indique que le faible nombre est sans doute justifié par un large consensus autour des propositions formulées lors du précédent congrès. Il indique que la commission propose de retenir dix-huit amendements, neuf intégralement et neuf avec reformulation, car ils enrichissent et clarifient le propos. Elle propose de ne pas retenir quinze amendements pour des raisons d'ordre très divers, dont aucune ne renvoie à un désaccord de fond majeur. Il indique enfin que la commission propose de rajouter «*les administrations*» au rang des acteurs universitaires. L'intervention de Pierre Thomas, de l'Ign, se fait sur la base d'une enquête réali-

sée sur «*Catégorie B et syndicalisme*». Les mille cinq cents réponses permettent de dégager des éléments critiques de réflexion, avec une tonalité très franche. Les reproches formulés portent sur le fait que la catégorie B se sent abandonnée par les syndicats, y compris la Cgt, sur la base de négociations dont le résultat est perçu comme négatif. D'autres concernent le syndicalisme de proximité, avec à la clé de grandes exigences vis-à-vis des délégués syndicaux jugés lointains ou laxistes: «*Les collègues ne supportent pas le corporatisme, qu'ils associent à l'ouvriérisme, et nous prenons leurs remarques au sérieux, précise Pierre Thomas. Peu d'entre elles mettent en cause le syndicalisme en soi, elles expriment des exigences à son égard, et il s'agit pour nous de nous appuyer sur ces exigences pour les valoriser; cela confirme le bien-fondé de l'affiliation de nos syndicats à l'Ugict. D'autant que, à la question "Etes-vous syndiqué?" un bon quart des collègues ont répondu: "Non, mais pourquoi pas?" A nous de faire le reste.*»

Chantal Verdun, de l'Ufict Livre-Communication et présidente du conseil des prud'hommes de Paris, témoigne de la montée du contentieux prud'homal à l'initiative de cadres de haut niveau et y voit la confirmation du bien-fondé de la section cadres: «*Les collègues doivent être jugés par des gens en situation de comprendre leurs situations professionnelles, de manifester l'impartialité nécessaire et d'admettre le bien-fondé des réparations demandées. Imagine-t-on un ouvrier acceptant d'être jugé par des cadres? La volonté de mettre en avant des procédures de médiation, l'évitement du juge au prétexte de mauvaise publicité pour l'entreprise confirment que le maintien d'une section Ugict est bien un enjeu stratégique pour les Ictam.*»

Dominique Terra, de l'Ufict-Services publics, intervient sur les périmètres syndicaux au travers de la question de l'organisation en section ou en syndicat Ugict et penche en faveur... de la prise de responsabilité. «*Se constituer en syndicat a un inconvénient, il faut gérer le Cogitiel, les cotisations... mais cela a un avantage: l'autonomie sur toutes les questions, dont le choix des candidats cadres aux élections représentatives. Ce qui est compliqué lorsque ce choix est soumis au syndicat général.*» A propos des adhérents cadres isolés et du redéploiement, il discerne une opportunité dans la métropolisation: «*A Saint-Etienne, on est le deuxième réseau national de Pme-Pmi dans lesquelles il y a des cadres, mais qui ne peuvent s'organiser que difficilement. La CD a de grandes difficultés à travailler. Pourquoi ne pas réfléchir à des syndicats professionnels de territoire?*» Stéphane Jouteux, Thales, intervient sur le guide du stagiaire et sur la loi qui vient d'être votée à cet égard, dont il estime qu'elle crée une sorte de bulle sous-salariée tirant la qualification vers le bas. Il estime que la responsabilité du gouvernement est totale dans cette affaire et que l'Ugict doit s'emparer du sujet.

Nicolas Jean-Marc, ingénieur de recherche, Ferc-Sup, défend un amendement qui porte sur le rajout de la mention de l'existence de la Ferc-Sup Cgt dans les universités à travers la proposition de texte «*en s'appuyant sur la Ferc-Sup Cgt*». La commission souligne qu'elle comprend l'esprit, mais propose la formule plus large «*en s'appuyant sur toutes les structures de proximité*». La présidence organise un vote sur la proposition de la commission, et la proposition de la commission est adoptée par le Congrès. Henri Vaxin, Ufcm, revient sur les structures syndicales et évoque les premiers



JAMALDINE OUDINI

maisons de l'encadrement installées au cœur même de ces concentrations de cadres.

Frédérique Landas, services publics territoriaux, revient sur l'importance d'avoir la volonté politique de faire respecter l'affiliation Ugict. «*Nous nous sommes dotés d'outils pour prévenir les difficultés qui pourraient résulter de la présence d'Ictam organisés dans la Cgt, et nous préparons une charte. Elle a été rédigée avec les camarades de la fédération et permet de mettre en œuvre à tous les niveaux cette volonté de travailler ensemble en reconnaissant à chacun sa place et sa spécificité dans la Cgt, sur la base d'une cohérence revendicative. Il nous a fallu être volontaristes, tenir des bureaux communs entre fédération et Ufict, gagner en précision sur nos ordres du jour et sur la formulation de nos décisions. C'est lourd mais, au final, cela améliore la vie syndicale partout, pas seulement dans les Ufict.*»

Oliver Dupuis, Ugict 92, intervient sur les points d'entrée des jeunes diplômés dans les entreprises. Il note les différents aspects négatifs du turnover et de la précarité qui caractérisent leur situation et la difficulté à tisser des liens avec le syndicat. «*L'Ugict a travaillé cette question, a réussi à la faire traduire au niveau législatif, ce qui est à mon sens le but même de notre activité.*»

Jeunes et retraités, comment le faire...

Olivier Barraul, énergie de l'Eure, explique comment son syndicat, confronté à des embauches de jeunes et à des départs de retraités, souvent militants, a décidé de privilégier l'accueil des jeunes. «*Nous avons organisé des réunions à thèmes en dehors des heures de travail, qui ont rencontré un vif succès. Cela nous a permis de découvrir la réalité des jeunes, de leur parcours, et nous avons porté un certain nombre de thèmes autour de l'intérim, de la qualification, ce qui a nourri une*

démarche de requêtes individuelles. Cette articulation entre le corpus de droits collectifs et les situations individuelles est au cœur de notre démarche et a contraint in fine la direction à ouvrir des négociations, notamment sur les chargés d'affaires. Cela ne règle pas tout mais nourrit notre volonté d'un syndicalisme plus proche, plus utile et ouvert aux pratiques de démocratie, notamment autour de négociations. Nos scores électoraux et le nombre d'adhésions, en progression tous deux, montrent que le spécifique a de l'avenir, pourvu que l'on s'en occupe.»

Irène Huard, CD 91, explique que, pour pallier la trop grande ignorance parmi les syndicats de l'existence de l'Ugict, de ses outils, de ses campagnes, la CD a entrepris d'inviter les syndicats à des journées particulières et pris contact avec les «adhérents Internet»; elle souligne l'importance des kits de présentation du spécifique et appelle à croiser démarches territoriales et celles des Ufict pour discuter du déploiement.

Philippe Le Queravec, Ufmict Sarthe, aborde la syndicalisation des étudiants paramédicaux à travers l'expérience de trois jeunes étudiants venus demander à adhérer, ce qui pose problème au vu des statuts qui n'incluent pas les étudiants. «*L'un des trois avait été dirigeant de l'Unef, et nous avons choisi d'accepter, car ils avaient des revendications précises: ils payaient leurs blouses, les repas étaient trop chers... Nous avons donc travaillé ensemble, et ils ont porté ces revendications auprès des étudiants, rédigeant trois journaux sur leur démarche. Comment organiser le lien avec l'Unef? La double affiliation apparaît compliquée, et la simplicité c'est l'adhésion à la Cgt, ce qui n'est pas tout à fait satisfaisant, on en est d'accord, mais prend en compte le fait que, dans trois ans, ce seront des collègues, ce qui n'est pas le cas de tous les étudiants.*» Julie Lemanaes aborde les relations entre jeunes et plus anciens et développe l'expérience de petites formations intergénérationnelles autour du maniement de Twitter, des comptes Facebook... «*La parité concerne aussi les générations, et il est important de pratiquer une mixité qui permet la transmission entre des cultures parfois très différentes.*»

Dans sa réponse, la commission précise que l'Ugict entend développer des partenariats avec l'Unef et que cet objectif lui paraît essentiel, notamment au vu des étudiants salariés, mais doit se développer en veillant à ne pas mélanger les genres.

La partie III du document est adoptée à l'unanimité. ◀

résultats des décisions prises au congrès confédéral sur la possibilité ouverte de modifier les structures spécifiques. «*Dans beaucoup de cas, les fusions ont permis d'animer le syndicat général, mais rien d'autre; ailleurs, on a constaté le rôle prééminent de l'animateur de la section, et l'on invite donc l'ensemble de nos animateurs de syndicats à participer à une formation sur le spécifique; bref, on inscrit le spécifique dans l'activité générale. Nous avons aussi identifié des zones à forte concentration qui nécessitent une activité particulière au regard de la concentration de cadres, notamment en Ile-de-France et sur Lyon. Ces zones nous confrontent à des problématiques spécifiquement Ugict et soulèvent à la fois des problèmes d'organisation et d'une image Cgt largement nourrie par un antisindicalisme porté par les directions. Affronter cela demande volonté et détermination.*» Evoquant la difficulté pour un cadre à entrer dans un local Cgt, il plaide pour que l'on obtienne des



ICT ET JEUNES DIPLÔMÉS

Etre audible pour conquérir de nouveaux droits

Gilles Benateau ouvre le débat de la table ronde intitulée “Ict, jeunes diplômés : quel déploiement Cgt ?” Sur cette double question, les interventions des invités montrent que “la syndicalisation ne relève pas d’une recette”. Mais l’idée de collectif, l’appropriation des nouveaux outils et l’organisation de rencontres sont autant d’ingrédients nécessaires pour y réussir.

PARTICIPANTS

ANNIE-CLAUDE OTTAN,
SAGE-FEMME, UFMICT-CGT
SANTÉ-ACTION SOCIALE.

ANGÉLINE BARTH,
FÉDÉRATION CGT DU
SPECTACLE, DE L'AUDIOVISUEL
ET DE L'ACTION CULTURELLE.

MICHEL VAKALOULIS,
SOCIOLOGUE, MAÎTRE
DE CONFÉRENCE À PARIS 8.

WILLIAM MARTINET,
PRÉSIDENT DE L'UNEF.

CAROLINE BLANCHOT,
UFCM-CGT CHEMINOTS.

BORIS PLAZZI,
FÉDÉRATION CGT
DE LA MÉTALLURGIE.

GILLES BENATEAU,
UGICT.

Dès le 16 octobre 2013, un collectif a coupé l’herbe sous le pied de l’intersyndicale... Il a pratiquement négocié la sortie des sages-femmes de la fonction publique, il avait engagé une agence de communication... Annie-Claude Ottan (Ufmict-Santé) revient sur la lutte engagée l’an dernier par les sages-femmes – «une profession médicale», précise-t-elle –, menée par la Cgt au sein d’une intersyndicale. Mais un mouvement concurrent, «aux revendications corporatistes», voit le jour. Il fait preuve d’une «réactivité impressionnante», notamment sur les réseaux sociaux, et finit par parasiter le débat. Il occupe la scène médiatique. «C’était devenu compliqué de le rattraper», confie Annie-Claude Ottan, qui lance pourtant une contre-offensive: «Des copains se sont collés sur les réseaux sociaux et n’ont pas cédé la place.» Les sages-femmes de l’intersyndicale sont confrontées à un collectif concurrent et à un ministère qui les laisse s’épuiser dans cette lutte menée sur deux fronts, mais la victoire n’en est que plus appréciable: «Marisol Touraine a tranché, les sages-femmes restent dans la fonction publique.» Mais le combat est loin d’être terminé, puisque l’«on nous propose une revalorisation salariale plus que ridicule et un statut qui pourrait être intéressant dans les textes, mais pas dans la réalité», déplore Annie-Claude Ottan. Autre point négatif: les sept mois de grève du collectif ont «fait du mal» et, aujourd’hui, la profession est profondément divisée. «On a pris des leçons de communication. Il faut que la Cgt se penche sur ces outils», analyse la déléguée de l’Ufmict-Santé.

Angeline Barth (Fédération Cgt-Spectacle) témoigne à son tour des contre-vérités qui entourent l’intermittence. «La question de l’assurance chômage est inhérente à la pratique de notre métier. Le chômage et la précarité font partie de notre quotidien», résume-t-elle. Avec des chiffres éloquentes: 30 000 entreprises emploient 300 000 personnes dans ce secteur, dont seulement 27 000 Cdi et 140 000 Cdd d’usage (Cddu). Or on reproche au chômage des intermittents un coût trop important – 1 milliard d’euros –, alors que les ruptures conventionnelles coûtent davantage, s’emporte Angeline Barth. Mais «l’idéologie ambiante» semble progresser, puisque le Medef a indiqué vouloir supprimer les annexes spécifiques

consacrées à l’assurance chômage des intermittents. Résultat: une mobilisation de vingt mille personnes environ, le 27 février 2014, qui a montré «une vraie solidarité entre les Cdi et les précaires». La représentante de la Fédération Cgt-Spectacle souligne que ce secteur est structuré en syndicats de métiers, en syndicats nationaux, et que les structures régionales sont animées par des militants. Ce dispositif particulier permet de mobiliser sur des combats importants. Elle indique aussi l’importance d’une coordination née en 2003, avec laquelle la Cgt entretient des relations parfois compliquées en raison de méthodes différentes, mais qui peuvent se rejoindre sur les questions d’assurance chômage. Enfin, elle estime qu’un travail «plus transversal» avec d’autres organisations syndicales mériterait d’être mené pour renforcer la cohérence dans l’opposition aux décisions qui visent à détruire l’assurance chômage spécifique des intermittents, au lieu de la réformer.

Les Ict ne sont pas résignés...

Le sociologue Michel Vakaloulis relie le problème de syndicalisation chez les Ict au contexte: «Nous vivons dans une économie de l’incertitude, l’éphémère l’emporte sur la durée. Les individus ont du mal à se projeter...» Cela induit un monde professionnel déshumanisé, où les salariés se sentent dévalorisés, deviennent de simples supports, «des rouages dans la machinerie des profits». Le sentiment de méfiance est permanent. De plus, les Ict sont mobilisés par des méthodes managériales «dont le modernisme n’est qu’une façade» et déploient beaucoup d’énergie à marquer leur territoire tout en redoublant d’efforts pour augmenter leur rendement et en étant confrontés à «des injonctions contradictoires» qui peuvent mener au drame.

Pourtant, note le sociologue, «les Ict ne sont pas résignés». Ce qui signifie que l’action collective a toute sa place dans l’entreprise d’aujourd’hui, mais qu’elle n’est pas vraiment amorcée. «Chaque salarié est renvoyé à son espace personnel, circonscrit.» Il faudrait regarder autour de soi pour y voir le collectif et remettre «le vivre ensemble au centre du débat public». En d’autres termes, la syndicalisation a suffisamment d’atouts qui permettent de combler cet espace vide, de positionner le syndicat comme



LE SYNDICALISME
DEVRAIT FONCTIONNER
COMME UN
ANTIDÉPRESSEUR
SOCIAL. LES ICT
COMME L'ENSEMBLE
DES TRAVAILLEURS
ONT BESOIN D'UN
SYNDICALISME
PLUS VIGOUREUX.

une force qui se bat pour le bien-être du salariat. Qu'attendent-ils Ict? La riposte et les espoirs en l'avenir plutôt que le pessimisme ambiant, une stratégie construite et la mise en place d'un syndicalisme de proximité qui puisse se constituer «en contre-pouvoir constructif», apporter des clés pour construire une vraie expertise. Et enfin, la Cgt doit rappeler sans cesse que rien ne sert de produire d'excellents résultats si c'est au détriment de l'humain! «Le syndicalisme devrait fonctionner comme un antidépresseur social. Les Ict comme l'ensemble des travailleurs ont besoin d'un syndicalisme plus vigoureux», conclut Michel Vakaloulis.

... Et les jeunes diplômés doivent être mis dans la boucle de l'engagement collectif

Autre invité, William Martinet (Unef) porte la parole des jeunes, très attentifs aux propositions syndicales. En effet, ils arrivent sur le marché du travail où ils doivent faire leur place, sans illusions: «Le chômage augmente sans discontinuer depuis 2010.» Un problème auquel s'ajoute «l'alternance politique, porteuse d'espoir», mais qui ne tient pas ses engagements. Le changement n'est pas au rendez-vous. «Le quotidien des jeunes ne s'améliore pas»: entre l'âge de vingt-deux ans pour l'insertion professionnelle et celui de vingt-sept ans pour le premier Cdi. Et, dans cet intervalle, la précarité est souvent de mise. Elle est ressentie comme «un véritable bizutage social». Les jeunes sont une «variable d'ajustement sur le marché du travail, et ils le savent», insiste William Martinet, qui dénonce également «la discrimination organisée par les pouvoirs publics... On leur fait un procès en assistantat en ne leur accordant pas de Rsa avant vingt-cinq ans». Or ces jeunes diplômés connaissent parfaitement les règles de l'entreprise, puisque 50 % d'entre eux sont salariés pendant leurs études. Dernier avatar au système: une individualisation du diplôme, car de plus en plus de jeunes espèrent s'en sortir seuls.

Pour le représentant de l'Unef, les solutions existent: insister sur le diplôme, qui est un outil pour mener des batailles collectives; capter l'engagement des jeunes en leur créant des cadres. Il faut que la Cgt soit «réactive», qu'elle occupe

le terrain des réseaux sociaux qui créent des dynamiques. Il est enfin nécessaire de poursuivre le travail commun avec l'Unef afin que les jeunes diplômés soient dans la boucle de l'engagement collectif.

Caroline Blanchot aborde «l'évolution» sur le périmètre de l'Ufcm-Cheminots, déplorant que l'augmentation des Ict à la Sncf ne s'accompagne pas d'un taux de syndicalisation conséquent (8 % chez les Ict, 12 % chez les agents de maîtrise et moins de 3 % chez les cadres). Or douze mille agents ont été regroupés en Saint-Denis où l'Ufcm-Cheminots n'est, selon Caroline Blanchot, «pas suffisamment implantée». D'où la nécessité de mettre en place une action: «Nous avons travaillé sur nos implantations pour être en adéquation avec ce corps social», explique la déléguée. Dans ce contexte compliqué, décision est prise de fusionner des syndicats où peu d'Ict sont syndiqués avec d'autres organisations plus fortes. Le bilan est mitigé. Pour les aspects positifs: davantage de syndiqués à l'Ufcm par phénomène mécanique (les syndiqués sont restés syndiqués) et quelques belles réussites, comme des sections de l'encadrement créées là où il n'y en avait pas. De plus, les responsables de structures syndicales ont une nouvelle légitimité, ce qui induit de nouveaux relais. En revanche, Caroline Blanchot déplore des fusions qui n'étaient pas nécessaires, la complexité de mener une action syndicale efficace là où la syndicalisation était déjà faible et enfin «la difficulté de faire du spécifique l'affaire de tous». Cependant, la représentante de l'Ufcm-Cheminots indique que «les Ict sont loin d'être acquis à la direction», cette dernière disposant d'un budget de 200 millions d'euros pour sa communication. «Il faut donc être audible pour gagner de nouveaux droits.»

L'analyse de Boris Plazzi (Fédération de la métallurgie) est similaire: l'évolution du salariat dans ce secteur de 1,4 million de travailleurs montre une importante progression des cadres, alors que, dans le même temps, «quatre cent mille emplois ont été perdus en dix ans». Or la Cgt-Métallurgie compte soixante-cinq mille syndiqués, dont moins de six mille cadres et techniciens (même si le chiffre augmente). «Quand les équipes syndicales s'adressent aux cadres, elles sont entendues!» souligne-t-il. Pour poursuivre la syndicalisation, trois objectifs ont été définis: renforcer la Cgt, la faire progresser dans les élections professionnelles (deuxième et troisième collèges) et «progresser dans les luttes». Enfin, il indique l'importance de l'Ufict, «qui doit être pleinement intégrée à notre fédération», et prône la distribution du matériel syndical (guide de l'entretien ou fascicule sur le salaire...). Et surtout, Boris Plazzi conclut que la syndicalisation passe toujours par les rencontres avec les collègues, entre 12 heures et 14 heures...



RAPPORT FINANCIER

Ugict : une progression continue

Après avoir rappelé que les comptes, une fois approuvés par la CE, sont publiés sur le site du *Journal officiel* et consultables par tout le monde, Denis Le Meur, secrétaire national en charge des questions financières, fait le point sur les forces Ugict durant les trois années passées. « Nous avons soldé 2011 avec 80 658 Fni réglés à Cogétise ; 82 271 en 2012 ; 71 325 pour l'année 2013, sachant que celle-ci n'est pas close. » La progression est donc continue : pour mémoire, l'Ugict comptait 69 347 syndiqués à la fin 2007. Le constat est le même pour les cotisations : 778 783 ont été réglées en 2011, 811 749 en 2012 et 632 765 en 2013. « L'Ugict continue sa progression de 2 % par an en syndiqués et de 4 % pour les cotisations. »

Pour 2011, ces bons résultats ainsi que le bilan du congrès de Vichy ont notamment permis, pour la première fois, de provisionner physiquement les événements sociaux, de refaire des provisions pour le Congrès, mais aussi de mettre en réserve 135 000 euros, ce qui correspond à un peu plus d'un mois de fonctionnement pour l'Ugict. « Enfin des réserves étaient reconstituées ! » se félicite Denis Le Meur. Pour 2012, les efforts se sont poursuivis,

et de nouveaux partenariats ont pu être réalisés. L'exercice, pour la deuxième année consécutive, s'est terminé sur un excédent d'exploitation, avec une augmentation des réserves. « Mais attention, prévient Denis Le Meur, ces bons résultats, dus essentiellement aux ressources nouvelles, ne sont pas pérennes, les partenariats obtenus lors d'initiatives organisées par l'Ugict étant obtenus pour l'année en cours. » En 2012, on peut aussi noter, du côté des dépenses, une augmentation de 3 % du poste « activités » et un doublement du poste « formation ».

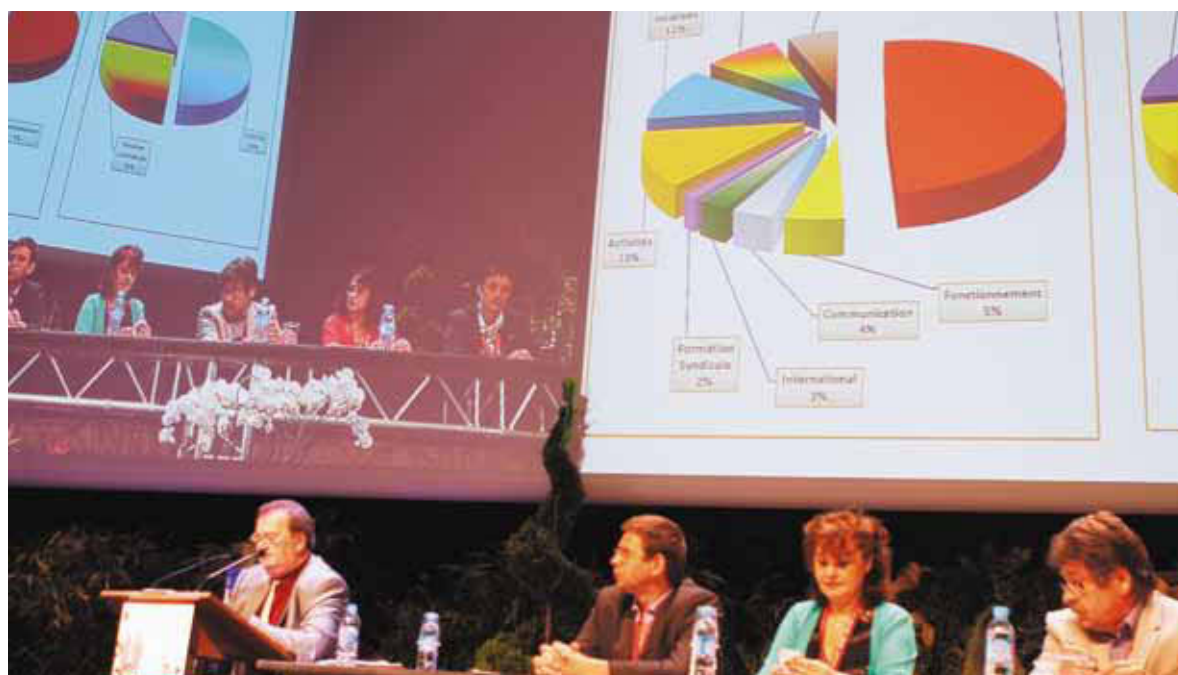
Les grands équilibres renvoient à l'activité de l'organisation

L'année 2013 se situe dans la continuité, avec toutefois quelques points à souligner. Parmi eux : une baisse des cotisations de l'ordre de 8 000 euros, due en grande partie à la désaffiliation de l'Unsen, mais aussi une moins bonne rentrée du poste « autres ressources ». Ces pertes, précise Denis Le Meur, « ont été en partie compensées par une augmentation de la dotation confédérale qui est venue rattraper la baisse des années précédentes et, pour le reste, par une reprise de réserve

afin de maintenir les engagements que je m'étais fixés », notamment la provision régulière des événements sociaux. Pour la troisième année, l'exercice 2013 se clôture sur un excédent.

S'agissant des finances d'Options, le passage de l'expédition du journal à tous les affiliés a engendré un coût supplémentaire. Pour 2012, les dépenses ont baissé de façon significative, particulièrement sur l'iconographie : le niveau des recettes a été sensiblement identique à 2011, d'où une réduction du déficit, pour une deuxième année. Un déficit reparti à la hausse en 2013, en raison de plusieurs facteurs : augmentation des tarifs d'affranchissement, baisse de la publicité comme des abonnements individuels... Les bons résultats réalisés par l'Ugict permettent de neutraliser le déficit structurel d'Options qui est en moyenne de 50 000 euros annuels.

Après dix ans passés comme responsable de la politique financière, Denis Le Meur prend maintenant de longues vacances afin de se consacrer à ses deux filles et formule des vœux de réussite à son successeur. Le rapport financier a été adopté à l'unanimité. ◀



JAMALDINE OUDINI

THIERRY LEPAON

L'affaire de toute la Cgt

Thierry Lepaon dresse un portrait de la situation économique, sociale et politique. Il dégage les axes stratégiques de développement de la Cgt et de son Ugict et rappelle que, avec la syndicalisation des ictam, la Cgt joue sa première place d'organisation syndicale. Extraits...

Le secrétaire général de la Cgt exprime d'abord sa satisfaction à pouvoir intervenir devant un congrès de 372 syndiqués de l'encadrement réunis pour débattre de leur engagement, et souligne : « *La Cgt, avec ses origines ouvrières et ses fondements de classe, est la seule confédération non catégorielle à pouvoir faire cela. L'outil de la Cgt, l'Ugict, parce qu'elle organise les Ict de façon spécifique dans la Cgt pour qu'ils puissent élaborer leurs revendications, nous permet cela. Mesurons l'atout dont nous disposons aujourd'hui, dans une situation où nous avons besoin de mettre en mouvement l'ensemble des salariés, tels qu'ils sont et là où ils sont, pour trouver le chemin d'une sortie progressive de la crise dans laquelle nous sommes, en France et en Europe.* » Sur cette base, il définit comme centrale la question de l'élargissement de la syndicalisation et de l'action des salariés et évoque trois grands volets : d'abord, la question de la politique industrielle, qu'il illustre des débuts de la crise aux rebondissements autour d'Alstom. Ensuite, l'impasse de la politique gouvernementale menée sous pression du Medef. Enfin, sa dimension politique, car cette situation, « *en l'absence de perspectives transformatrices de la société, fait courir un risque à notre cohésion sociale, à notre vivre ensemble. [Ces politiques] sont économiquement inefficaces et elles ne règlent pas les problèmes de précarité, de salaires, de formation et de retraites des salariés les moins qualifiés.* »

Evoquant le score des élections municipales, Thierry Lepaon aborde la crise du politique et de sa représentation. « *L'abstention, observée dans les urnes au niveau politique, se traduit aussi au niveau social, dans les luttes et dans la participation*



JAMALINE OUDNI

aux élections de représentativité, même si celle-ci est plus importante dans les collèges cadres, techniciens et agents de maîtrise que dans le premier collège. A la suite de la baisse de la représentativité Cgt dans les dernières élections professionnelles, nous avons décidé de constituer un groupe de travail avec les fédérations concernées pour identifier et analyser ce qui relève de tendances générales. Je pense que l'Ugict en tant que telle devra y participer. » Sur le même sujet, il ajoute : « *En France, nous avons besoin de construire un autre discours que celui du fatalisme économique : un discours syndical ancré dans les aspirations du monde du travail, qui donne à la fois du sens, confiance dans la possibilité de progrès et qui permette l'intervention des salariés.* » Il souligne les risques inhérents à cette situation difficile : « *Il pourrait paraître plus facile, plus efficace, de se regrouper avec d'autres forces, politiques, associatives pour peser sur le patronat et les politiques d'austérité. Ce serait alors accepter de limiter le périmètre aux militants les plus engagés socialement. Ce serait renoncer à notre conception de syndicalisme de masse, en fermant la porte de la Cgt aux salariés de sensibilités politiques différentes. Ce serait renoncer à notre objectif de faire de la transformation du travail, dans les entreprises,*

les administrations et les services, le moteur de la transformation sociale. Or c'est sur les questions touchant au travail, à la reconnaissance, à l'autonomie, aux conditions de travail que les salariés, et singulièrement les Ict, attendent le syndicalisme, ou plutôt, faute de pouvoir compter sur le syndicalisme, qu'ils se débrouillent majoritairement tout seuls. »

Ce qui l'amène à revenir sur l'enjeu central de la syndicalisation et du déploiement de la Cgt : « *La syndicalisation des techniciens, agents de maîtrise et cadres, qui représentent plus de 40 % du salariat et beaucoup plus dans certaines entreprises, est posée en grand [...]. Mais, ce que nous devons ancrer pour l'avenir, c'est l'adhésion des Ict à la Cgt, à la fois pour lutter contre l'isolement, leur permettre d'intervenir dans la transformation de leur travail et de s'engager dans les luttes sous les formes qui leur conviennent. Les ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise représentent 47 % du salariat, mais seulement 22 % de nos adhérents et 21 % des nouveaux adhérents 2013. Avec la syndicalisation des ingénieurs, cadres et techniciens, la Cgt joue sa première place d'organisation syndicale. Ce n'est pas seulement le problème de notre outil spécifique, l'Ugict, c'est le problème de la Cgt.* »



STATUT CADRE

Une identité sans cesse

La table ronde “Historique et perspectives du statut cadre” avait pour objectif de réexplorer les racines du syndicalisme cadre et Cgt afin d’en dessiner les évolutions et les voies de développement à venir. Des racines à la canopée...

PARTICIPANTS

ANDRÉ JAEGLE,
ANCIEN DIRIGEANT NATIONAL
DE L'UGICT

PHILIPPE MASSON,
ANCIEN DIRIGEANT NATIONAL
DE L'UGICT.

SOPHIE BINET,
MEMBRE DE LA DIRECTION
SORTANTE DE L'UGICT,
MEMBRE DU BUREAU
CONFÉDÉRAL DE LA CGT

Plusieurs générations de dirigeants de l'Ugict étaient conviées à la tribune du Congrès, pour témoigner de leur parcours militant et des débats qui, depuis plus de cinquante ans, ont traversé le syndicat. Sur la place des cadres dans la Cgt, ce qui constitue leur identité, leur spécificité, leurs revendications, et comment, au fil des réflexions, des luttes, des évolutions du salariat et des acquis, l'Ugict a évolué et continue de se construire.

Gérard Salkowsky, pilier de l'Ugict à Paris pendant des décennies, et l'un des créateurs de l'Institut d'histoire sociale de l'Ugict, est intervenu en introduction pour présenter son ouvrage tout juste sorti des presses, et sur lequel nous reviendrons: *L'Impensable syndicalisme. Ingénieurs, cadres et techniciens: des identités en mutation*⁽¹⁾. «L'histoire du syndicalisme cadre, qui plus est au sein de la Cgt, reste peu connue. Il nous paraissait indispensable de remettre en perspective un processus qui commence bien avant la création de l'Ugict en 1963 et prend sa source à la fin du XIX^e siècle, dès 1870, où les professions intellectuelles sont autorisées à s'organiser en associations.»

Faisant un premier bond dans le temps, André Jaegle, secrétaire national de l'Ugict de 1963 à 1981, revient sur la création de l'Ugic, sans «t», dont il a été un acteur direct, et sur l'état d'esprit à l'époque. Il rappelle les débats qui ont traversé la Cgt, alors que des ingénieurs et les cadres exprimaient le souhait d'exister eux aussi au sein la Cgt, et l'émergence de l'idée qu'ils pourraient y parvenir plus simplement dans une structure spécifique mais solidaire avec les ouvriers et techniciens. Ce dans un contexte où, au sein de l'entreprise, bien plus qu'aujourd'hui, les cadres et les ingénieurs étaient perçus comme des alliés du patronat. «Il s'agissait bien de se positionner à la fois en dehors de tout mouvement catégoriel, mais aussi dans la solidarité et la lutte avec les autres salariés, ce qui, dans certaines situations, s'avérait un exercice d'équilibriste.» La Conférence nationale, qui réimpulse et refonde cette Ugic déjà existante mais peu active, donne réellement naissance à une démarche nouvelle envers ces catégories et à la construction d'un syndicalisme spécifique. «A cette époque, c'est l'affiliation à l'Agirc qui déterminait ou pas l'appartenance à la catégorie cadre, que l'on y soit parvenu parce que sorti du rang, au regard d'un titre comme celui d'ingénieur, ou par contrat. Il n'y avait pas de statut cadre, mais des conventions collectives qui, à partir de 1947, ont identifié la position du cadre dans l'entreprise, un statut particulier se construisant également dans la fonction publique. Nous nous sommes organisés dans la Cgt pour témoigner de

notre refus du syndicalisme catégoriel – certains syndicats de cadres n'hésitant pas à soutenir des revendications contre d'autres catégories. Nous avions pour notre part le souci de ne pas être différenciés des autres salariés, nous ne voulions pas de grilles distinctes, de points d'indice différents, etc. Nous estimions juste que nous étions exposés à un degré différent d'exploitation...» Au fil des années, la spécificité de la situation des cadres pèse de plus en plus, tandis que cette population, au départ très homogène et relativement peu nombreuse, prend plus d'ampleur dans le salariat...

Nouveau bond dans le temps: le 12^e Congrès de l'Ugict, avec un «t», en 1996, prend acte des nombreuses mutations du salariat et de la nécessaire évolution du syndicalisme en direction des Ict. Jean-François Bolzinger et Philippe Masson, acteurs de ce débat, témoignent qu'il fut plutôt animé. Il s'agissait de réinterroger et de redéfinir ce qui constituait l'identité des cadres, et déjà le curseur s'est considérablement déplacé. Les cadres ne veulent plus se positionner comme de simples exécutants des orientations de leur hiérarchie, mais veulent se mobiliser pour améliorer leurs conditions de travail et faire en sorte que leur travail n'entre pas en contradiction ou n'ait pas de répercussions négatives sur le travail de leurs subordonnés. De plus en plus, aussi, les cadres ne sont plus forcément des salariés en situation de commandement ou d'encadrement d'équipes, ce qui ne veut pas dire que leur travail n'impacte pas les salariés ou le fonctionnement de leur entreprise ou de leur administration.

Non à un statut figé, oui à la conquête de droits nouveaux

«“Statut”, “cadre”, voilà deux mots qui recouvrent une réalité évolutive, poursuit Philippe Masson, qui fut secrétaire national de l'Ugict durant les années suivantes et continue aujourd'hui de travailler sur les questions juridiques. Le terme de statut peut évoquer une certaine rigidité, alors que les situations des cadres s'avèrent très diverses, en termes de droits, d'avantages, de prérogatives. Ce type de statut figé, l'Ugict n'en a jamais voulu, et l'évolution du salariat lui donne raison. Nous nous sommes, au fil des années, appuyés sur la réalité du travail des cadres, la qualification, les responsabilités, la situation d'encadrement ou la place dans l'entreprise, par exemple au regard de l'impact des décisions ou du travail d'un salarié sur le travail des autres salariés de l'entreprise. Un virage de stratégie revendicative s'amorce dans les années 1990. On veut construire un syndicat avec les Ict, porteur de leurs préoccupations,

(1) Gérard Salkowsky, *L'Impensable syndicalisme. Ingénieurs, cadres, techniciens: des identités en mutation*, éd. Institut d'histoire sociale Ugict-Cgt, mai 2014, 190 pages, 15 euros.

Voir également «Charte des cadres. De nouveaux droits pour un nouveau rôle contributif», sur <ugict.cgt.fr>.

en construction...



JAMALDINE OUDNI

DES ACCORDS COMMENCENT À ÊTRE ENVISAGÉS, INSPIRÉS PAR EXEMPLE DE CEUX SIGNÉS CHEZ VOLKSWAGEN EN ALLEMAGNE, POUR QUE LES SERVEURS SOIENT COUPÉS APRÈS 18 HEURES ET OÙ UN DÉCOMPTE HORAIRE S'ACTIVE QUAND UN CADRE SE CONNECTE SUR LE SERVEUR DE L'ENTREPRISE HORS HORAIRES DE TRAVAIL.

sans être isolé des autres salariés et qui contribue à améliorer les garanties collectives pour tous.»

Des luttes collectives ont été menées, sur la reconnaissance des qualifications, le temps de travail, les limites à porter au management par objectif, la délégation de pouvoir, la liberté d'expression... Ces démarches n'ont pas toujours abouti à des avancées inscrites dans le droit du travail ou dans les conventions collectives. Elles ont en revanche fait l'objet de jurisprudences, c'est le cas par exemple de jugements rendant illicite de licencier pour cause de perte de confiance, pour non-atteinte des objectifs, ou de jugements rendant invalides certains critères d'évaluation ou réglementant les forfaits-jours.

Du revendicatif à l'identité collective et "vice versa"

Le terme de cadre ou de salarié de l'encadrement reste, lui aussi, fluctuant, comme le montrent de manière récurrente les contentieux pour faire inscrire certains salariés dans la section encadrement aux élections prud'homales, par exemple. Il est souvent fait référence à la position dans la hiérarchie, à la situation de commandement, mais désormais de nombreux techniciens sont eux aussi en situation d'encadrement : « Nous disposons de nombreux éléments pour travailler à la mise en cohérence des critères d'appréciation et pour œuvrer à la reconnaissance d'un statut rénové de l'encadrement qui fasse consensus. Nous y travaillons depuis les années 2000, à partir des questions de responsabilité, de droit d'expression et de contribution des cadres, de management alternatif », poursuit Philippe. Sophie Binet prend le relais et revient sur la situa-

tion actuelle, à partir notamment des enseignements du deuxième baromètre Ugict-ViaVoice réalisé sur les opinions et les attentes des cadres (cf. page 20). « Le statut de l'encadrement découle de la définition de nos catégories, qui représentent des salariés au même titre que les autres, mais pas des salariés comme les autres. Nous nous battons, par exemple, pour bénéficier de la protection sociale au même titre que les autres, pour ne pas en être exclus dans les réformes qui s'annoncent. Pour se rapprocher d'une définition qui intègre toute notre diversité, on pourrait dire qu'un cadre est un "salarié qualifié à responsabilité". » Passant sur la qualification, qui a déjà fait l'objet de nombreux échanges dans le Congrès, Sophie revient sur la notion de « respon-

sabilité » et les nombreuses revendications qui s'y rattachent : « Les cadres ont longtemps été identifiés par le fait qu'ils bénéficiaient d'une certaine autonomie de décision et d'action dans l'entreprise. C'est de moins en moins le cas aujourd'hui, ou alors sans garanties, ou à leurs risques et périls. Les résultats du dernier baromètre témoignent que nous ne nous trompons pas en nous mobilisant sur la reconnaissance de l'implication dans le travail ou le management alternatif (75 % des cadres déplorent de ne pas être plus associés aux décisions de leur entreprise). Nous avons obtenu certaines avancées sur la protection et le statut des lanceurs d'alerte, ou sur l'instauration d'un droit d'alerte pour les salariés au nom de la santé et de l'environnement. Nous engageons depuis quelques mois une mobilisation pour le droit à la déconnexion, pour que le temps et les charges de travail soient respectés et que le travail n'empiète pas toujours plus sur la vie privée. Des accords commencent à être envisagés, inspirés par exemple de ceux signés chez Volkswagen en Allemagne, pour que les serveurs soient coupés après 18 heures et où un décompte horaire s'active quand un cadre se connecte sur le serveur de l'entreprise hors horaires de travail. Des champs revendicatifs ne cessent de s'ouvrir au gré des évolutions du monde du travail. Parfois, nous réussissons à construire des rapports à l'entreprise, et plus difficilement à l'échelle des branches ou de l'interprofessionnel. Parfois, les jurisprudences ne suffisent pas à faire que des avancées individuelles se traduisent par des droits collectifs... » Mais ce sont ces luttes qui construisent une identité et renforcent néanmoins les repères collectifs. ◀



CONCLUSIONS

“Permettre aux Ict de s’engager pour le progrès”

C’est Sophie Binet, élue secrétaire générale adjointe, qui présente les conclusions des travaux. Après avoir remercié celles et ceux qui ont contribué dans la Cgt au succès du 17^e Congrès de l’Ugict, elle évoque la feuille de route des années à venir.

Sophie Binet ouvre son propos à partir de la table ronde portant sur l’emploi qualifié dans le monde qui « a offert la réponse concrète aux interrogations sur l’Europe sociale : c’est en nous appuyant sur les convergences syndicales, de plus en plus fortes, que nous réussirons à inverser le sens de la construction européenne et à rompre avec l’austérité, la déréglementation et le dumping. » A ce titre, elle plaide pour que le travail syndical s’attache à « mieux articuler l’international à notre activité syndicale quotidienne. Les salariés souffrent – et Alstom en est encore l’exemple – de l’impact du capitalisme financiarisé et mondialisé qui, en s’affranchissant de tous les contre-pouvoirs démocratiques, alimente le fatalisme et la résignation. Le syndicalisme international et européen est un outil pour donner confiance et espoir. » La vertu du rassemblement vaut également pour le niveau national. « Alors que nous traversons une période marquée par la division syndicale, nous avons accueilli les dirigeants de la Cfdt-Cadres à Solidaires, en passant par l’Unsa et l’Unef. Travailler les contenus est un point d’appui pour construire le syndicalisme rassemblé. »

Ce travail de contenu a d’ailleurs été au rendez-vous : « Avec plus de quatre cents amendements, nous avons eu, lors de notre congrès, de nombreux débats – parfois vifs, d’ailleurs –, mais menés dans le respect et en refusant les caricatures. Notre congrès est l’occasion de mesurer que l’Ugict est une organisation où l’on se sent bien parce que la parole y est libérée. Alors que les Ict sont muselés dans l’entreprise, c’est un élément fondamental qu’il nous faut conserver et soigner. » C’est en tout cas ce dont attestent les votes exprimés : 97 % pour l’orientation, 99 % pour le bilan d’activité,



JAMALDINE OUDINI

et une direction élue à près de 100 %. Sophie Binet revient alors sur le sens du slogan du Congrès, « S’engager pour le progrès », défi solidement enraciné dans une expérience de cinquante ans, un demi-siècle qui a vu passer le nombre de cadres de cent mille à quatre millions aujourd’hui, évolution doublée d’une importante féminisation et d’une élévation du niveau de diplôme. Elle rappelle à cet égard le propos de Thierry Lepaon indiquant que la Cgt, il y a cinquante ans, bien que marquée par une culture ouvrière très forte, qui « a fait le choix

de faire confiance aux Ict et de leur donner les moyens de définir eux-mêmes leurs revendications et orientations, est fière du chemin parcouru. » De fait, souligne-t-elle, « la Cgt est la seule à offrir aux Ict la possibilité de travailler leurs spécificités et de construire ensuite leurs convergences ».

Un constat qui l’amène logiquement à aborder la feuille de route de l’Ugict pour les trois années à venir, en commençant par les efforts de structuration de l’activité spécifique. « Nos travaux nous ont permis d’échanger autour des multiples expériences : les territoriaux de Saint-Etienne qui cherchent à créer un syndicat regroupant les Ict des collectivités, l’Ille-et-Vilaine qui construit un syndicat spécifique multiprofessionnel, l’Ufict-Services public qui a élaboré une charte pour faciliter la vie

syndicale entre syndicat général et syndicat ou section spécifique, l’Ufcm qui a construit une formation sur le spécifique pour les secrétaires généraux des syndicats, les camarades de Vitry qui, à l’occasion de la mobilisation du 15 mai dernier, ont engagé un déploiement en direction des cadres dirigeants, ou encore les Côtes-d’Armor avec une expérience de formation intergénérationnelle sur la communication. Il faut maintenant développer ce travail à une tout autre échelle, passer de l’expérimentation à la généralisation, du prototype au développement industriel. »



JAMALDINE OUIDNI

Pour mener ce travail à bien, pointe Sophie Binet, « les territoires sont l'échelon à privilégier. C'est le sens du kit représentativité que nous avons construit et mis à la disposition des UD et CD. Il nous faut maintenant le décliner pour les syndicats et l'adosser à une formation sur le spécifique pour les dirigeants de syndicats. C'est aussi le sens du Tour de France Ugict que nous avons entamé et qu'il nous faudra continuer pour développer et renforcer nos CD ». Appelant à prolonger la diversification du travail de l'Ugict pour couvrir et traiter les spécificités – des techniciens aux cadres jusqu'aux cadres supérieurs –, elle insiste sur l'enjeu des techniciens et des professions intermédiaires – « Personne ne s'intéresse à ces catégories, nous allons l'installer dans la durée avec la mise en place d'un baromètre des professions techniques, à l'image de ce que nous faisons sur les cadres » – et sur celui des jeunes diplômés : « Nous devons nous donner comme objectif que tout jeune qui arrive dans une entreprise dans laquelle nous sommes présents soit accueilli avec une information sur ses droits, qu'il soit stagiaire, étudiant salarié, apprenti ou jeune diplômé. Le président de l'Unef, dans le prolongement des nombreuses actions menées en commun, nous a proposé plusieurs pistes de travail, la balle est dans notre camp. » Elle en appelle également à une refonte des temps et des formes de militance : « Le débat entre nous est fondamental, et ce congrès en est la démonstration. Mais cela ne doit pas nous enfermer dans l'entre-soi et être un prétexte pour ne

pas nous déployer vers les salariés. Il nous faut adapter nos modes de fonctionnement aux attentes et aux aspirations des jeunes diplômés, femmes et Ict, qui, de plus en plus mis sous pression, ont moins de disponibilité pour l'action syndicale, et pour qui une journée de réunion ou une semaine de congrès est un luxe cher payé ensuite dans la charge de travail à rattraper. »

Ne nous enfermons pas dans le rôle de Cassandra

Elle s'appuie sur la lucidité des cadres, en particulier des femmes, sur les enjeux économiques pour affirmer : « C'est d'un discours qui redonne espoir et envie de se projeter que nos catégories ont besoin. Notre syndicalisme ne doit pas s'enfermer dans un rôle de Cassandra, qui fait la liste des mauvais coups et des reculs, mais donner les clés et proposer des perspectives pour renouer avec le progrès. Plus que jamais, c'est d'un syndicalisme de conquête que nous avons besoin, car le meilleur moyen de résister c'est d'être à l'offensive et de proposer, d'avoir un coup d'avance plutôt que de chercher à revenir à une situation antérieure. »

S'appuyant sur cette conviction stratégique et sur les luttes couronnées de résultats – des intermittents aux sages-femmes, d'Amadeus à Disney –, elle évoque devant les congressistes la feuille de route revendicative de l'Ugict pour les années à venir, de la reconnaissance des qualifications à la lutte contre les discriminations à l'œuvre sur le champ

des métiers à prédominance féminine, de la conquête, dans le cadre du nouveau statut du travail salarié, d'un statut pour les cadres et les techniciens, de droits individuels garantis collectivement... Cela implique la conquête de nouveaux droits pour protéger et encadrer l'autonomie professionnelle, tels que le droit à la mobilité et au déroulement de carrière, de droits permettant de se réappropriier le travail et de lui redonner sens, de droits encadrant l'autonomie pour que la responsabilité ne se transforme pas en mise à disposition permanente...

Dans ce cadre, elle insiste sur le droit à la (dé)connexion : « Notre campagne doit se traduire par des avancées syndicales concrètes et immédiates dans les entreprises et les administrations. Pour fonctionner, elle ne doit pas être menée du haut, mais déclinée et adaptée sur le terrain avec des revendications adaptées aux vécus et aux besoins des salariés. Nous proposerons des outils, questionnaires, tracts, outils juridiques, avec a priori une rencontre de nos élus et mandatés dans les prochaines semaines, un bilan de l'avancée de la campagne à chacune de nos CE. Nous proposons au Congrès de mettre cette campagne en débat dans l'ensemble de nos structures de proximité. »

Elle conclut en rappelant quelques thèmes majeurs de la réflexion de l'Ugict, qui touchent à la « définanciarisation de l'entreprise », à l'enjeu des élections dans la fonction publique, et en soulignant l'ambition de l'Ugict : « Permettre aux Ict de s'engager pour le progrès. »



Commission exécutive élue

ANGEL Christian, Organismes sociaux, CD 59
BARBU Marie-Laure, Cheminots, CD 35
BEIERSDORFF Fabien, Commerce, CD 77
BENATEAU Gilles, Energie, CD 69
BERNARDIN Odile, Verre-Céramique, CD 62
BIANCHI Emmanuel, Sociétés d'études, CD 13
BINET Sophie, Ferc, CD 93
BLANCHOT Caroline, Cheminots, CD 75
CARPENTIER Nathalie, Equipement, CD 59
CARRIERE Alexandra, Sociétés d'études, CD 6
CHAILLOU Hervé, Métallurgie, CD 91
CHERASCO Frédéric, Chimie, CD 92
CHEVAUCHERIE Coralie, Livre-Communication, CD 75
CHIGRI Abdelkader, Textile, CD 59
CROSNIER Philippe, Organismes sociaux, CD 78
DELATTRE Hervé, Professionnels de la vente, CD 75
DELBOE Christian, Organismes sociaux, CD 62
DENEANU Muriel, Banques-Assurances, CD 75
DEREGNAUCOURT Thomas, Santé-Action sociale, CD 59
DUPUIS Olivier, Energie, CD 92
DURAFFOURG Brigitte, Services publics, CD 33
DURAND Sylvie, Chimie, CD 92
GABORIAU Laurent, Livre-Communication, CD 75
GAUTHERON Vincent, Transports, CD 75
GORI Didier, Ferc, CD 91
GRILLIÈRE Sylvain, Livre-Communication, CD 75
GUEYE Mireille, Banques-Assurances, CD 92
HELFTER Clémence, Organismes sociaux, CD 75
HUARD Irène, Energie, CD 91
KAUFFER Michèle, Services publics, CD 94
KOTLICKI Marie-José, Finances, CD 13
LACROIX Pascal, Energie, CD 93
LANDAS Frédérique, Services publics, CD 60
LE CORRE Alain, Fapt, CD 29
LECOMPTE Emmanuelle, Santé-Action sociale, CD 72
LEGRAND Béatrice, Fapt, CD 26
LEJEUNE Sylviane, Ferc, CD 91
LIS William, Organismes sociaux, CD 31
LORIEUX Florence, Services publics, CD 75
LOVISA Stéphane, Métallurgie, CD 91
MAILLOT Jean-Luc, Energie, CD 77
MASQUELIN Eric, Energie, CD 59
MELIN Sébastien, Transports, CD 75
MESNARD Isabelle, Cheminots, CD 13
MIERLOT Jean-Michel, Fapt, CD 62
MOLINS Jean-Luc, Fapt, CD 75
NOIZET Evelyne, Cheminots, CD 91
PAGÈS Hervé, Cheminots, CD 31
PIERNAS Estelle, Ugff, CD 75

PREVOT Christian, Travailleurs de l'Etat, CD 75
PRIVAT Christine, Santé-Action sociale, CD 40
RAPHEL Dominique, Energie, CD 37
REGNIER Pascal, Ferc, CD 75
REYNOSA Sabine, Sociétés d'études, CD 75
SOUQUET Jean-Luc, Services publics, CD 29
STOECKEL Karl, Sociétés d'études, CD 75
SUCHON Marc, Ferc, CD 69
TATOT Fabienne, Equipement, CD 92
TERRAT Dominique, Services publics, CD 42
THOMAS Gentiane, Chimie, CD 93
THOMAS Pierre, Equipement, CD 94
USSEGLIO Marie, Finances, CD 59
VALLY Sarah, Métallurgie, CD 37
VANTORRE Michèle, Services publics, CD 44
VARLET Catherine, Finances, CD 75
WACSIN Henry, Cheminots, CD 59
WIETZEL Emmanuel, Ferc, CD 84
ZUBER Marie-Pierre, Finances, CD 75

Commission financière de contrôle élue

COOPER Laurent, Cheminots, CD 75
ZACHAYUS Robert, Finances, CD 75
DOUTEAU Jean-Jacques, Livre-Communication, CD 68
PELTIER Pascal, Métallurgie, CD 78
FLECHARD Marie-Hélène, Organismes sociaux, CD 93
MILLOCHAU Marie-Ange, Santé-Action sociale, CD 78
VAIR-PIOVA Maya, Santé-Action sociale, CD 31

Bureau élu

BENATEAU Gilles, Energie, CD 69
BINET Sophie, Secrétaire générale adjointe, Ferc, CD 93
BLANCHOT Caroline, Cheminots, CD 75
DELBOE Christian, Organismes sociaux, CD 62
DEREGNAUCOURT Thomas, Santé-Action sociale, CD 59
DURAND Sylvie, Chimie, CD 92
GABORIAU Laurent, Livre-Communication, CD 75
GAUTHERON Vincent, Transports, CD 75
GUEYE Mireille, Banques-Assurances, CD 92
KAUFFER Michèle, Services publics, CD 94
KOTLICKI Marie-José, Secrétaire générale, Finances, CD 13
LACROIX Pascal, Energie, CD 93
LEJEUNE Sylviane, Ferc, CD 91
LOVISA Stéphane, Métallurgie, CD 91
MOLINS Jean-Luc, Fapt, CD 75
TATOT Fabienne, Equipement, CD 92

Droit constitutionnel

Rattachement d'une commune à un Epci à fiscalité propre

Le rattachement d'office d'une commune à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est inconstitutionnel.

C'est ce que vient de décider le Conseil constitutionnel ⁽¹⁾, à l'occasion d'une question prioritaire de constitutionnalité (Qpc). Cette décision n'est pas sans conséquence sur les transferts de services, donc de personnels, ou de mutualisation de services lors d'un rattachement d'office à un établissement public de coopération intercommunale (Epci) par une commune.

Le Conseil constitutionnel avait été saisi, le 19 février 2014, par le Conseil d'Etat d'une Qpc posée par les communes de Thonon-les-Bains et de Saint-Ail. Cette question était relative à la conformité aux droits et libertés que la Constitution garantit de l'article L.5210-1-2 du Code général des collectivités territoriales (Cgct).

L'article L.5210-1-2 du Cgct est relatif au rattachement à un Epci à fiscalité propre des communes isolées ou en situation d'enclave ou de discontinuité territoriale. Il prévoit qu'il est procédé à ce rattachement par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, après accord de l'organe délibérant de cet établissement public et avis de la commission départementale de la coopération intercommunale (Cdci) ainsi que, le cas échéant, du comité de massif. Seul un vote de la Cdci, à la majorité des deux tiers de ses membres, en faveur d'un autre projet de rattachement à un Epci à fiscalité propre limitrophe de la commune concernée permet de s'opposer au projet et d'imposer au représentant de l'Etat dans le département de mettre en œuvre un projet de rattachement alternatif.

Le Conseil constitutionnel a relevé que l'article L.5210-1-2 du Cgct ne prévoit aucune prise en compte du schéma départemental de coopération intercommunale préalable-ment établi pour décider du rattachement d'une commune à un Epci. Seul un avis

négatif de l'organe délibérant de l'établissement public auquel le rattachement est envisagé impose de suivre une proposition émise à la majorité qualifiée par la Cdci. En outre, il n'est prévu aucune consultation des conseils municipaux des communes intéressées et, en particulier, du conseil municipal de la commune dont le rattachement est envisagé. Le Conseil constitutionnel a, par suite, jugé que l'article L.5210-1-2 du Cgct porte à la libre administration des communes une atteinte manifestement disproportionnée.

Cette déclaration d'inconstitutionnalité de l'article L.5210-1-2 du Cgct a pris effet à compter de la date de la publication de la décision du Conseil constitutionnel, soit au 27 avril 2014. Elle est applicable aux affaires nouvelles ainsi qu'aux affaires non jugées définitivement à la date de publication de cette décision. ◀

Edoardo MARQUÈS

(1) Commune de Thonon-les-Bains et autre, décision n° 2014-391, Qpc du 25 avril 2014, publiée au *Journal officiel* du 27 avril 2014.

Contrôle aérien

Fixation d'une limite d'âge inférieure au droit commun de la fonction publique

“Aiguilleurs du ciel” : la fixation d'une limite d'âge inférieure au droit commun de la fonction publique est légale en tant qu'elle répond à des objectifs de sécurité.

L'article 3 de la loi n° 89-1007 du 31 décembre 1989 impose aux ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne (les « aiguilleurs du ciel ») une limite d'âge de 57 ans, sans possibilité de report, limite d'âge qui sera progressivement relevée à 59 ans en application de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010. Une telle limite d'âge, inférieure à la limite de droit commun de la fonction publique, est-elle incompatible avec les objectifs de la directive 2000/78/CE du Conseil de l'Union européenne du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général

en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail, qui n'autorise l'institution de différences de traitement fondées sur l'âge que dans certains cas, notamment lorsqu'elles sont nécessaires à la protection de la sécurité publique ou lorsqu'elles représentent une « exigence professionnelle essentielle et déterminante, pour autant que l'objectif soit légitime et que l'exigence soit proportionnée » ?

Telle était la question posée à l'Assemblée du Conseil d'Etat, qui y a répondu par une décision du 4 avril 2014 ⁽¹⁾.

L'Assemblée note que, si 13 % des membres du corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne sont affectés à des fonctions dites « hors salle », notamment sur des emplois ouverts à des fonctionnaires relevant d'autres corps, c'est-à-dire sans avoir à exercer une activité opérationnelle de contrôle de la navigation aérienne, ceux-ci doivent néanmoins

conserver leur aptitude à ce contrôle et être à même, en fonction des besoins, de reprendre à tout moment une activité opérationnelle en salle de contrôle.

Ainsi, décide le Conseil, l'institution d'une telle limite d'âge générale et dérogatoire par l'article 3 de la loi du 31 décembre 1989, répondant à l'objectif de garantir la sécurité aérienne, est, par suite, justifiée au regard des dispositions du paragraphe 5 de l'article 2 de la directive précitée.

Il indique par ailleurs qu'elle répond également à une exigence professionnelle essentielle et déterminante pour atteindre cet objectif, au sens des dispositions du paragraphe 1 de l'article 4 de la directive du 27 novembre 2000. ◀

Edoardo MARQUÈS

(1) Conseil d'Etat, Assemblée, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, 4 avril 2014, requête n° 362785.

Le Parlement européen Un acteur essentiel du droit européen

Les résultats des prochaines élections au Parlement européen seront importants pour l'évolution du droit européen. Ce droit européen est ambivalent et contradictoire comme le droit interne, notamment le Code du travail. Malgré l'idéologie de la concurrence qui envahit la production des règles européennes, malgré la pause imposée par les deux dernières Commissions et les reculs enregistrés, les "acquis communautaires" – qui résistent – et les progrès du droit européen – qui se poursuivent – sont des ressources à connaître et à mobiliser pour les "citoyens-travailleurs" dans les vingt-huit Etats de l'Union européenne et au-delà. C'est ici l'occasion de revenir sur le rôle du Parlement européen et sur quelques nouveautés.

Michel CHAPUIS

Compétences de l'UE et des Etats

Les traités – depuis le traité de Rome, aujourd'hui avec le traité de Lisbonne, composé du Traité de l'Union européenne (Tue) et du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (Tfue) – énoncent la répartition des compétences entre l'Union et les Etats membres.

Certaines matières :

- relèvent de la compétence exclusive de l'UE (« la politique monétaire pour les Etats membres dont la monnaie est l'euro » ; « l'établissement des règles de concurrence nécessaires au fonctionnement du marché intérieur », etc. – Tue, art. 3) ;
- relèvent de la « compétence partagée » des Etats et de l'UE (il s'agit notamment de la politique sociale – Tue, art. 4) ; cependant, l'UE n'est pas compétente dans certains domaines de la politique sociale : l'UE ne peut pas prendre de mesures juridiques (directives, etc.) relatives aux rémunérations, ni au droit d'association, ni au droit de grève, ni au droit de lock-out (Tfue, art. 153 § 5) ;
- relèvent de la compétence des Etats (le droit de la nationalité, l'état civil, etc.). Toute compétence non attribuée à l'Union dans les traités appartient aux Etats membres (Tue, art. 4). Ici s'applique le principe de subsidiarité (Tue, art. 5). Il consiste à réserver à l'échelon supérieur – l'Union européenne – ce que l'échelon inférieur – les Etats membres de l'UE – ne pourrait effectuer que de manière moins efficace.

Représentation des citoyens au Parlement européen

Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre. La citoyenneté de l'Union s'ajoute à la citoyenneté nationale et ne la remplace pas (Tue, art. 9).

Le fonctionnement de l'Union est fondé sur la démocratie représentative. Les citoyens sont directement représentés, au niveau de l'Union, au Parlement européen (Tue, art. 10).

Le Parlement européen est composé de représentants des citoyens de l'Union. Les membres du Parlement européen sont élus au suffrage universel direct, libre et secret, pour un mandat de cinq ans. Le Parlement européen élit parmi ses membres son président et son bureau (Tue, art. 14).

Rôle du Parlement européen en matière de droit social

Selon le traité (Tfue, art. 151), l'Union et les Etats membres ont pour objectifs « la promotion de l'emploi, l'amélioration des conditions de vie et de travail, permettant leur égalisation dans le progrès, une protection sociale adéquate, le dialogue social, le développement des ressources humaines permettant un niveau d'emploi élevé et durable et la lutte contre les exclusions ».

En vue de réaliser ces objectifs, l'Union soutient et complète l'action des Etats membres dans les domaines suivants (Tfue, art. 153 § 1) :

- a) l'amélioration, en particulier, du milieu de travail pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs ;
 - b) les conditions de travail ;
 - c) la sécurité sociale et la protection sociale des travailleurs ;
 - d) la protection des travailleurs en cas de résiliation du contrat de travail ;
 - e) l'information et la consultation des travailleurs ;
 - f) la représentation et la défense collective des intérêts des travailleurs et des employeurs, y compris la cogestion, sous réserve du paragraphe 5 ;
 - g) les conditions d'emploi des ressortissants des pays tiers se trouvant en séjour régulier sur le territoire de l'Union ;
 - h) l'intégration des personnes exclues du marché du travail ;
 - i) l'égalité entre hommes et femmes en ce qui concerne leurs chances sur le marché du travail et le traitement dans le travail ;
 - j) la lutte contre l'exclusion sociale ;
 - k) la modernisation des systèmes de protection sociale, sans préjudice du point c).
- A cette fin, le Parlement européen et le Conseil peuvent arrêter par voie de directive des prescriptions minimales applicables progressivement, compte tenu des conditions et des réglementations techniques existant dans chacun des Etats membres. La directive lie tout Etat membre quant au résultat à atteindre (Tfue, art. 288), tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens (transposition par la loi ou par accords collectifs ; mesure à adopter et mettre en œuvre en vue d'atteindre effectivement les objectifs fixés par les directives).

Les Etats membres doivent prendre toutes les mesures de droit interne nécessaires pour la mise en œuvre des actes juridiquement contraignants de l'Union (Tfue, art. 291).

Rôles du Parlement européen dans les procédures législatives (droit social)

Pour l'adoption des directives, plusieurs procédures existent :

- dans les domaines visés ci-dessus (art. 153 § 1, points « a » à « i »), le Parlement européen et le Conseil (des ministres) statuent conformément à la procédure législative ordinaire, après consultation du Comité économique et social et du Comité des régions (le Parlement est ici codécisionnaire). La procédure législative ordinaire consiste en l'adoption d'une directive conjointement par le Parlement européen et le Conseil, sur proposition de la Commission (Tfue, art. 294) ;
- dans les domaines visés ci-dessus (art. 153 § 1, points « c », « d », « f » et « g »), le Conseil statue conformément à une procédure législative spéciale, à l'unanimité, après consultation du Parlement européen et desdits comités (le Parlement est ici seulement consulté) ;
- dans le domaine de la politique sociale, la Commission, avant de présenter des propositions, consulte les partenaires sociaux sur l'orientation possible d'une action de l'Union. Les partenaires sociaux peuvent informer la Commission de leur volonté d'engager le processus de négociation collective au niveau européen. En cas d'accord collectif conclu, sa mise en œuvre au niveau de l'Union intervient à la demande conjointe des parties signataires, par une décision du Conseil sur proposition de la Commission. Le Parlement européen est ici seulement informé (Tfue, art. 154 et 155).

Actuellement, le Parlement n'a pas l'initiative des textes (directives, notamment). Ce pouvoir d'initiative appartient à la Commission (Tfue, art. 294).

Conformément à la procédure législative ordinaire, la Commission présente une proposition de directive au Parlement européen et au Conseil. Une « navette » a ensuite lieu entre ces deux instances (deux lectures, en règle générale). La directive est adoptée, ou non, à l'issue de cette procédure.

Le Parlement européen peut seulement, à la majorité des membres qui le composent, demander à la Commission de soumettre toute proposition appropriée sur les questions qui lui paraissent nécessiter l'élaboration d'un acte de

l'Union pour la mise en œuvre des traités. Si la Commission ne soumet pas de proposition, elle en communique les raisons au Parlement européen (Tfue, art. 225).

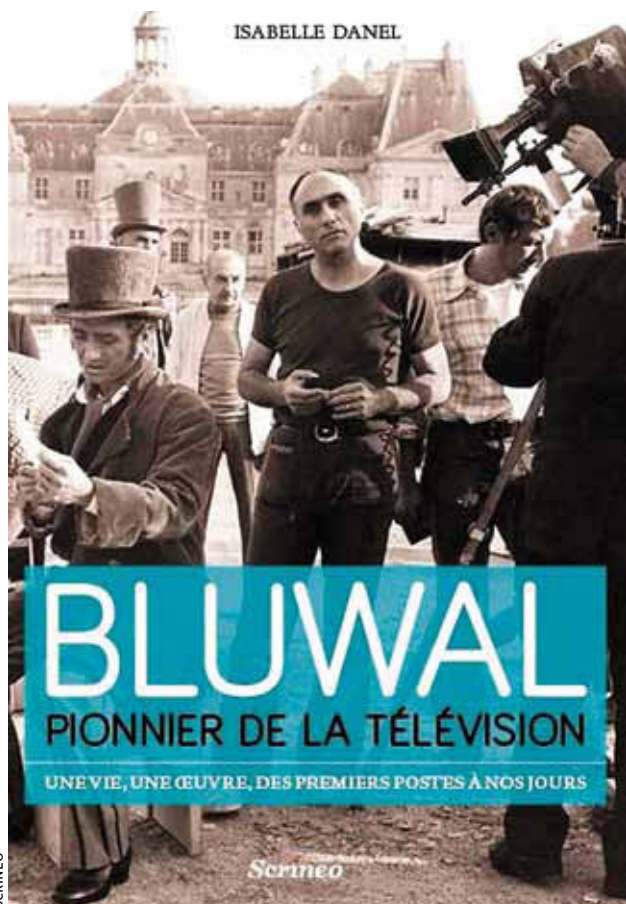
Tout citoyen de l'Union ainsi que toute personne physique ou morale résidant ou ayant son siège statutaire dans un Etat membre ont le droit de présenter, à titre individuel ou en association avec d'autres citoyens ou personnes, une pétition au Parlement européen sur un sujet relevant des domaines d'activité de l'Union et qui le ou la concerne directement (Tfue, art. 227).

Autres fonctions importantes du Parlement européen

- Le Parlement européen exerce, conjointement avec le Conseil, la fonction budgétaire (Tue, art. 14).
- Le Parlement européen exerce des fonctions de contrôle politique, conformément aux conditions prévues par les traités (Tue, art. 14).
- Le Parlement européen peut, à la demande d'un quart des membres qui le composent, constituer une commission temporaire d'enquête pour examiner les allégations d'infraction ou de mauvaise administration dans l'application du droit de l'Union. L'existence de la commission temporaire d'enquête prend fin par le dépôt de son rapport. Les modalités d'exercice du droit d'enquête sont déterminées par le Parlement européen (Tfue, art. 226).
- A partir de ces prochaines élections européennes de mai 2014, le Parlement européen élit le président de la Commission (Tue, art. 14). La procédure est la suivante : en tenant compte des élections au Parlement européen, et après avoir procédé aux consultations appropriées, le Conseil européen, statuant à la majorité qualifiée, propose au Parlement européen un candidat à la fonction de président de la Commission. Ce candidat est élu par le Parlement européen à la majorité des membres qui le composent. Si ce candidat ne recueille pas la majorité, le Conseil européen, statuant à la majorité qualifiée, propose, dans un délai d'un mois, un nouveau candidat qui est élu par le Parlement européen selon la même procédure (Tue, art. 17 § 7). « *Le Parlement européen et le Conseil européen ont une responsabilité commune dans le bon déroulement du processus conduisant à l'élection du président de la Commission européenne.* » (déclaration 11 annexée au traité de Lisbonne). Cette nouveauté est d'importance. En effet, le président de la Commission définit les orientations dans le cadre desquelles la Commission exerce sa mission (Tue, art. 17, § 6).
- Le Conseil, d'un commun accord avec le président élu, adopte la liste des autres personnalités qu'il propose de nommer membres de la Commission. Le choix de celles-ci s'effectue sur la base des suggestions faites par les Etats membres. ◀

PARUTION/ MONOGRAPHIE

UNE VIE D'INVENTION DERRIÈRE LA CAMÉRA



La couverture du livre d'Isabelle Danel, sur laquelle on voit Marcel Bluwal lors du tournage de «Vidocq».

En 1974, Marcel Bluwal se racontait dans *Un aller* (Stock éditeur). Avec son concours, la journaliste Isabelle Danel revient à présent sur la vie et l'œuvre de cet homme d'images et de pensée à si forte personnalité, à qui l'on doit, avec une poignée d'autres, d'avoir conçu à l'emporte-pièce, dans la fièvre des débuts, une télévision publique à visée proprement civique, populaire et raffinée. Ses lettres de noblesse sont nombreuses, depuis ces dramatiques en direct dans lesquelles il révélait maints classiques du théâtre et des histoires contemporaines, après s'être fait les dents sur des émissions à destination de l'enfance. Documentaires sociaux, séries policières, drames psychologiques, opérette, etc., il a touché à tout avec la même ardeur partageuse. On cite en exemple, à juste titre, son *Dom Juan ou le Festin de pierre* en pleine nature, avec Michel Piccoli et Claude Brasseur à cheval, ou encore *Vidocq* et *le Jeu de l'amour et du hasard*, de Marivaux, entre autres réussites mémorables. Cela l'agace un peu. Il a tant fait ! Le livre dresse le catalogue exhaustif de ses réalisations. C'est vertigineux. Né en 1925, fils d'émigrés juifs épris de culture, durant la guerre il doit vivre caché à Paris avec sa mère. Il lit jour et nuit, rêve de cinéma. La télévision naissante l'adopte... En cours de route, il revient sur lui-même en toute franchise, pèse le pour et le contre, se livre en effet. Michel Piccoli, Ariane Ascaride, Claude Brasseur, Léa Drucker, Catherine Frot disent ce qu'ils lui doivent. Du Front populaire à aujourd'hui, de *Carambolages* (1963) à ses tout récents *Vieux Calibres*, il a créé sans reprendre haleine. L'ouvrage, utile aux chercheurs, constitue aussi un document humain sensible.

Jean-Pierre LÉONARDINI

• SCRINEO ÉDITEUR, <WWW.SCRINEO.FR>, 316 PAGES, 24 EUROS.

ROND-POINT/ "AZIMUT" ACROBATIE D'ORIGINE SPIRITUELLE

En 2013, Aurélien Bory fondait avec Sanae El Kamouni le Groupe acrobatique de Tanger. Le point de départ de cette aventure artistique avait été la plage de cette ville, où s'entraînent les acrobates marocains dénommés «Les enfants de Sidi Ahmed Ou Moussa», illustre sage soufi du XVI^e siècle, considéré là-bas comme le père de l'acrobatie. Son tombeau demeure un lieu de pèlerinage. Liée au soufisme, l'acrobatie marocaine n'est donc pas à l'origine un art spectaculaire, mais une pratique rituelle berbère, composée de figures circulaires et pyramidales. Dans le soufisme, dit Aurélien Bory qui met en scène *Azimut*, «la question du chemin est centrale». *Azimut* vient de l'arabe *as-samt*, au pluriel *sumūt*, qui signifie «les chemins». C'est également un terme astronomique qui mesure l'angle entre les astres et l'observateur. Le ciel est ainsi désigné. Ils sont treize artistes à donner corps au spectacle.

• THÉÂTRE DU ROND-POINT À PARIS, JUSQU'AU 29 JUIN.

SORTIES FILMS

Deux jours, une nuit

JEAN-PIERRE & LUC DARDENNE (BEL)
Les deux frères n'hésitent jamais à mettre le nez et l'œil de la caméra dans le champ social brûlant. Sandra (Marion Cotillard), absente de l'entreprise pour cause de maladie nerveuse, apprend que ses collègues devront choisir entre une prime ou sa réintégration. Elle n'a qu'un week-end pour vaincre dans la dignité.

The Homesman

TOMMY LEE JONES (USA)
Le réalisateur tient le rôle de George Briggs, un vagabond rencontré en cours de route au Nebraska, en 1855, par Mary Bee Cuddy, fermière solitaire (Hilary Swank) qui a tenté le pari improbable de se fixer dans une contrée vierge extrêmement hostile. Une forte immersion dans l'univers des pionniers.

Michael Haneke : Profession réalisateur

YVES MONTMAYER (FR)
Un documentaire sur l'œuvre du grand cinéaste autrichien. Il évoque ses films et, en homme secret, se dévoile un peu.

Gaudi : Le Mystère de la Sagrada Familia

STEFAN HAUPT (SUISSE).
Commencée en 1882, la sublime basilique conçue par Gaudi (1852-1926) constitue l'objet d'étude de ce remarquable documentaire dans lequel s'expriment architectes, ingénieurs et sculpteurs d'aujourd'hui, confrontés à l'énormité de la tâche à accomplir.

PARIS/ EXPOSITION DAUMIER SUR SEINE SQUATTE LA MAISON DE BALZAC



Honoré Daumier, « Le Coup de vent », *Le Charivari*, 12 juillet 1843.

Au moment où s'annonce Paris Plages, qui transforme chaque été un bord de Seine en station balnéaire, à la Maison de Balzac, charmant établissement baigné d'histoire littéraire, on se penche sur les mœurs aquatiques dans la capitale et alentour par le truchement d'œuvres d'Honoré Daumier (1808-1879). Ne sont-elles pas, ainsi que le pensait Baudelaire, des compléments de *la Comédie humaine*? Plusieurs peintures, prêtées par de grands musées parisiens, et quarante gravures originales de l'artiste, tirées du fonds graphique de la maison, évoquent avec un humour impayable la place du fleuve dans les loisirs (canotage, baignades et pêche à la ligne) des habitants de l'Île-de-France de son temps, qui est celui des premières piscines.

Stéphane HARCOURT

• 20 JUIN-28 SEPTEMBRE, MAISON DE BALZAC – 47, RUE RAYNOUARD, 75 016 PARIS, TÉL. : 01 55 74 41 80, <WWW.BALZAC.PARIS.FR>.

61 VILLES/ FESTIVAL ON JOUE DANS LES CAVES

Comme son nom l'indique, le Festival de caves, dont c'est la neuvième édition, se passe dans des caves, justement, des sous-sols et autres petits lieux de France et d'une ou deux cités d'Europe. Ces endroits sont tenus secrets, c'est pourquoi il importe de réserver (*voir ci-dessous*) et de se munir de vêtements chauds. Par ailleurs, étant donnée l'exiguïté des salles, le nombre de spectateurs est limité. Ces conditions étant respectées, il est possible, de Grenoble à Genève, de Besançon à Orléans, de Nantes à Bordeaux, de Toulouse à Belfort et de Pierrefontaine-les-Varans à Saint-Georges-les-Sept-Voies en passant par Faucogney-et-la-Mer ou Saint-Jean-de-Boiseau, et encore Arbois ou Saint-Nazaire, etc., de choisir entre trente-cinq spectacles répartis dans soixante et une villes!

• FESTIVAL DE CAVES, JUSQU'AU 27 JUIN, TÉL. RÉS. : 03 63 35 71 04, <FESTIVALDECAVES@GMAIL.COM>.

FOURVIÈRE/ LES NUITS LA MORT POUR DE RIRE



© JASON STANG PHOTOGRAPHY

Une image choc du spectacle « Famous Puppet Death Scenes ».

Les Nuits de Fourvière, qui ont lieu jusqu'au 2 août, proposent, entre autres spectacles en tout genre, celui de la compagnie canadienne de marionnettes Old Trout Puppet Workshop intitulé Famous Puppet Death Scenes, où il est question de la mort et où les derniers instants de drôles de figures sont mis en scène dans l'humour le plus noir.

• DU 23 AU 26 JUIN, 1, RUE CLÉBERG, 69005 LYON, TÉL. : 04 72 32 00 00, <WWW.NUITSDEFOURVIERE.COM>.

PARIS/ PÈLERINAGE AUX RACINES DU "HAJJ"

Le « hajj », pour les musulmans, c'est le pèlerinage à La Mecque, qui réunit chaque année des milliers et des milliers de croyants venus du monde entier. Une exposition à l'Institut du monde arabe (Ima) permet de saisir les tenants et aboutissants de cet acte de foi collectif dont les racines remontent à la période antéislamique. Depuis bientôt quinze siècles, le « hajj » offre l'occasion d'une rencontre religieuse, mais aussi sociale et culturelle, entre théologiens, lettrés, artistes, commerçants, politiques et gens simples. La manifestation tend à montrer ce grand concours de foules dans ses diverses dimensions, à travers son évolution historique.

• JUSQU'AU 10 AOÛT, INSTITUT DU MONDE ARABE, 1, RUE DES FOSSÉS-SAINT-BERNARD, 75005 PARIS, TÉL. : 01 40 51 38 38.

EXPOSITION

MÉDITATIONS VISUELLES
ET SONORES D'UN
SCULPTEUR DU TEMPS

LE NEW-YORKAIS BILL VIOLA EXPOSE, DANS LES GALERIES NATIONALES DU GRAND PALAIS, QUELQUES RÉSULTATS DE QUARANTE ANNÉES DE SES TRAVAUX, FONDÉS SUR LE FILM ET LA VIDÉO, SOUVENT MIS AU SERVICE D'INTERROGATIONS ESSENTIELLES SUR LA VIE ET LA MORT ⁽¹⁾.



Bill Viola, *The Dreamers* (détail), 2013, performeuse : Madison Corn. Collection Pinault.

PHOTO KIRA PEROV

C'est sous la direction scientifique de Jérôme Neutres (conseiller du président de la Réunion des musées nationaux) que se tient, dans les Galeries nationales du Grand Palais à Paris, la première présentation en France, dans un établissement public, de l'œuvre de Bill Viola, pionnier de l'art vidéo, dont les performances et les expérimentations sont déjà largement connues dans le monde entier. Cet artiste américain, né à New York le 25 janvier 1951, qui s'est surtout illustré dans la création d'installations monumentales, est ici présent à travers une vingtaine de ses réalisations, lesquelles résument – de 1977 à 2013 – cinq décennies de son travail. Bill Viola a commencé par étudier les arts plastiques dans sa ville natale, à l'université de Syracuse. Déçu par le caractère académique de l'enseignement prodigué, il intègre l'« Experimental Studio », fondé par le professeur Jack Nelson à destination des élèves peu motivés par la formation classique. C'est là qu'il entre en contact avec la vidéo. Encore plus passionné par les sons que par les images, il s'initie à la musique électronique sur synthétiseur, découvrant ainsi la possibilité d'interpréter le signal électronique en tant que matériau à utiliser. Dès lors, c'est par le signal, et non l'image, qu'il aborde la vidéo, grâce, dit-il, « à la continuité du signal vidéo par rapport à l'attente qu'induit le développement de la pellicule ».

En 1972, il met en place des installations vidéo à l'aide de moniteurs et, dès l'année suivante, il projette ses vidéos sur de grandes surfaces. Aux côtés d'ar-

tistes tels Bruce Nauman, Richard Serra et Nam June Paik, il prend part à l'essor du tout nouvel art vidéo, influencé par le « Performance Art ». Par exemple, en 1975, il s'attache une journée durant, à Florence, lors d'une performance intitulée *Free Global Distribution*, à figurer sur le maximum de photographies de touristes. Lancé dans une quête spirituelle, Bill Viola voyage en Orient au milieu des années 1970. Séjournant au Japon en 1980 à la faveur d'une bourse d'études, il fait la connaissance du maître zen Daien Tanaka, qui devient son guide.

McLuhan a dit : « le vrai message, c'est le médium »

Quant à ses premières bandes vidéo, il cite volontiers le philosophe canadien Marshall McLuhan (1911-1980) qui, dans son livre *Pour comprendre les médias* (1964), affirmait que, « en réalité et en pratique, le vrai message, c'est le médium lui-même, c'est-à-dire, tout simplement, que les effets d'un médium sur l'individu ou sur la société dépendent du changement d'échelle que produit chaque nouvelle technologie, chaque prolongement de nous-mêmes, dans notre vie ». Ce qui revient à signifier, en l'occurrence, que le sujet de l'œuvre, ce qui, pour tout dire, est mis en scène, c'est la technologie vidéo elle-même. Peu après, toutefois, Bill Viola rectifie le postulat en considérant à part égale le système réceptif humain, soit la prise en compte du spectateur.

Il se voue désormais à une plongée d'ordre intime dans sa propre existence, en livrant de lui-même et de membres de sa famille des images destinées à illustrer son itinéraire émotif d'âme inquiète face à l'énigme de la vie et de la mort. En 1991, il réalise *The Passing*, une pièce essentielle, ô combien significative de sa démarche !

(1) Jusqu'au 21 juillet, dans les Galeries nationales du Grand Palais – 3, av. du Général Eisenhower, 75008 Paris, tél.: 01 44 13 17 17.

Séjournant au Japon en 1980 à la faveur d'une bourse d'études, il fait la connaissance du maître zen Daïen Tanaka, qui devient son guide.

Bill Viola, *Ascension*, 2000, performeur : Josh Coxx, Bill Viola Studio, Long Beach, Etats-Unis.

Cette bande vidéo a trait à la naissance de son deuxième fils et au décès de sa mère, événements quasi simultanés qu'il traduit, sur un fond sonore angoissant, par des images du nouveau-né et de l'ago-

nisante sur un lit d'hôpital, de lui-même s'éveillant en sursaut, d'objets tombant au ralenti, de mornes paysages déserts... *The Passing* n'est pas programmé au Grand Palais. En revanche, abondent les figurations animées de sommeil, de rêve, d'eau, de feu, de désert.

La visite s'effectue dans une pénombre propice aux projections, ainsi installées en relief. On mesure mieux de la sorte l'exactitude de la définition que Bill Viola fournit de son art. Il s'agit, selon ses propres termes, de «sculpter du temps». «Le temps est la matière première du film et de la vidéo», ajoute-t-il. Il précise, de surcroît, que «la mécanique peut en être des caméras, de la pellicule et des cassettes, ce que l'on travaille, c'est du temps. On crée des événements qui vont se déplier, sur une sorte de support rigide qui est incarné dans une cassette ou de la pellicule, et cela constitue l'expérience d'un déroulement. En ce sens, c'est comme un rouleau, qui est une des formes les plus anciennes de la communication visuelle».

Il n'est que de voir, pour s'en convaincre, *Fire Woman* (2005), projection vidéo en cinq volets, haute définition, en couleurs, d'une durée de onze minutes et douze secondes, dimensions de l'écran : 580 x 326 cm, le performeur étant Robin Bonaccorsi. Voilà l'image censée apparaître



Bill Viola, *Fire Woman*, 2005, performeur : Robin Bonaccorsi. Collection Pinault.

PHOTO KIRA PEROV

... dans l'œil intérieur d'un homme sur le point de s'éteindre, devant un mur de flammes hautes où se découpe une noire silhouette féminine qui avance, tend les bras et choit dans son reflet. Lorsque les flammes de la passion et de la fièvre s'engouffrent dans l'œil intérieur de l'homme aveuglé, qui prend conscience qu'il ne rencontrera plus jamais le corps du désir, la surface réfléchissante s'effondre et retrouve sa forme initiale d'un motif d'ondes et de pure lumière. Pour chaque œuvre, s'imposent pour plus de clarté de tels commentaires, par Bill Viola, exposés sur les cartouches joints.

Et la pièce s'emplit de la contagion du rêve

Prenez *The Dreamers* (2013), une installation vidéo en boucle faite de sept grands écrans plasma figurant sept personnes, les yeux clos, sereinement immergées au fond d'un cours d'eau qui ondule sur elles et les meut doucement. Le bruit de l'eau envahit l'espace, et la pièce, subrepticement, semble s'emplir de la contagion du rêve. Voyez *Going Forth By Day* (2002), cycle d'images projetées en cinq parties, installation sur cinq canaux vidéo haute définition en couleurs, son stéréo, dimension de la pièce : 5,20 x 24,17 x 8,15 m, trente-cinq minutes pour chaque partie. Les images sont projetées sur les murs, à l'instar des fresques de la Renaissance ita-

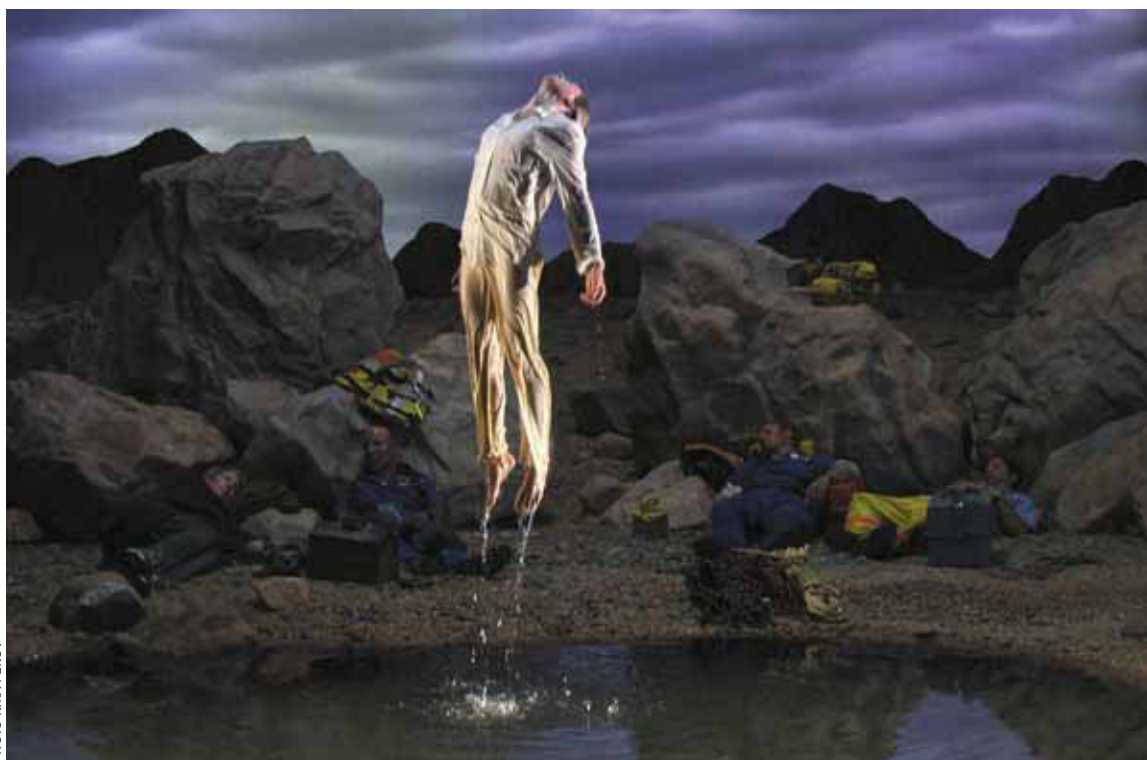
«Ce que les anciens nommaient les Mystères, qui n'appellent pas de réponse, car il n'y a pas de réponse à la vie ou à la mort. On doit en faire l'expérience, les approcher et les étudier, mais sans réponse à la fin».

lienne directement peintes sur des enduits à la chaux. C'est inspiré du *Livre pour sortir au jour*, extrait du *Livre des morts des anciens Egyptiens*, «guide pour l'âme qui, une fois libérée des ténèbres du corps, pouvait enfin sortir à la lumière du jour». Prodigieusement saisissant, dans la partie où l'on voit l'homme, la tête tendue vers le ciel, jaillir littéralement d'un point d'eau... Dans *Tristan's Ascension (The Sound of a Mountain under a Waterfall)*, de 2006 (projection vidéo haute définition en couleurs sur grand écran vertical, dix minutes et seize secondes), on peut voir l'ascension de l'âme dans l'espace après la mort, au moment où elle se réveille

et que l'emporte une chute d'eau qui coule inversée... Devant *Chott El-Djerid (A Portrait in Light and Heat)*, de 1979 (bande vidéo en couleurs, son mono, vingt-huit minutes), on a carrément l'impression que Bill Viola est parvenu à fixer pour l'éternité l'hallucination que provoque un mirage dans le désert, tandis que, dans *Ascension* (2000) – projection en couleurs sur un mur, son stéréo, dix minutes, dimension de l'image projetée : 335 x 251 cm –, on assiste, ébahi, à la plongée soudaine comme phosphorescente d'un homme entièrement vêtu dans l'eau, à la fin englouti dans des abysses d'où il ne revient pas...

On pourrait s'acharner à décrire, fût-ce fautivement, l'univers entêtant de Bill Viola qui, à partir d'une matière technologique raffinée à l'extrême, parvient à se hisser à la plus haute pointe de l'interrogation métaphysique. Cela fait songer parfois à ces essais de photographie médiumnique chers à la seconde moitié du XIX^e siècle, quand Victor Hugo et tant d'autres spirites faisaient tourner les tables pour convoquer des âmes disparues. Bill Viola, grand artiste d'inspiration spiritualiste, ne cesse de nous «réapprendre à regarder», grâce à l'œil de la caméra, ce qu'il définit comme «ce que les anciens nommaient les Mystères, qui n'appellent pas de réponse, car il n'y a pas de réponse à la vie ou à la mort. On doit en faire l'expérience, les approcher et les étudier, mais sans réponse à la fin».

Jean-Pierre LÉONARDINI



Bill Viola, *Going Forth By Day* (détail), 2002, «First Light» (panneau 5), performeurs : Weba Garretson, John Hay. Collection Pinault.

PHOTO KIRA PEROV

ELENI KARAINDROU *Medea*

Inspirée d'Euripide, cette *Medea* d'Eleni Karaindrou a été mise en scène pour le festival de 2011 au théâtre d'Epidaure, celui-là même qui vibra jadis aux clameurs de la tragédie antique en 431 avant J.-C. Elle évoque le drame vécu par Médée, qui a renoncé à sa patrie pour épouser en secret Jason. Mais Jason l'a trahie avec la fille de Créon et elle doit s'exiler à nouveau, laissant derrière elle son bonheur brisé. Pour se venger, elle va tuer les enfants auxquels elle a donné naissance avec Jason... Sur ce drame, adapté par Giorgos Cheimonias, Eleni Karaindrou a composé une musique scénique pour solistes, chœur féminin et petit orchestre, harmonieuse et méditative, où le chœur joue un rôle prépondérant. La composition instrumentale de l'orchestre associe le luth et la lyre de Constantinople, le santouri, le ney et le bendir, c'est-à-dire des instruments traditionnels, à trois clarinettes et un violoncelle. Il en résulte une couleur proche de la musique grecque orientale, mais élaborée d'une manière moderne, ne recherchant aucune sophistication et dans laquelle le chant semble venir d'une mélodie traditionnelle. Une œuvre qui va droit au cœur, directe et riche en résonances.

• ELENI KARAINDROU, "MEDEA", UN CD ECM RECORDS, 2014, ENV. 16 EUROS.

ALBAN BERG *Lulu*

La sortie en Dvd de cet enregistrement datant d'une cinquantaine d'années (du 9 juin 1962 précisément) est à la fois anachronique et une réelle surprise. Anachronique, car il présente la version jouée à Zurich en 1937 – soit deux ans après la mort d'Alban Berg – en deux actes, avec, en guise de troisième, un extrait de la suite orchestrale composée par Berg pour populariser son œuvre. Cette version a été la seule autorisée de son vivant par Hélène Berg, sa veuve: elle refusera jusqu'à son décès, en 1976, de permettre la publication de toute version complétée de l'opéra (Berg avait interrompu la composition de *Lulu* pour écrire le *Concerto à la mémoire d'un ange*, en hommage à Manon Gropius, fille d'Alma Mahler et de Walter Gropius, son grand amour clandestin). Mais l'enregistrement comporte néanmoins des atouts majeurs. En effet, ce 9 juin, au Theater an der Wien, celui-là même qui a vu naître *La Flûte enchantée* de Mozart, la télévision a dépêché le jeune metteur en scène Otto Schenk, qui deviendra l'un des piliers de l'Opéra de Vienne, et l'orchestre a été placé sous la direction du grand Karl Böhm, défenseur charismatique de Berg: dès 1931, il s'était fait le champion de *Wozzeck*, et il a assuré, à Berlin, la création scénique de *Lulu*. Le rôle-titre de Lulu est incarné par la soprano américaine Evelyn Lear. Dans la plénitude de ses trente-quatre ans, vocalement splendide, elle offre une interprétation d'une très grande sensualité.

Il faudra attendre 1979, pour voir la création d'une *Lulu* complétée par le compositeur et chef d'orchestre Friedrich Cerha, sous la direction de Pierre Boulez, dans une mise en scène de Patrice Chéreau, à l'Opéra Garnier, avec Teresa Stratas en Lulu et Yvonne Minton en Comtesse Geschwitz. Cette splendide version est parue en 2000 chez DG Universal Music. L'édition est épuisée, mais on peut encore se procurer la gravure sur CD. Et parfaite également est la version en Dvd du Festival de Glyndebourne avec Christine Schäfer, sous la direction d'Andrew Davis.

• KARL BÖHM, UN DVD ARTHAUS MUSIK, ENV. 30 EUROS.

• PIERRE BOULEZ, TROIS CD DG, ENV. 32 EUROS.

• ANDREW DAVIS, GLYNDEBOURNE FESTIVAL OPERA, UN DVD NVC ARTS, ENV. 7 EUROS.

bouteilles

Bordeaux

Primeurs

2013

La campagne des ventes en primeur bat son plein à Bordeaux, et les maisons de négoce ainsi que les sites de vente en ligne vantent à qui mieux mieux les avantages du système.

Avant de rappeler le faible intérêt de l'opération sur un millésime aussi médiocre que le 2013, commençons par une mise en garde non négligeable, celle de s'assurer du sérieux des adresses de vente sur Internet. Si la plupart des grandes maisons historiques du commerce bordelais sont parfaitement dignes de confiance, il n'en va pas toujours de même. C'est le cas de <1855.com> (du nom du premier classement des grands crus de Bordeaux), rebaptisé ensuite Héraclès (<www.heraclessa.com>), et de ses filiales, <chateauonline.fr>, <cavesprivees.com>, Athéna, Chais de la transat, plusieurs fois condamné pour défaut de livraison et placé en redressement judiciaire: 16 millions d'euros d'acomptes versés pour du vin commandé et non livré, trois cents clients floués! Le site proposait même l'achat en primeur d'un Yquem 2012... qui n'existait pas: le château, ayant estimé le millésime indigne, ne l'avait pas sorti cette année-là!

Concernant le 2013, la baisse des prix n'est pas générale et ne reflète pas le niveau d'un vin qui sera de faible garde et de consommation rapide, à l'exception des plus grands crus sauvés grâce à leurs moyens techniques et financiers. Dans les années 1970-80, il était opportun d'acheter les grands crus dans les petites années. Oublions cela aujourd'hui... Margaux sortira à 250 euros hors taxes la bouteille!

Georges SULIAC

HAENDEL

Le jeudi 19 juin (19 h 30), dans la salle des concerts de la Cité de la Musique (221, av. Jean-Jaurès, 75019 Paris, tél. rés.: 01 44 84 44 84, <www.citedelamusique.fr>), sous la direction de René Jacobs, le Baroque Orchestra B'Rock interprétera *Orlando*, opéra de Georg Friedrich Haendel (1685-1759). *Orlando* fut créé à Londres en 1733. Le livret raconte l'amour éperdu du héros pour la princesse païenne Angelica, dont le cœur appartient à un autre. Il faudra tout l'art du magicien Zoroastro pour ramener à la raison un Orlando fou de douleur...

MARIANNE

Le Wakan Théâtre propose jusqu'au 28 juin, aux Déchargeurs (3, rue des Déchargeurs, 75001 Paris, tél. rés.: 01 42 36 00 50 ou 0892 68 36 22, <www.lesdechargeurs.fr>), un spectacle intitulé *Au banquet de Marianne*, où l'on voit « *Montesquieu, Robespierre, Hugo, Jaurès, de Gaulle et Edgar Faure malicieusement réunis à l'occasion d'un banquet républicain* »...

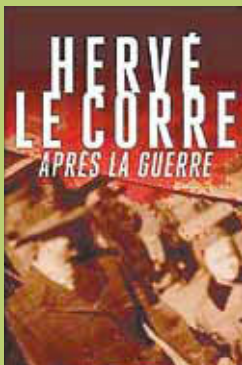
GOYA

A L'Atalante (10, place Charles-Dullin, 75018 Paris, tél. rés.: 01 46 06 11 90, <www.theatre-latalante.com>), Guillaume Dujardin présente – jusqu'au 24 juin – sa mise en scène de la pièce *Caprices*, écrite par la comédienne Josée Drevon, inspirée par la série éponyme d'œuvres gravées du peintre Francisco Goya (1746-1828), qui constatait que « *le sommeil de la raison engendre des monstres* ».

DU PASSÉ

3 époques, 3 décors, 3 réussites

S'IL EST UN GENRE DES PLUS VARIÉS QUI SOIT, C'EST BIEN CELUI DES LITTÉRATURES POLICIÈRES, QUE L'ON APPELLE EN RACCOURCI "POLARS".



Le fait d'en parler à la forme plurielle ouvre un large champ à propos du type de récit. Il peut s'agir d'un *thriller*, d'un *suspense*, d'un récit ethnographique, judiciaire, médical, d'un roman noir ou encore d'une énigme classique pimentée par un problème de lieu clos. Edgar Poe s'y attela avec *Double Assassinat dans la rue Morgue* (1841), premier texte policier au monde. Utilisant Louis XI comme détective dans *Maître Cornélius* (1831), Honoré de Balzac écrivit lui aussi une énigme de chambre close, *La Dernière Incarnation de Vautrin* (1847). Vautrin étant un pseudonyme de Vidocq, bagnard devenu chef de la sûreté. La pièce close a aussi inspiré *Le Grand Mystère du Big Bow* (1891). Son auteur, le Britannique Israel Zangwill, militant pour les droits des femmes, des ouvriers et des immigrés, débute son roman par la découverte d'un syndicaliste assassiné dans une chambre fermée de l'intérieur. L'enquête décrira ce quartier ouvrier, sa pauvreté et la répression policière à l'encontre des grévistes. Malgré ses cent vingt-trois ans, ce livre reste d'une étonnante modernité. Au-delà des genres, ce mois-ci, on peut découvrir d'agréables surprises comme *Cible royale*, de George Arion, un polar roumain chez Genèse Edition; *L'Enigme de Saint-Olav*, de l'Estonien Indrek Hargla (Babel noir); sans oublier un polar coréen, *Le Dernier Témoin*, de Kim Sôngjong (Actes Sud), etc.

A présent, place au chef-d'œuvre de l'année: *Après la guerre*, d'Hervé Le Corre. Ses deux précédents romans, *L'Homme aux lèvres de saphir* et *Les Cœurs déchiquetés*, primés à plusieurs reprises, le révélèrent au public. Ce récent *opus* emprunte la même voie du succès. Le décor reste celui de sa ville fétiche, Bordeaux, en 1960. La Seconde Guerre mondiale s'est achevée voilà quinze ans, tandis qu'un autre affrontement débute en Algérie. D'un couple déporté dans un camp de concentration nazi, seul le mari a survécu. Petit trafiquant de seconde zone, il a eu, avant-guerre, des rapports avec la mafia locale, notamment un certain Darlac, commissaire assassin et corrompu. Avant sa déportation, sa femme étant juive, il avait demandé à Darlac de protéger sa famille. Mais le commissaire, qui a collaboré avec l'occupant nazi, n'a pas respecté sa parole. C'est la raison du retour du petit truand rescapé des camps. Il vient demander des comptes, se venger. Peu avant son arrestation, il avait caché son fils Daniel sur le toit de la maison. Recueilli par un couple, l'enfant est devenu apprenti méca-

nicien et doit faire son service militaire. Mais, alors que ses amis refusent de partir en Algérie et sont contre cette guerre, Daniel décide d'y aller. Habile tireur, il découvre, horrifié, qu'il prend goût à tuer et finit pas déserteur, écœuré à la fois par son attitude et par les horreurs qu'il a traversées. Avec *Le Corre*, on est tout de suite dans la grande Histoire grâce aux destins de personnages ordinaires faits de toutes les qualités humaines, les pires comme les meilleures. Plusieurs destins se croisent, tous tragiques et tributaires du passé. Et le romancier, au sommet de son art, s'y entend parfaitement pour les mettre en scène et en écriture. Les trajectoires s'imbriquent et se rejoignent avec un art consommé de l'intrigue. En donnant de la chair à des personnages ordinaires, les héros pathétiques d'*Après la guerre* reflètent la tragédie d'une partie de notre histoire. Le désespoir habite ce livre magnifique sur la nature humaine. Il mériterait le Goncourt.

La politique du tumulte, premier roman de François Médéline, se déroule à Lyon en 1990. Second mandat de François Mitterrand. Magouilles, corruption, accointances malsaines entre le politique et la mafia. Le tumulte, ce sont les embrouilles, les partouzes, les barbouzes au service du pouvoir. C'est l'époque des trahisons. Balladur, Premier ministre, rêve d'être président, quitte à trahir son ami de trente ans. Léa, journaliste au chômage, ne croit pas à la mort accidentelle, il y a vingt ans, de Sylvia, sa mère, dont la lecture du journal intime l'incite à enquêter. A la recherche du passé de celle-ci, prostituée du parrain de Lyon, elle croise Manu, un maquereau venimeux au service du truand lyonnais. Il en sait beaucoup sur l'affaire et n'est pas insensible au charme de la journaliste qui va remuer un passé sulfureux, tumultueux, chaotique. Les intrigues s'entrelacent, Médéline est habile à mêler personnages réels et imaginaires pour reconstituer une époque. Dans ce premier roman, il possède déjà un style personnel, une écriture subtile et une habileté certaine pour faire se chevaucher les intrigues. ◀

Claude MESPLÈDE

BIBLIOGRAPHIE

- ISRAEL ZANGWILL, *LE MYSTÈRE DU BIG BOW* (IN RECUEIL "CHAPEAU CLAQUE ET FINS LIMIERS"), AVEC CINQ AUTRES ENQUÊTES DE LA BELLE ÉPOQUE, OMNIBUS, 896 PAGES, 28 EUROS.
- HERVÉ LE CORRE, *APRÈS LA GUERRE*, RIVAGES/THRILLER, 522 PAGES, 19,90 EUROS.
- FRANÇOIS MÉDÉLINE, *LA POLITIQUE DU TUMULTE*, POINTS N° 3259, 403 PAGES, 7,50 EUROS.

DE L'AMOUR

Les éternels serments du cœur

LE PREMIER BAISER LAISSE TOUJOURS UN GOÛT SUCRÉ DANS LA BOUCHE ET LE DERNIER UN GOÛT AMER. MAIS L'AMOUR EST BALIVERNE TANT QU'IL EST PUR.



Les histoires d'amour finissent mal en général, dit la chanson. Et surtout quand elles ne commencent pas vraiment parce que chacun est pris dans une vie qu'il ne veut pas quitter. Alors les amants s'attendent, patientent, s'écrivent. Des mots d'amour, des lettres sans engagement. Dans *Les Serrements d'amour*, Richard Cannavo raconte la fin banale d'une banale histoire d'amour. Lorenzo est marié, heureux en ménage. Mathilde vit seule ; son métier de reporter photographe l'a isolée de la vie parisienne. Elle tombe amoureuse de cet homme qui lui promet qu'il ne lui promettra jamais rien. Elle le quitte un jour pour un homme qui lui promet le bonheur rangé dans un petit appartement. Elle le croit. Jusqu'au jour où elle s'aperçoit qu'elle a voulu croire à cette histoire plutôt que de la vivre. De son côté, Lorenzo doit accompagner sa femme dans sa lutte contre un cancer ainsi que sa mère qui se meurt. De son dévouement il espère la rédemption, et quand sa maîtresse essaie de se rapprocher de lui, il comprend enfin qu'il ne l'aime plus. Qu'il n'aime finalement plus personne : « *Ce qu'il y a de terrible dans le chagrin d'amour, s'interroge Lorenzo, c'est qu'on finit toujours pas se demander si on ne s'était pas trompé. Avait-il jamais aimé Mathilde ? Lorenzo n'avait pas résolu toutes les énigmes de leur relation. Mathilde, c'était dans les non-dits, dans le creux, dans les blancs de son histoire qu'il fallait aller la chercher.* » Richard Cannavo raconte une histoire touchante comme parfois une chanson d'amour. Presque rien de romanesque ; mais ce récit de dé cristallisation amoureuse où les personnages ont des prénoms stendhaliens a un ton bien à lui et fait entendre sa petite musique qui fait danser les mots : « *C'est quand on est ensemble que tu me manques le plus* », lance Lorenzo à Mathilde dans un ultime rendez-vous, aussi inutile que cruel. A la fin de son histoire, il s'interroge : « *Qu'est-ce que le bilan d'une vie sinon la mesure de ce qu'un être a reçu et de ce qu'il a donné ?* » Plus qu'une histoire d'amour, *Les Serrements d'amour* est aussi le roman de l'égotisme des hommes qui se trompent eux-mêmes sur la grandeur de leur sentiment. Amants, ils se voient en héros mais sont souvent perdus : « *L'agonie de sa femme lui avait fait mesurer combien vouloir mourir pour Mathilde avait eu quelque chose d'obscur.* » Cioran disait qu'un amour qui s'en va est une si riche épreuve philosophique que, d'un coiffeur, elle fait un émule de Socrate.

Le chagrin rend en tout cas les personnages des *Serrements d'amour* presque attachants. **En tant que romancier, Franz-Olivier Giesbert** n'aime pas les préliminaires : dans *L'Amour est éternel tant qu'il dure*, un vers du poète du XIX^e siècle Henri de Régner, il se jette avec frénésie sur son sujet, le prend à bras-le-corps pour faire tourner la tête à son lecteur. Avec lui, l'amour dure trois pages. Une histoire d'amour vaut pour la rencontre. Pour les premiers émois, les premiers mois. Une histoire d'amour, c'est toujours trop long, surtout si on ne sait pas y mettre fin. Sur le principe de *La Ronde* de Schnitzler, un amour chassant l'autre et une maîtresse un amant, E.O.G. fait un tour du monde du sentiment amoureux : de la femme bafouée au mari trompé, de l'épouse africaine à la maîtresse chinoise, du vieil époux impuissant au jeune amant pervers. On connaît la tirade de Perdican : « *J'ai souffert souvent, je me suis trompé quelquefois, mais j'ai aimé.* » Giesbert préfère la nuancer en un « *J'ai désiré souvent, j'ai trompé quelquefois, mais j'ai toujours cru aimer.* » Il badine donc avec l'amour : « *Les hommes sont à la remorque de leur pénis*, constate une des femmes dépitée devant l'inconstance des hommes, *ce seront toujours des mabouls du rut, de la reproduction ou de l'essaimage qu'ils préfèrent au bonheur.* » L'auteur partage sans doute cette opinion commune mais préfère sourire de la lâcheté des hommes, saluer la grandeur des femmes. En moraliste du corps amoureux, il évoque toutes les situations, les émotions, les positions, les perversions. Le premier baiser laisse toujours un goût sucré dans la bouche et le dernier un goût amer. Les corps s'exhibent, exhalent, exultent. Les hommes et les femmes s'embrassent et s'embrassent, trompent et se trompent de désir. Giesbert a la conviction amusée que les hommes ne font que mener une course à en perdre haleine contre un désir qui leur échappe. C'est cette frénésie que l'on retrouve dans son écriture qui témoigne de cette course de relais entre les hommes où le pénis sert de témoin. Car, pour Giesbert, l'amour est baliverne tant qu'il est pur... ◀

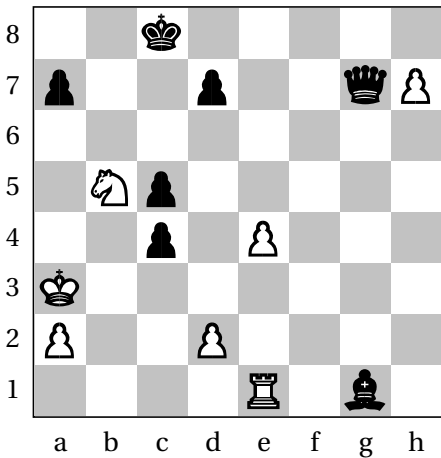
Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

- RICHARD CANNAVO, *LES SERREMENTS D'AMOUR*, LA GRANDE OURSE, 282 PAGES, 19 EUROS.
- FRANZ-OLIVIER GIESBERT, *L'AMOUR EST ÉTERNEL TANT QU'IL DURE*, FLAMMARION, 360 PAGES, 20 EUROS.

Tactique

Etude de V. Smyslov, 1936. Les Blancs jouent et gagnent (VOIR DIAGRAMME).



“Davik”

En 1951, Mikhaïl Botvinnik, le représentant et héros des échecs soviétiques, défendait son titre de champion du monde face à David Bronstein. Celui-ci n'avait rien à voir avec la famille de Lev Davidovich Trotski, dont le véritable nom était Bronstein. En ces temps, Botvinnik et Bronstein se déchiraient, ils n'avaient absolument rien en commun. Le champion du monde était froid, calculateur, carriériste, travailleur acharné. Son approche du jeu était celle d'un scientifique. Bronstein était tout l'opposé. Il était fantasque, extraverti, spirituel, imaginaire. Parfois rebelle, il

lui arrivait de prendre des risques avec le pouvoir. Face à Smyslov durant un championnat d'Urss, Bronstein propose la nulle au douzième coup. Un officiel accourt pour le réprimander sévèrement. «*Croyez-vous vraiment que je vais m'attaquer à Smyslov pour trois roubles par jour!*» Cette réplique est devenue culte en Urss. Le match entre les deux hommes qui se détestaient se termina sur un score nul : 12 à 12 points. Selon le règlement, Botvinnik conservait son titre. Jamais, par la suite, David Bronstein ne parvint à disputer un autre match pour le titre mondial. En revanche, il remporta d'innombrables tournois en Urss et à l'étranger. Il fut notamment la bête noire de l'Estonien Paul Kérès, numéro deux mondial derrière Botvinnik. En 1994, à la mort de Mikhaïl Botvinnik, Bronstein dira : «*Ah bon, alors il était humain finalement!*»

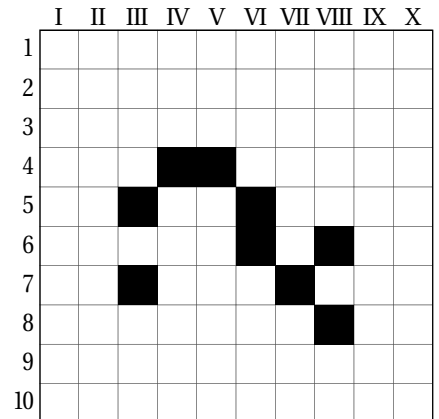
Bronstein D. – Kérès P.

Göteborg, Interzonal, 7^e ronde, 1955, défense nimzo-indienne

1. d4, Cf6; 2. c4, e6; 3. Cc3, Fb4; 4. e3, c5; 5. Fd3, b6; 6. Cge2, Fb7; 7. 0-0, cxd4; 8. exd4, 0-0; 9. d5, h6 (9... exd5; 10. cxd5, Cxd5; 11. Cxd5, Fxd5; 12. Fxh7+, Rxh7; 13. Dxd5, Cc6; 14. Fg5, le pion noir en d7 est faible); 10. Fc2, Ca6; 11. Cb5!?, exd5 (11... Te8; 12. a3, Ff8); 12. a3, Fe7; 13. Cg3!, dxc4 (après 13... Te8; 14. Df3, Cc5; 15. Cf5, la pression sur l'aile roi noire compense le pion).

(VOIR DIAGRAMME.)

14. Fxh6?! (Bronstein offre une pièce pour attaquer le roque. Objectivement le sacrifice est plus que douteux. Les Blancs comptent sur la difficulté à trouver les coups de défense avec la pendule qui tourne), 14... gxh6; 15. Dd2, Ch7?! [15... Cc5; 16. Tae1 (16. Dxd6, Fe4), 16... Cd3; 17. Dxd6, Ce8; 18. Te5, f5 était fort pour la défense]; 16. Dxd6, f5; 17. Cxf5, Txf5 (17... Tf7?; 18. Dg6+, Rf8; 19. Cbd6, Fxd6; 20. Dxd6+, Rg8; 21. Ch6+--); 18. Fxf5 (les Blancs ont récupéré du matériel. Les chances sont réciproques), 18... Cf8; 19. Tad1, Fg5; 20. Dh5, Df6; 21. Cd6, Fc6; 22. Dg4! (menace h4 et prépare l'arrivée du Cavalier en e4), 22... Rh8; 23. Fe4!, Fh6 (23... Fxe4?; 24. Cxe4 gagne le Fou en g5); 24. Fxc6, dxc6; 25. Dxc4, Cc5; 26. b4, Cce6; 27. Dxc6, Tb8; 28. Ce4, Dg6; 29. Td6, Fg7; 30. f4, Dg4; 31. h3, De2; 32. Cg3, De3+; 33. Rh2, Cd4 (mauvais est 33... Cxf4?; 34. Dc7, Te8; 35. Dxd7+, Rxd7; 36. Cf5+, Rg8; 37. Cxe3, Txe3; 38. Txf4+--); 34. Dd5, Te8; 35. Ch5, Ce2; 36. Cxg7, Dg3+ [si 36... Rxd7; 37. Dg5+, Rf7 (37... Rh8??; 38. Th6+, Ch7; 39. Df6+, Rg8; 40. Tg6#); 38. Tf6+, Re7; 39. Dg7+, Rd8; 40. Txf8+--]; 37. Rh1, Cxf4?; 38. Df3, Ce2; 39. Th6+ [Kérès abandonne avant 39... Ch7 (39... Rxd7??; 40. Df6+, Rg8; 41. Dh8#); 40. Cxe4+--], 1-0.



HORIZONTALEMENT

1. Absence de sensations. – 2. La pratique du médecin. – 3. Aguiché. – 4. Précède le rac. Imaginée. – 5. Celle dont on ne peut plus se passer. Opposés sur la carte. Passion amoureuse. – 6. Voyelles. C'est-à-dire «c'est-à-dire». – 7. Cale. Pièce de charrue. Soustrait. – 8. Fonctionnaire international. Fin de vie. – 9. Ce que l'on reproche à tous les extrémismes religieux. – 10. Retournée à l'envoyeur.

VERTICALEMENT

I. Discerner rapidement. – II. Habite le sud-ouest de l'Afrique. – III. Un danger pour la navigation. A eu maille à partir avec les mormons. – IV. Société internationale d'urologie. Ex-royaume des Saxons du sud. – V. Possessif. Volatile dégingué. – VI. Sans les voyelles, c'est obséder. Géniteur. – VII. Alimentent des marais salants. Souvent qualifié de douillet. – VIII. Jungle américaine. Introduit une hypothèse. – IX. Non conforme à la moralité. – X. Que du blanc!

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontalement : 1. Anesthésie. – 2. Patiente. – 3. Emoustillé. – 4. Ric. Révê. – 5. CB. SN. Rage. – 6. EIAUO. Le. – 7. Ve. Sep. Oie. – 8. Verticalement : 1. Apercevoir. – II. Namibiense. Onusen. Le. – 9. Intégrisme. – 10. Répé. – 11. (pigeon). – VI. Hntir (hanter). Père. – VII. Efers. Nid. – VIII. Selva. SI. – IX. Illégitime. – X. Eeeeeee.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

1. Cd6+!; Rb8 (forcé, car sur l... Rd8; 2. h8d+, Dxb8; 3. Cf7+--; 4. Si... Rf7; 2. Ce8+--); 2. Tb1+ (emmène le Roi noir dans le coin), 2... Ra8 (2... Rcf7; 3. Ce8+--); 3. Ce8! (attaque la Dame et menace 4. Cc7 mat); 3... Dg3+; 4. Ra4, Rd4 (empêche la promotion du pion «h»); Après 4... Dc5; 5. h8D, Dxb8; 6. Cc7#; 5. e5! (une petite interférence, mais grâce à elle la Dame et le Fou vont se marcher sur les pieds); 5... Fxe5 (si 5... Dxe5; 6. h8D, Dxb8; 7. Cc7#); 6. Cc7+! (et non pas 6. h8D?; Fxb8+; la Dame contrôle la case c7); 7. h8d+; Fb8; 8. Dh1+ (suit du mat en deux coups : 8... Df3; 9. Dxb3+; d5; 10. Dxd5#), 1-0.



CADRE SOUHAITANT PRENDRE UNE LONGUEUR D'AVANCE DANS SA CARRIÈRE CHERCHE CONSEILS AVISÉS.

Les services personnalisés de l'Apec répondent à toutes les problématiques des cadres. Nos consultants les accompagnent et les conseillent pour les aider à préparer et à anticiper leur évolution professionnelle.

47 centres et 500 consultants. Plus d'information sur apec.fr

Apec. Prenez rendez-vous avec l'avenir.





France Télécom Orange : Faire de l'enquête RPS un outil de démocratie sociale.

Nombre de grandes entreprises ont réalisé un diagnostic RPS par questionnaire. Mais il existe encore peu de situations permettant d'avoir du recul pour évaluer et mesurer les effets des politiques de prévention engagées. Chacun a en tête l'impact de la crise sociale de France Télécom sur l'émergence de la problématique des risques psychosociaux. La nouvelle enquête menée par SECAFI auprès des personnels de cette entreprise en 2012 a permis d'analyser l'impact des mesures engagées depuis 3 ans.

Dans l'accord signé le 6 mai 2010 pour «lutter contre le stress au travail» les parties signataires sont convenues de l'importance d'évaluer régulièrement les risques liés au stress afin d'identifier les plans d'actions prioritaires à mettre en œuvre. Une enquête périodique doit être menée par un expert indépendant au moins une fois tous les trois ans. Le cahier des charges précisait que «l'enjeu de l'enquête triennale est la construction d'un outil permettant à la fois de mesurer l'impact des risques psycho-sociaux et d'identifier les points où il est important de porter les actions».

Le questionnaire, proposé aux 100 000 salariés du groupe en France, a donné lieu à plus de 60 000 réponses. Celles-ci ont été dépouillées et un premier rapport d'analyse a été présenté rapidement.

Mais, au-delà de ces résultats globaux, on voit bien que les 60 000 réponses fournissent une mine d'informations détaillées par métier, par service, par filiale. Et qu'il fallait trouver un moyen pour rendre cette information disponible aux centaines de CHSCT concernés. Nous avons proposé une nouvelle approche qui s'est révélée être une véritable innovation, tant sur le plan des enquêtes par questionnaire que sous l'angle du dialogue social. Nous avons conçu un outil web interactif qui permet des interrogations souples et adaptées à chaque demandeur : tris à plat, tris croisés, indicateurs.

Cette approche renouvelle la problématique des questionnaires RPS sur des entités de grande taille. Mais elle correspond aussi à une innovation sociale rendue possible par le travail en commun lors de l'élaboration du questionnaire. Cet outil est disponible dans des conditions identiques pour tous. La DRH, les Délégués Syndicaux et le Médecin Coordonnateur sont administrateurs de l'outil et peuvent ouvrir des droits d'accès aux personnes qu'ils autorisent : RH de proximité, Médecins du Travail, Secrétaires de CHSCT, par exemple.

Le Cabinet SECAFI héberge le site, vérifie les droits d'accès et garantit que des personnes non autorisées ne puissent accéder aux données. Le site fournit aussi toute garantie de confidentialité aux salariés qui ont répondu au questionnaire. Ce dispositif est une avancée en termes de démocratie sociale. Ce n'est plus l'expert qui garde la main sur les analyses, mais les acteurs de la prévention, en premier lieu les représentants du personnel, qui reprennent la main sur les données disponibles pour engager leurs actions au plus près du terrain. Sur le fond, cette enquête a mis en évidence l'ampleur des actions qu'il va falloir encore mettre en œuvre pour sécuriser l'avenir du Groupe autour du «travail bien fait».

SECAFI est agréé depuis 20 ans en tant qu'expert CHSCT. Nos équipes locales de spécialistes (psychologues, ergonomes, sociologues, ingénieurs...) sont à votre disposition pour venir vous rencontrer.

François COCHET
Directeur Santé au Travail





EDF DÉVELOPPE LES ÉNERGIES MARINES

Avec la mise en œuvre du projet de parc hydrolien de Paimpol-Bréhat, EDF s'engage dans l'essor d'une filière d'avenir qui utilise les courants des marées pour produire une énergie propre. Ce projet bénéficie du soutien de la Région Bretagne, de l'ADEME et de l'Europe avec le Fonds européen de développement régional (FEDER).

pulse.edf.com

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Un livre antidote au discours du Front national

73 idées de l'extrême droite contrecarrées une à une



164 pages, 5 € (poche)

Ce livre est édité par les Editions de l'Atelier
en partenariat avec la Ligue des droits de l'Homme,
l'Institut de recherches de la Fsus, l'Union syndicale Solidaires,
VO Editions, avec le soutien de la Cgt,
Fidl, Fsus, Joc, Mrap, Unef, Unl.

- Les 73 affirmations relatées et contrecarrées dans ce livre ressortent de conversations quotidiennes, trouvent de l'écho chez les salariés, les jeunes et les milieux populaires.
- Il faut s'atteler à combattre les idées fausses qui contaminent insidieusement nos discours, en les contrecarrant une à une.
- *En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite* s'appuie sur des données solides. Il est un antidote indispensable au discours de l'extrême droite et invite à refuser la tentation autoritaire, le « chacun chez soi » et le « chacun pour soi », pour construire une société d'égalité, de liberté et de fraternité pour tous. Il démasque cette propagande selon laquelle l'égalité des êtres humains ne serait pas une chance, mais une menace.
- L'auteur, Pierre-Yves Bulteau, a bénéficié du concours précieux de syndicats (Cgt, Fsus, Union syndicale Solidaires) et d'associations (Fidl, Joc, Mrap, Unef, Unl) dont les militants sont quotidiennement confrontés aux questions d'un monde de la jeunesse et du travail sensible à la propagande de l'extrême droite.

Introduction de Gérard Aschieri, Frédéric Bodin, Agnès Naton et Pierre Tartakowsky.



PERMETTRE AU PLUS GRAND NOMBRE D'ACCÉDER À L'ÉNERGIE

Le gaz sera l'énergie du XXI^e siècle. Sa demande devrait progresser de 2,5 % par an dans les 10 ans à venir et il occupera la deuxième place du mix énergétique en 2030. Total, déjà l'un des premiers producteurs mondiaux de gaz naturel liquéfié (GNL), consolide ses positions via une politique de partenariats stratégiques.

total.com



SANS CESSE EN QUÊTE
D'INNOVATION

FUTURENOW

 GROUPE
DASSAULT